

Royaume du Maroc



Ministère de l'Education Nationale
de l'Enseignement Supérieur
de la Formation des Cadres
et de la Recherche Scientifique

RAPPORT NATIONAL EPT 2011

Octobre 2011



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



COMMISSION NATIONALE MAROCAINE
D'EDUCATION LES SCIENCES ET LA CULTURE



Avec la contribution de :

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE LA CULTURE

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DES HABOUS
ET DES AFFAIRES ISLAMiques



Royaume du Maroc
Ministère de la Santé



ROYAUME DU MAROC
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Le présent rapport met en exergue les éléments saillants de l'état d'avancement dans la réalisation des six objectifs de l'Education Pour Tous (EPT). Publié par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, il est le fruit d'un travail de collaboration auquel ont participé, outre les membres de l'équipe du Ministère, les représentants du bureau de l'UNESCO et de l'UNICEF à Rabat, de la Commission Nationale pour l'éducation, les sciences et la culture et l'ensemble des représentants des départements ministériels concernés par les problématiques portées par le dispositif de l'éducation pour tous : (i) Culture ; (ii) Développement Social, Famille et Solidarité ; (iii) Economie et Finances ; (iv) Emploi et Formation Professionnelle ; (v) Habous et Affaires Islamiques ; (vi) Intérieur ; (vii) Jeunesse et Sport ; (viii) Santé ; (ix) Haut Commissariat au Plan. Une mission d'assistance à l'élaboration de ce rapport a été assurée par un expert consultant mandaté par le bureau de l'UNESCO à Rabat.

Remerciements

Nos sincères remerciements sont adressés à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique et à Madame la Secrétaire d'Etat chargée du Département de l'Enseignement Scolaire qui ont bien voulu amorcer le processus d'institutionnalisation de la mise en place du Forum National EPT, leurs vision et orientations étaient véritablement déterminantes dans l'aboutissement de ce projet structurant.

Nos remerciements particuliers sont adressés à Monsieur le Secrétaire Général qui n'a épargné aucun effort pour appuyer et faciliter l'ensemble des étapes du processus EPT dont notamment la production de ce rapport.

Nos vifs remerciements sont adressés, par la même occasion, aux équipes DSSP, du bureau de l'UNESCO à Rabat, du bureau de l'UNICEF à Rabat et de la Commission Nationale pour l'éducation, les sciences et la culture pour leur précieuse contribution à la réalisation de ce rapport, et l'encadrement des ateliers de travail qu'elles ont assuré avec efficacité ayant permis l'accomplissement du processus EPT et l'élaboration du présent rapport.

Notre grande reconnaissance est adressée à l'équipe du Comité Technique de Suivi EPT, constituée des représentants des départements ministériels et organismes publics concernés pour leur participation active dans les différents ateliers de travail organisés et également pour leurs feedback et réactivité dans les étapes de collecte des données de suivi EPT et la validation du contenu du présent rapport.

Nous ne saurions passer outre la contribution effective des directions centrales du Ministère de l'Education Nationale ayant permis de faciliter largement l'aboutissement de ce rapport.

Préface

Le forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar (Sénégal) en Avril 2000, a défini six objectifs pour l'Education Pour Tous (EPT) qui sont devenus depuis, un cadre de référence mondial bénéficiant du soutien des chefs d'Etats et des gouvernements qui se sont engagés à les atteindre d'ici 2015, avec l'accompagnement technique et financier de la communauté internationale. Les six principaux objectifs de l'éducation pour tous se déclinent comme suit :

- Développer la protection et l'éducation de la petite enfance ;
- Offrir à tous les enfants un enseignement primaire gratuit et obligatoire ;
- Promouvoir l'apprentissage des jeunes et des adultes et leur donner les compétences nécessaires dans la vie courante ;
- Accroître de 50% le niveau d'alphabétisation des adultes ;
- Réaliser la parité entre les sexes pour 2005 et l'égalité entre les sexes pour 2015 ;
- Améliorer la qualité de l'éducation.

Au Maroc, et depuis 2000, année de mise en œuvre de la Charte Nationale d'Education et de Formation, des progrès considérables ont été observés dans la mise en œuvre de l'EPT. Bien que les objectifs de l'EPT concernent tous les niveaux scolaires, la priorité a été donnée à la généralisation et à l'extension de l'offre scolaire pour les cycles de l'enseignement obligatoire.

A presque cinq ans de la date butoir fixée à 2015 lors du forum de Dakar pour l'atteinte des objectifs de l'EPT, et en plein milieu d'une période de mise en œuvre d'un ambitieux programme, le Programme d'Urgence 2009-2012 (PU), lancé par le ministère de l'éducation visant à donner un nouveau souffle à la réforme de l'éducation et de la formation au Maroc, quelle est la situation de ce dernier quant aux chances de réalisation des objectifs de l'EPT ?

Quels seraient les principaux défis et obstacles qui se dressent devant lui et quelles sont les stratégies à mettre en place pour vaincre ces obstacles en vue de tenir ses engagements en faveur des six objectifs de l'EPT ?

Ce sont à ces questions que tente de répondre ce présent rapport en faisant ressortir de la manière la plus objective possible les avancées réalisées par le Maroc pour honorer ses engagements en matière d'EPT et en faisant ressortir les nuances parfois subtiles, et quand cela est nécessaire, pour aider le lecteur non familier avec le contexte marocain, à mieux appréhender la réalité de développement du système d'éducation et de formation tout en lui laissant le soin de se former un jugement propre sur les efforts engagés par le Maroc pour la réalisation des objectifs de l'EPT.

De toute évidence, le Maroc a réalisé des avancées indéniables le plaçant dans une posture pour la réalisation de la plupart des objectifs de l'EPT. En effet, les résultats de la dernière décennie dans ce domaine témoignent d'une réelle volonté du Maroc pour avancer plus rapidement vers la réalisation des objectifs de l'EPT. Cette volonté émane d'une conviction fortement établie que l'éducation est un vecteur de développement des autres secteurs de l'économie, et c'est seulement en améliorant les performances du secteur de l'éducation que le Maroc pourrait réaliser ses aspirations et créer de la richesse qui assurerait le bien-être de sa population. Toutefois, le Maroc est conscient des obstacles qui se dressent devant lui et mesure également l'ampleur et l'importance des défis qu'il doit relever pour parachever les objectifs de l'EPT.

Préface

A titre indicatif, les chiffres de ce rapport comme les constats établis par d'autres, montrent que des disparités régionales demeurent en matière d'éducation, entravant la réalisation de l'éducation universelle. Mais, pour nuancer, ces disparités tiennent elles aussi aux inégalités sociales entre régions économiquement riches et celles qui souffrent d'un déficit d'opportunités et faiblement développées. Or, ce désavantage fondé sur la richesse n'est pas un facteur isolé entravant l'atteinte de l'objectif de la scolarisation universelle. Il interagit avec d'autres marqueurs liés à l'enclavement géographique de certaines populations et de certaines attitudes culturelles qui subsistent à l'égard de la scolarisation des filles, en dépit des efforts réalisés par le Maroc que ce soit pour la promotion de l'égalité entre les sexes ou de la protection de la petite enfance. Plus encore, placés dans un contexte historique, les retards accusés dans la scolarisation universelle résultent également d'un cumul de déficits en matière d'infrastructure des années d'avant la réforme et du sous-investissement en éducation depuis la politique d'ajustement structurelle qui a impacté négativement le financement des secteurs sociaux en général, et le secteur de l'éducation en particulier.

Bien entendu, l'écart entre le rural et l'urbain est palpable et le Maroc en fait une priorité dans ses politiques publiques. A en témoigner l'effort du Ministre de l'éducation dans le cadre du Programme d'Urgence en matière de développement de l'offre scolaire dans le milieu rural, ou encore les politiques d'appui social en faveur des élèves issus des milieux défavorisés, sans oublier les efforts entrepris pour le développement des ressources humaines et ceux relatifs à l'amélioration de la gouvernance.

Tous ces efforts ont commencé à porter fruit, comme le montrent les récentes données disponibles, et certains effets ne seront ressentis qu'à moyen et long termes. A titre indicatif, dans le cycle primaire, le Maroc est sur une bonne voie pour l'achèvement de l'objectif de la scolarité des enfants du primaire. Toutefois, bien des défis se dressent encore devant la généralisation d'un préscolaire moderne à tous les petits enfants ou encore en matière de l'éducation des adultes. Si la pauvreté et l'appartenance au milieu rural sont des marqueurs qui ont affecté depuis plusieurs années l'atteinte des objectifs de l'EPT, on constate avec une certaine satisfaction que les nouvelles politiques publiques intègrent systématiquement ces facteurs pour en réduire les effets. Mais, le lecteur est invité à noter que d'autres facteurs liés surtout aux caractéristiques de la demande et de certaines catégories de la population affectent encore le niveau de scolarisation et l'état de santé des enfants, et contribuent également aux retards en matière de cheminement vers les objectifs de l'EPT à l'horizon 2015 si les ressources et les capacités ne sont pas développées pour les vaincre.

Pour synthétiser, les principaux constats qui découlent de ce rapport sont présentés pour chaque objectif de l'EPT dans ce qui suit :

Objectif 1 :

Développer la protection et l'éducation de la petite enfance

En ce qui concerne la protection de la petite enfance, le Maroc a réalisé des progrès incontestables dans ce domaine et il est sur la bonne voie pour l'atteinte des objectifs de l'EPT. Le taux de couverture des campagnes de vaccination est de 100%, la mortalité infantile est à un niveau qui permet l'atteinte de la cible fixée par l'UNESCO à l'horizon 2015.

En ce qui concerne l'éducation de la petite enfance, le Maroc a réalisé des efforts significatifs à en juger par les données statistiques relatives à cette population.

Deux principaux facteurs exogènes pourraient expliquer le retard accusé jusqu'à ce jour par le Maroc dans le développement du préscolaire :

- L'attitude de certains parents qui préfèrent envoyer leurs enfants à l'école coranique ;
- L'offre du privé est quasi inexistante dans le milieu rural, là où le retard est plus important par rapport au milieu urbain.

A ces facteurs, il y a lieu de noter qu'une décision ministérielle autorisant la scolarisation des enfants de 5 ans et demi dans le primaire devrait nuancer ce constat, et nous permet d'affirmer, sans risque de se tromper, que les efforts du Maroc en matière d'éducation de la petite enfance sont encore plus importants que ceux qui sont traduits par les chiffres exclusifs à ce niveau d'éducation.

Devrait-on développer un système de préscolaire moderne en faisant fi de tout un pan de la société qui préfère la présence des écoles coraniques ou devrait-on développer un système d'éducation préscolaire dual avec chacun des caractéristiques et des exigences qui lui sont propres ?

La réponse, de toute évidence, est que le Maroc a choisi délibérément, pour des raisons liées à son histoire et à sa culture, de coopter les deux systèmes. Si ce choix pose des défis, il confirme également le caractère distingué de la société marocaine : une société ouverte sans complexe sur la modernité, mais attachée fortement à sa tradition et sa culture. Le défi consiste à développer les deux systèmes du préscolaire dans une logique d'équilibre et de cohérence dans un objectif de développement cognitif des enfants.

Objectif 2 :

Offrir à tous les enfants un enseignement primaire gratuit et obligatoire

Par rapport à cet objectif, le Maroc est en bonne position pour l'atteindre à l'horizon 2015. Les données statistiques sur les indicateurs concernant cet objectif montrent que malgré les effectifs scolarisés qui sont restés sensiblement constants pour des raisons liées surtout à la baisse démographique que connaît le Maroc, les efforts déployés dans le cadre du PU commencent déjà à produire leurs effets et les résultats affichés sont positifs.

Ainsi durant la décennie 2000-2010, le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 6-11 ans est passé de 84,6% (80,6% pour les filles), en 2000, à 97,5% (96,3% pour les filles), en 2010. Ceci montre qu'il y a de fortes chances que le Maroc puisse atteindre la scolarisation universelle au primaire d'ici 2015. Cependant, il ne faudrait prêcher par un excès d'optimisme puisque deux défis majeurs sont à relever pour parvenir à cet objectif.

Le premier défi réside dans la population qui reste en dehors des bancs d'écoles et qui n'est pas une clientèle facile à rejoindre. Les contraintes pour atteindre la scolarisation universelle requièrent des solutions qui dépassent le champ d'intervention du département de l'éducation.

Le deuxième défi consiste à faire en sorte que les enfants inscrits au primaire parviennent à achever leur scolarité jusqu'à la fin du cycle. Il s'agit donc d'améliorer l'efficacité interne du système en agissant d'abord sur les déterminants de l'abandon scolaire, puis renforcer les mécanismes qui permettent de favoriser la rétention des élèves jusqu'à l'achèvement du cycle du primaire.

Préface

Objectif 3 :

Promouvoir l'apprentissage des jeunes et des adultes et leur donner les compétences nécessaires dans la vie courante

S'il y a un objectif de l'EPT qui renvoie à la finalité même des systèmes éducatifs et impose plus de contraintes aux nations c'est bel et bien l'objectif qui vise la promotion de l'apprentissage des jeunes et des adultes en les dotant des compétences nécessaires dans la vie courante. A ce sujet, le Maroc a déployé d'importants moyens pour aider les jeunes et les adultes à une insertion sociale et économique. Les investissements des dernières années en matière d'offre scolaire à tous les cycles pour augmenter la capacité d'accueil, les programmes d'alphabétisation, les programmes de soutiens social et scolaire, la diversification des filières au niveau de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, etc. sont tous des exemples qui attestent de l'engagement du Maroc pour atteindre cet objectif. Toutefois la bataille n'est pas encore gagnée et les défis à ce niveau sont nombreux d'autant plus que le contexte national et international fait peser sur le système éducatif une pression le plaçant dans une situation de quête perpétuelle de solutions qui puissent lui permettre de faire face à la demande sociale.

Objectif 4 :

Accroître de 50% le niveau d'alphabétisation des adultes

L'analphabétisme est un facteur handicapant par excellence le développement à tous les niveaux de toute nation. Conscient de cet enjeu et face à l'ampleur de l'analphabétisme, le Maroc s'est doté d'une stratégie qui a porté ses fruits pour attaquer ce fléau qui le pénalisait sur tous les plans. Ainsi, le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus, est passé de 43%, en 2004, à 30%, en 2010. L'expérience marocaine a été même citée par un récent rapport de l'UNESCO comme pratique exemplaire en matière de lutte contre l'analphabétisme. La création récente d'une agence nationale d'alphabétisation témoigne également de l'importance accordée par le Maroc à l'alphabétisation et à la lutte contre l'analphabétisme. Les objectifs affichés par le Maroc est de réduire le taux d'analphabétisme à moins de 20% en 2015 et de l'éradication quasi-totale du phénomène à l'horizon de 2020. Il est fort probable que cette stratégie atteigne ses objectifs, et ce, pour les raisons suivantes :

- L'expérience acquise par le Maroc en matière de lutte contre l'analphabétisme ;
- La volonté affichée par l'Etat pour éradiquer le phénomène ;
- Les facteurs clés de succès que procure la mise en place d'une agence nationale de lutte contre l'analphabétisme ;
- Les efforts déployés par le secteur de l'éducation pour lutter contre les abandons scolaires précoces et l'amélioration des taux d'achèvement au niveau du cycle du primaire.

Objectif 5 :

Réaliser la parité entre les sexes pour 2005 et l'égalité entre les sexes pour 2015

Relativement à l'objectif de parité et l'égalité entre les sexes, le Maroc a réalisé des progrès indéniables dans le développement et la promotion de l'égalité entre les sexes à tous les niveaux du système d'éducation et de formation.

Il y a même une tendance confirmée de la représentativité des femmes dans tous les cycles d'éducation et de formation. Les données statistiques montrent clairement que l'indice de parité s'est nettement amélioré durant la décennie 2000-2010, passant de 0,84 à 0,94 (de 0,76 à 0,92 en milieu rural) pour l'enseignement primaire, de 0,75 à 0,81 pour l'enseignement secondaire collégial et de 0,85 à 0,98 pour l'enseignement secondaire qualifiant (ce qui démontre la parité étant donné la structure démographique du Maroc). Ainsi, deux constats se dégagent des données scolaires. D'abord, le Maroc a de fortes chances pour atteindre l'objectif de parité avant même l'horizon de 2015 pour les niveaux inférieurs. Ensuite, l'indice de parité entre les sexes s'améliore au fil des années comme en témoigne les données de ce rapport.

Les poches d'iniquité qui persistent tiennent plus à des facteurs d'ordre culturels et socio-économiques. Comme en témoigne les données présentées dans ce rapport, les inégalités entre les sexes demeurent un défi dans le milieu rural et dans les milieux socio-économiques défavorisés. Ces difficultés rencontrées et qui entravent l'achèvement de la pleine parité demandent le développement de solutions novatrices pour venir à bout des inégalités persistantes dans certains milieux. Les politiques de ciblage sont à développer pour l'élaboration de politiques éducatives plus efficaces en faveur des filles d'autant plus qu'avec les améliorations attendues du système de gouvernance du Système d'Éducation et de Formation (SEF), la fixation d'objectifs cibles d'amélioration de cet indicateur est de nature à favoriser la progression plus rapide vers l'atteinte de cet objectif.

Objectif 6 : Améliorer la qualité de l'éducation

En ce qui concerne cet objectif de l'EPT, les efforts déployés par le Maroc au cours des dernières années témoignent d'une réelle volonté de hisser la qualité du système d'éducation dans les rangs des priorités inscrites dans l'agenda de la réforme. L'approche adoptée par le Maroc pour honorer ses engagements au chapitre de l'amélioration de la qualité est multidimensionnelle puisque les déterminants de la qualité dans un contexte comme celui du Maroc sont multiples, complexes, inter-reliés et dynamiques. Certains déterminants sont exogènes et d'autres sont propres au système d'éducation et de formation. Partant de ce constat, la qualité a été traitée sous divers angles et la stratégie du ministère a déjà commencé à produire des résultats positifs. Ainsi, les taux de redoublement et ceux des abandons ont été réduits d'une manière significative, les taux d'achèvement dans tous les cycles se sont améliorés et le nombre des bacheliers a atteint un seuil historique dans l'histoire du système d'éducation et de formation du Maroc. Pour preuve, les nouveaux inscrits de l'enseignement supérieur ont connu une progression sans précédent. Tous ces résultats sont le fruit d'une stratégie intégrée et des investissements financiers substantiels que le Maroc consacre ces dernières années à son système d'éducation et de formation et ce, malgré un contexte et une conjoncture économique mondiale difficile.

Les constats soulignés ci-dessus constituent la quintessence des progrès réalisés et des difficultés qui restent posés dans la réalisation des objectifs de l'EPT. Le présent rapport se propose, après une introduction générale sur les éléments des contextes socio-économique, démographique, géographique et culturel et un aperçu sur la structure du système éducatif et les grands jalons du processus de réforme éducative depuis l'an 2000, de développer ces aspects selon une logique de structuration autour des six (06) objectifs de l'EPT, un chapitre par objectif, en mettant en évidence, pour chacun d'eux, quatre dimensions clés, à savoir : les programmes et projets mis en œuvre, les progrès réalisés par le biais d'indicateurs précis et pertinents, les défis et difficultés posés et les stratégies d'intervention en cours de mise en œuvre pour y faire face.

LISTE DES SIGLES



ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ADL	Agents de Développement Local
ADS	Agence du Développement Social
AMAS	Association Marocaine d'Appui à la Scolarisation
APTE	Association des Parents et des Tuteurs d'Elèves
AREF	Académie Régionale de l'Education et de la Formation
BEN	Budget de l'Education Nationale
BGE	Budget Général de l'État
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CFA	Centres de Formation par Apprentissage
CEF	Centres d'Éducation et de Formation
CFI	Centre de Formation des Instituteurs
CNEF	Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation
CPGE	Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
CNESC	Commission Nationale pour l'Education, les Sciences et la Culture
CSE	Conseil Supérieur de l'Enseignement
DE	Département de l'Emploi
DESFCRS	Département de l'Enseignement Supérieur de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
DFF	Département de la Formation Professionnelle
DLCAENF	Département de Lutte Contre l'Analphabétisme et de l'Education Non Formelle
DSSP	Direction de la Stratégie, de la Statistique et de la Planification
ENANSDM	Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc
ENF	Education Non Formelle
EPT	Education Pour Tous
FAES	Fonds d'Appui à l'Egalité entre les Sexes
FMPS	Fondation Marocaine de la Promotion du Préscolaire
FUE	Filières Universitaires d'Education
GMR	Global Monitoring Report
HCP	Haut Commissariat au Plan
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
ISU	Institut de Statistique de l'UNESCO
LMD	Licence-Master-Doctorat
MDSFS	Ministère de Développement Social de la Famille et de la Solidarité
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MENESFCRS	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
MIJ	Mortalité Infanto-Juvénile
ONDE	Observatoire National des Droits de l'Enfant
ONDH	Observatoire National du Développement Humain

LISTE DES SIGLES

ONG	Organisations Non Gouvernementales
PASMT-IES	Plan d'Action Stratégique à Moyen Terme pour l'Institutionnalisation de l'Égalité Entre les Sexes
PIB	Produit Intérieur Brut
PNEA	Programme National d'Évaluation des Acquis
PNEI	Pacte National pour l'Émergence Industrielle
PNI	Programme National d'Immunisation
PSR	Plan de Santé Rural
PU	Programme d'Urgence
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SEF	Système d'Éducation et de Formation
SIMPA	Système d'Information pour le Management des Programmes d'Alphabétisation
SNU	Système des Nations Unies
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
UNESCO	United Nations for Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)
UNICEF	United Nations of International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
UNIFEM	United Nations Development Fund for Women (Fonds de développement des Nations Unis pour la Femme)

LISTES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX



LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Comparaison de l'évolution du PIB à celle des effectifs scolaires	28
Graphique 2 : Evolution du total budget du DES et celui du PIB 2003-2010 (en milliards d Dirhams)	29
Graphique 3 : Évolution du total du budget du DES et celui du BGE de 2003 à 2010 (en milliards de Dirhams)	29
Graphique 4 : Part du budget du DES de 2003 à 2010 par rapport au BGE (en milliards de Dirhams)	30
Graphique 5 : Evolution du budget du DES de 2003 à 2010 (en milliards de Dirhams)	30
Graphique 6 : Indice synthétique de fécondité selon le milieu	32
Graphique 7 : Évolution de la population scolarisable selon les tranches d'âges (en milliers)	32
Graphique 8 : Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préscolaire	38
Graphique 9 : Évolution des salles de classe de l'enseignement préscolaire	39
Graphique 10 : Évolution du nombre de jardins d'enfants et des bénéficiaires du programme de l'Entraide Nationale	40
Graphique 11 : Évolution des taux spécifiques de préscolarisation	45
Graphique 12 : Évolution des taux de mortalité infantile (pour 1000)	46
Graphique 13 : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement au pré-primaire	46
Graphique 14 : Évolution des effectifs de l'enseignement primaire	52
Graphique 15 : Évolution du nombre d'établissements au primaire	53
Graphique 16 : Évolution des bénéficiaires de l'appui social	53
Graphique 17 : Evolution des centres des enfants handicapés et des Bénéficiaires	54
Graphique 18 : Évolution des taux spécifiques de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans	56
Graphique 19 : Evolution des taux moyen d'abandon au primaire	57
Graphique 20 : Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (Année scolaire 2007/2008)	58
Graphique 21 : Évolution des effectifs d'élèves au secondaire collégial selon le milieu	62
Graphique 22 : Évolution du nombre d'établissements au secondaire collégial selon le milieu	63
Graphique 23 : Évolution des effectifs d'élèves bénéficiaires de l'appui social	63
Graphique 24 : Evolution des taux de scolarisation des enfants de 12-14 ans selon le milieu	64
Graphique 25 : Évolution des effectifs d'élèves au secondaire collégial selon le milieu	65
Graphique 26 : Évolution du nombre d'établissements au secondaire qualifiant selon le milieu	65
Graphique 27 : Évolution des effectifs d'élèves bénéficiaires de l'appui social	65
Graphique 28 : Évolution des taux de scolarisation des enfants de 15-17ans selon le milieu	66
Graphique 29 : Evolution du nombre des centres d'Education et de Formation et des bénéficiaires	71
Graphique 30 : Nombre de bénéficiaires et de Centres de Formation par Apprentissage	72
Graphique 31 : Institutions de protection sociale	72
Graphique 32 : Évolution des effectifs et des taux de scolarisation de l'enseignement supérieur	75
Graphique 33 : Taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans (2007/2008)	77
Graphique 34 : Répartition des inscrits aux programmes d'alphabétisation par tranches d'âge	81
Graphique 35 : Taux d'alphabétisme des adultes (15 ans et plus)	83
Graphique 36 : Évolution de la parité genre dans l'enseignement scolaire	86
Graphique 37 : Indice de parité entre les sexes dans l'enseignement primaire (2007/2008)	87
Graphique 38 : Évolution du ratio élèves/classe	99
Graphique 39 : Evolution du ratio élèves/enseignant	99
Graphique 40 : Taux d'achèvement	100
Graphique 41 : Taux de réussite des scolarisés au baccalauréat	100

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Programme 2007-2010 de l'Entraide Nationale	39
Tableau 2 : Interventions et actions de l'INDH	40
Tableau 3 : Evolution de la mortalité infantile	41
Tableau 4 : Taux de couverture des campagnes de vaccination (en % d'enfants)	42
Tableau 5 : Programme National de lutte contre les violences	43
Tableau 6 : Répartition des bénéficiaires de l'École de 2 ^{ème} chance entre 2007 et 2010	67
Tableau 7 : Évolution des bénéficiaires insérés dans l'enseignement formel et dans la formation professionnelle	67
Tableau 8 : Créations et extensions des établissements au niveau du secteur public	68
Tableau 9 : Évolution des effectifs des stagiaires de la formation professionnelle selon l'opérateur	69
Tableau 10 : Évolution des effectifs des stagiaires de la formation professionnelle selon le mode de Formation	69
Tableau 11 : Évolution des effectifs des stagiaires de la formation professionnelle selon le niveau de formation	69
Tableau 12 : Évolution des effectifs des lauréats de la formation professionnelle	70
Tableau 13 : Nombre d'emplois à créer dans le cadre du PNEI entre 2009 et 2015	70
Tableau 14 : Réalisations de l'INDH au niveau du secteur de l'éducation	75
Tableau 15 : Évolution des effectifs des inscrits depuis 2006-2007 et la population cible (stock d'analphabètes)	81
Tableau 16 : Taux d'alphabétisme chez la population âgée de 10 ans et plus	82
Tableau 17 : Effectifs des inscrits dans les programmes d'alphabétisation selon le genre	87
Tableau 18 : Taux d'analphabétisme chez la population âgée de 10 ans et plus selon le genre (%)	87
Tableau 19 : Taux globaux d'acquisition selon les matières et le niveau scolaire	101
Tableau 20 : TIMSS 2003, résultats en mathématiques en 8 ^{ème} année	101
Tableau 21 : TIMSS 2007, résultats en mathématiques en 4 ^{ème} année	102

SOMMAIRE



INTRODUCTION GÉNÉRALE	27
I. Contexte socio-économique	28
II. Contexte démographique	31
A. Évolution des effectifs de la population jeune	31
B. Évolution de la population scolarisable	32
III. Contextes géographique et culturel	33
IV. Aperçu sur le système éducatif marocain	34
CHAPITRE 1 :	
DÉVELOPPER L'ÉDUCATION ET LA PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE	37
I. Programmes et projets réalisés	38
A. Éducation de la petite enfance	38
B. Protection de la petite enfance	41
II. Progrès dans la réalisation de l'objectif	44
A. Situation nationale	44
B. Situation du Maroc sur le plan international	46
III. Contraintes et défis majeurs à relever	47
A. Education de la petite enfance	47
B. Protection de la petite enfance	47
IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre	48
A. Education de la petite enfance	48
B. Protection de la petite enfance	48
CHAPITRE 2 :	
ASSURER L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE UNIVERSEL	49
I. Programmes et projets réalisés	50
A. Programme d'Urgence 2009-2012	50
B. Évolution des intrants de l'enseignement primaire	42
C. Programme de l'Entraide Nationale	54
D. Contribution de l'INDH	54
II. Progrès dans la réalisation de l'objectif	56
A. Situation nationale	56
B. Situation du Maroc sur le plan international	58
III. Contraintes et défis majeurs à relever	58
IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre	59
CHAPITRE 3 :	
RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS DES JEUNES ET DES ADULTES	61
I. Programmes et projets réalisés	62
A. Programme d'Urgence 2009-2012	62
B. Éducation non formelle	66
C. Formation Professionnelle	67
D. Programmes de l'Entraide Nationale	71
F. Contribution de l'INDH	75

II. Progrès dans la réalisation de l'objectif	76
A. Situation nationale	76
B. Situation du Maroc sur le plan international	76
III. Contraintes et défis majeurs à relever	77
IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre	78
CHAPITRE 4	
AMÉLIORER LES NIVEAUX D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES	79
I. Projets et programmes réalisés	80
A. Situation de l'analphabétisme au Maroc	80
B. Programmes d'alphabétisation	80
C. Bilan quantitatif des programmes d'alphabétisation	80
II. Progrès dans la réalisation de l'objectif	82
A. Situation nationale	82
B. Situation du Maroc sur le plan international	82
III. Contraintes et défis majeurs à relever	83
IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre	84
A. Sur le plan quantitatif	84
B. Sur le plan qualitatif	84
CHAPITRE 5	
ATTEINDRE LA PARITÉ ET L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES DANS L'ÉDUCATION	85
I. La parité genre dans le système éducatif	86
II. Positionnement international du Maroc	86
III. La parité genre dans l'alphabétisation des adultes	87
IV. L'approche genre dans le système de la formation professionnelle	88
V. Contraintes et défis majeurs à relever	89
VI. Stratégies à renforcer et mesures à prendre	89
CHAPITRE 6	
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION	91
I. Programmes et projets réalisés	93
A. Orientation et objectifs visant l'amélioration de la qualité	93
B. Bilan des réalisations qualitatives	94
II. Progrès dans la réalisation de l'objectif	98
A. Situation nationale	98
B. Situation du Maroc sur le plan international	101
III. Contraintes et défis majeurs à relever	102
IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre	103
CONCLUSION GÉNÉRALE	105

INTRODUCTION GÉNÉRALE



INTRODUCTION GÉNÉRALE

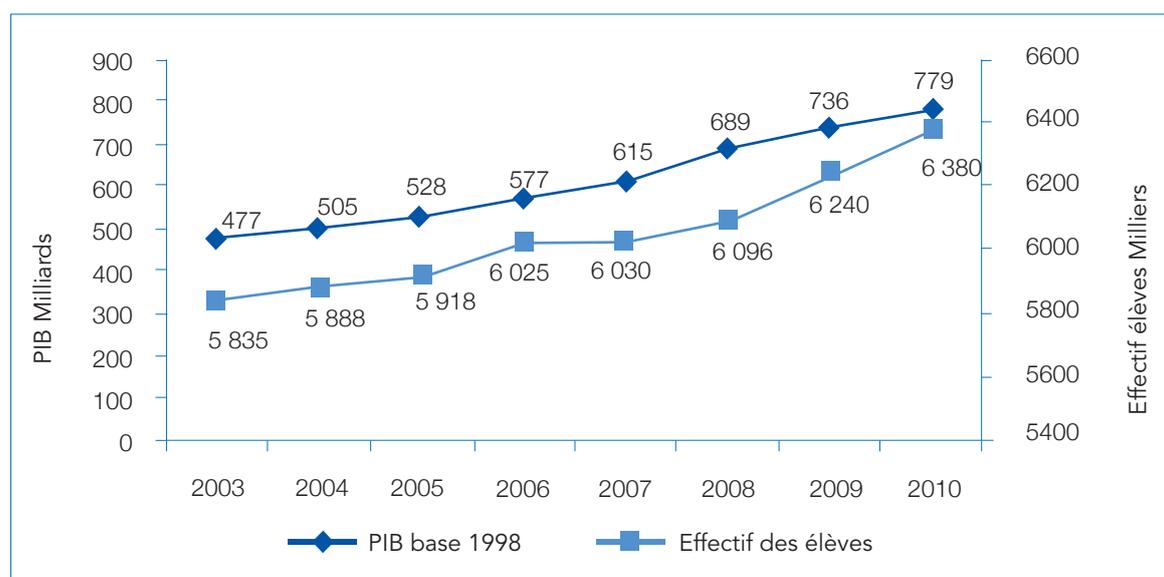
I. Contexte socio-économique

Une croissance économique forte et durable, profitant à toutes les catégories sociales, constitue l'un des facteurs clés pour la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement et plus particulièrement ceux de l'Éducation Pour Tous (EPT). A cet effet, les pouvoirs publics ont entrepris de grandes réformes économiques pour mettre en place les conditions propices à une croissance forte et soutenue. Des projets d'envergure sont entamés pendant la dernière décennie pour la consolidation et le développement des infrastructures, la structuration de l'économie marocaine et la promotion des conditions sociales surtout des couches vulnérables et marginalisées.

Ainsi, la croissance économique s'est située aux alentours de 4,6% en moyenne annuelle entre 2000 et 2010 au lieu de 3,5% durant les décennies 80 et 90. Loin d'être le résultat de la simple conjoncture, ces taux trouvent de plus en plus leurs fondements dans les transformations structurelles opérées dans le tissu économique. En effet, la croissance ne semble plus être tributaire d'une agriculture qui dépend encore des aléas climatiques. La structure du Produit Intérieur Brut PIB annonce les traits d'une économie émergente qui met le pays en mesure de conforter sa position au niveau international et d'accroître son attractivité des investissements étrangers. Le volume de ces derniers est passé d'une moyenne annuelle de 474 millions de dollars entre 1990 et 1998 à plus de 3 milliards de dollars de 1999 à 2010. Dans le sentier de cette tendance, le taux d'investissement national est passé de 23,4% en 1998 à 34% en 2010.

Bien que l'impact de la croissance économique sur l'éducation soit sans équivoque, il n'en demeure pas moins que l'investissement dans l'éducation et le savoir est de nos jours le créneau le plus pérenne et rentable pour un développement social et économique durable.

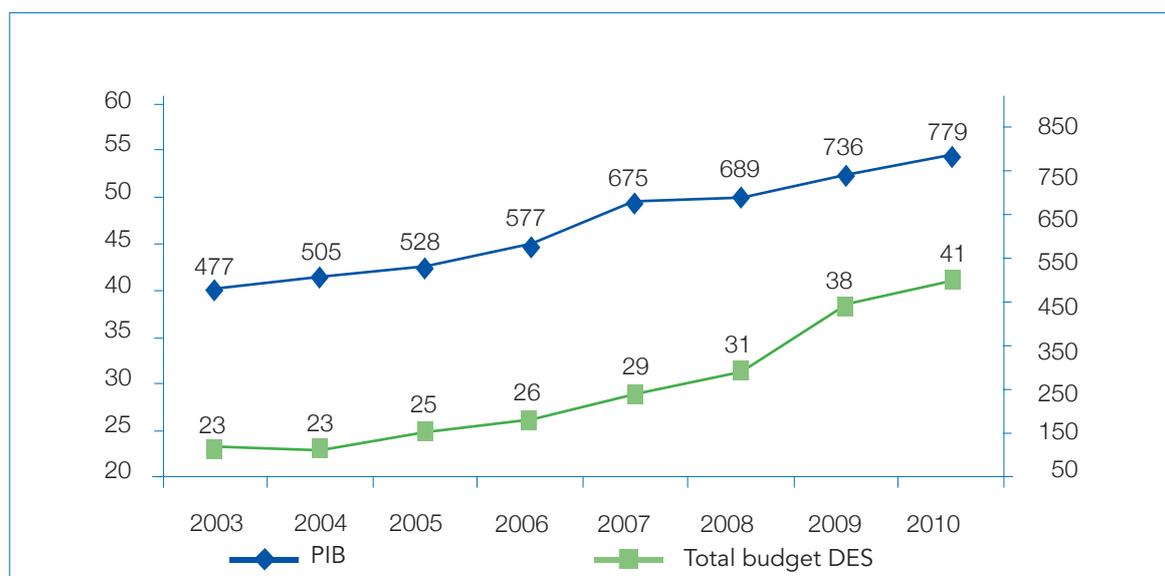
Graphique 1 : Comparaison de l'évolution du PIB à celle des effectifs scolaires



Source : DAGBP/MEN

Le PIB du Royaume a connu entre 2003 et 2010 une croissance soutenue ; la même tendance a été observée s'agissant du budget alloué au ministère de l'éducation nationale. De plus, l'effort financier consacré au secteur de l'éducation a été encore plus conséquent en 2009 et 2010, années de lancement du Programme d'Urgence 2009-2012, puisque le budget du DES est passé d'environ 31,1 milliards de Dirhams en 2008, à près de 38,4 milliards de Dirhams en 2009 (+23%) pour culminer à 41 milliards de Dirhams en 2010.

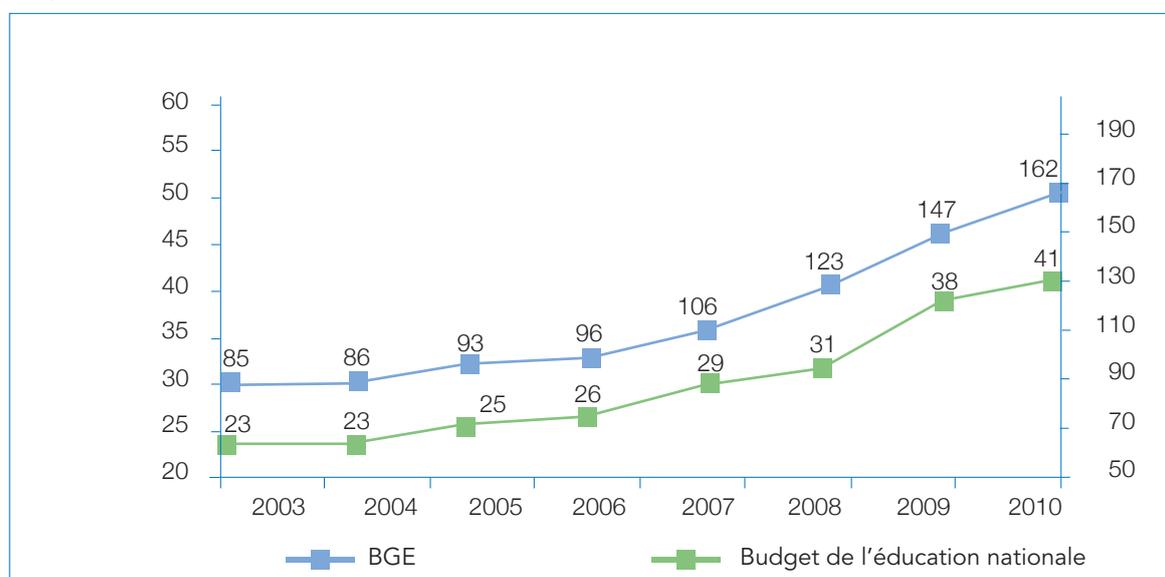
Graphique 2 : Evolution du total budget du DES et celui du PIB 2003-2010 (en milliards d Dirhams)



Source : DAGBP/MEN

Quant à l'évolution comparative entre le budget de l'éducation nationale et le Budget Général de l'État (BGE), il est permis de noter une tendance comparable au titre de la période 2003 à 2008 tout en soulignant que malgré l'impact de la crise économique sur le BGE en 2009, l'effort consenti par l'État pour le financement de l'éducation a été soutenu et même renforcé.

Graphique 3 : Évolution du total du budget du DES et celui du BGE de 2003 à 2010 (en milliards de Dirhams)

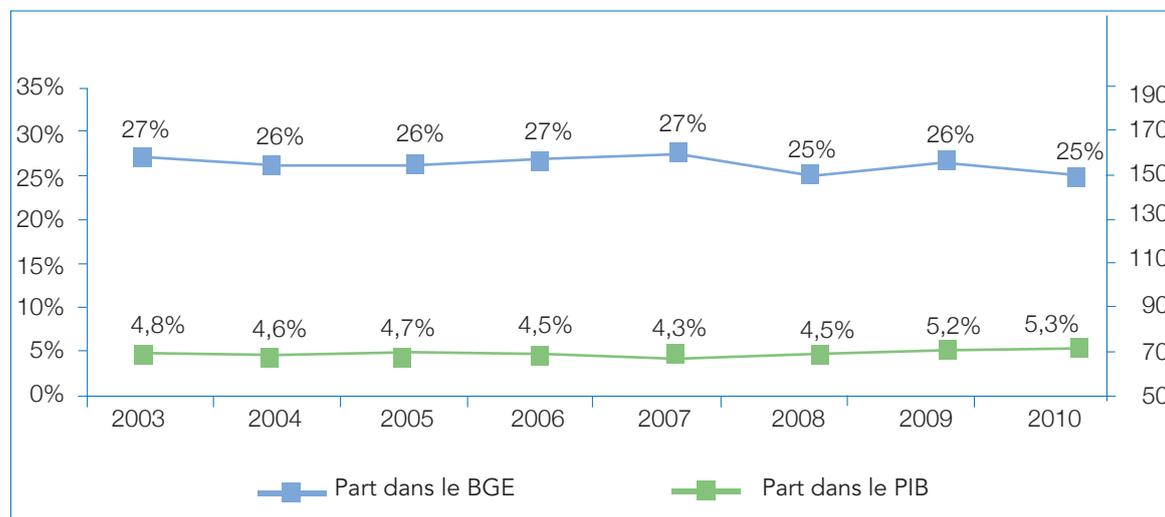


Source : DAGBP/MEN

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Se situant à des niveaux moyens proches de 5%, le ratio budget de l'éducation nationale/PIB a, depuis 2009, avec le PU, franchi ce palier tout en s'inscrivant dans un trend haussier. La part de l'enseignement scolaire dans le BGE avoisine les 25%

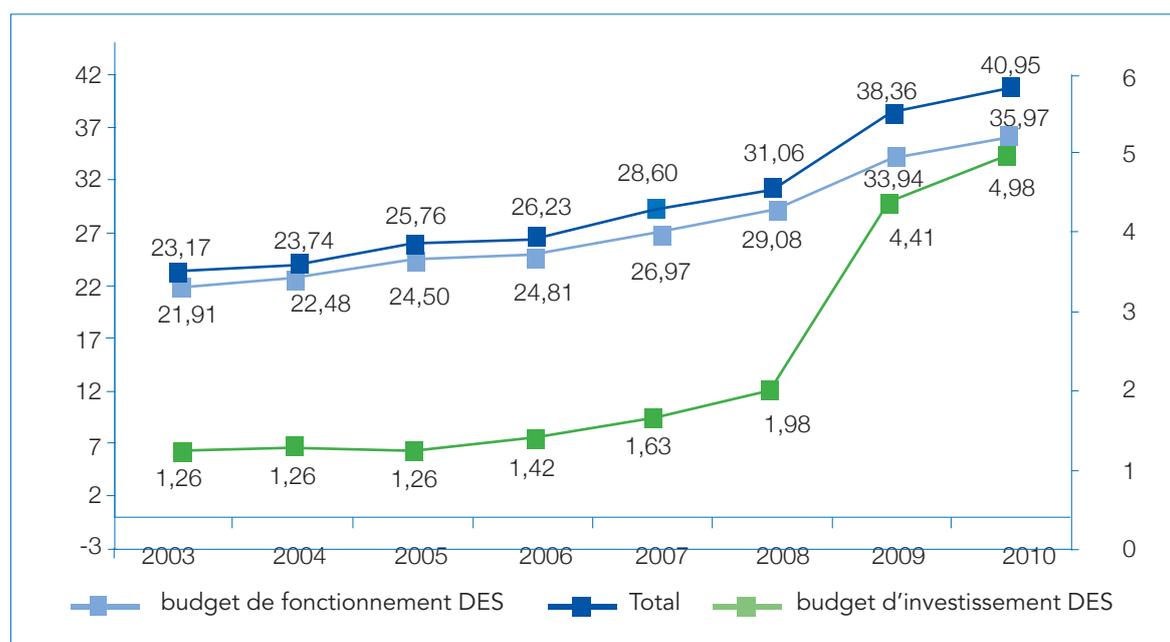
Graphique 4 : Part du budget du DES de 2003 à 2010 par rapport au BGE (en milliards de Dirhams)



Source : DAGBP/MEN

S'agissant de l'évolution du budget du ministère de l'éducation nationale, la tendance à la hausse s'est fortement accélérée en 2009, année de lancement du Programme d'Urgence conséquence notamment de la montée en puissance des crédits d'investissement alloués au secteur. En effet, le budget d'investissement est ainsi passé de 1,98 milliards de Dirhams, en 2008, à 4,41 milliards Dirhams, en 2009, soit une augmentation de 123%.

Graphique 5 : Evolution du budget du DES de 2003 à 2010 (en milliards de Dirhams)



Source : DAGBP/MEN

II. Contexte démographique

A. Évolution des effectifs de la population jeune

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2004, le taux d'accroissement démographique annuel moyen est passé de 2,04% entre 1982 et 1994 à 1,4% entre 1994-2004, ce qui est de nature à entraîner une transition démographique plus tôt que prévu pour les années à venir.

En effet, d'après les projections du Haut Commissariat au Plan (HCP) pour les 30 années à venir, les effectifs des enfants de moins d'un an ont connu une augmentation jusqu'à l'an 2007, grâce à l'élan démographique accumulé par le passé et malgré la diminution supposée de la fécondité. En revanche, à partir de 2008, ces effectifs ont enregistré une légère et progressive baisse.

La baisse de la fécondité impacte directement l'évolution de l'effectif de la population d'âge préscolaire, soit 4-5 ans, celui de la population scolarisable dans le primaire, soit 6-11 ans, et celui correspondant au 1^{er} cycle secondaire, soit 12-14 ans. Ces populations d'âge connaissent toutes une régression soutenue de leurs effectifs. Ainsi, et d'après les projections du HCP, ces effectifs diminueraient entre, 2004 et 2030, de 13% et de 15% pour les groupes de 4-5 ans et de 6-11 ans respectivement, et de 17% pour les enfants de 12-14 ans.

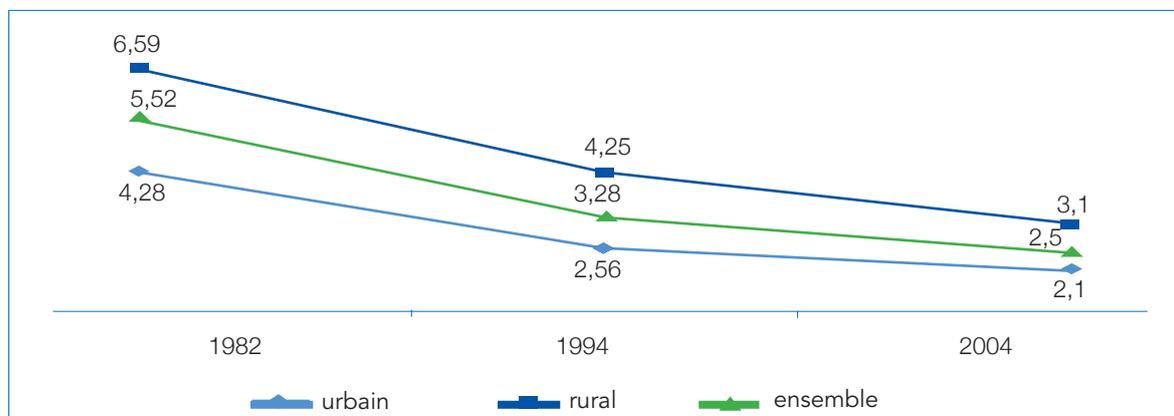
Toutefois, notons une diminution plus rapide des effectifs des enfants de 0 à 1 an, passant de 0,6 millions en 2004 à 0,4 millions en 2030. La baisse est aussi spectaculaire pour le groupe d'âge 6-11 ans qui passerait de 1,9 millions à 1,2 millions au même horizon.

Ces tendances ont été confirmées par une récente enquête démographique nationale à passages répétés auprès de 105.000 ménages, effectuée par le HCP en 2010, qui a démontré la nette régression de la fécondité et a annoncé une transition démographique conséquente. Ainsi, l'enquête a montré qu'une femme met au monde 2 enfants durant sa vie de procréation en 2010, au lieu de 2,5 en 2004. Dans les années 80, la même femme donnait naissance à 5,2 enfants, soit pratiquement une réduction de 3 enfants en 3 décennies.

Ceci étant, le taux d'accroissement démographique annuel moyen a baissé pour atteindre 1,05% en 2010. Or, ce même taux a été de l'ordre de 1,62% entre 1982 et 2010. Cette évolution est, selon le HCP, la conséquence directe d'une baisse conjuguée de la fécondité et de la mortalité. Elle est essentiellement attribuée au recul de l'âge au premier mariage ainsi qu'à la généralisation progressive de différentes méthodes de la contraception. En effet, sous ses différentes formes, la pratique contraceptive est passée de 8% chez les femmes dans les années 60 à 63% en 2010. Quant au recul de l'âge au premier mariage, il est passé de 17 ans chez les femmes en 1960 à près de 27 ans en 2010.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Graphique 6 : Indice synthétique de fécondité selon le milieu



Source : HCP

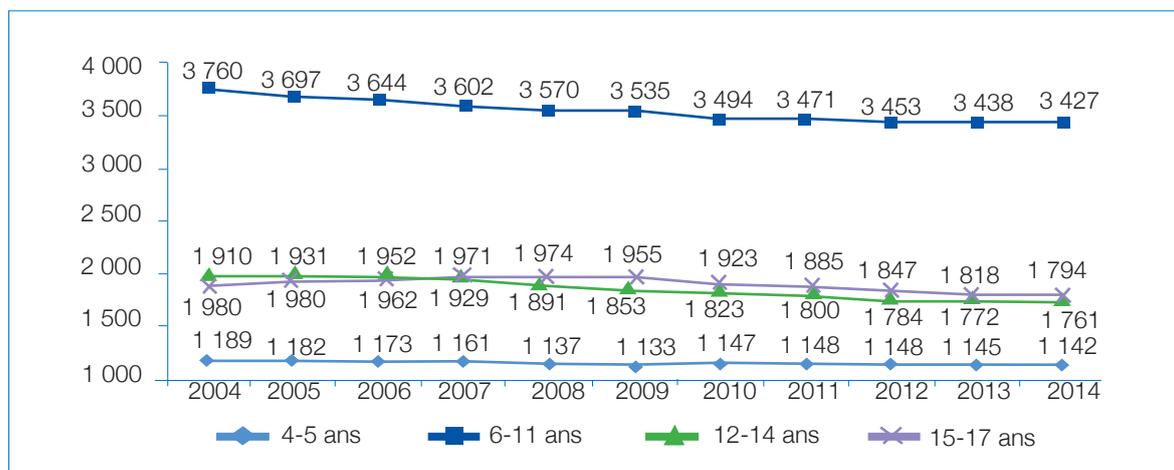
Par région, l’Oriental, Rabat Salé Zemmour Zaïre et le Grand Casablanca se situent en deçà de la moyenne nationale de fécondité. Elles sont respectivement à 1.6, 1.8 et 1.9 enfant par couple.

B. Évolution de la population scolarisable

Eu égard à la transition démographique annoncée, l’évolution de la population scolarisable, entre 2004 et 2014, serait caractérisée par une légère baisse touchant toutes les tranches d’âge, avec une baisse plus accentuée pour la tranche 6-11 ans. Globalement, la régression de la population scolarisable âgée de 4 à 17 ans serait soutenue jusqu’en 2030. Le taux annuel moyen de cette régression est de l’ordre de 3,1%, rien que pour la période située entre 2004 et 2014.

Ce constat est de nature à atténuer la pression démographique sur l’offre scolaire actuelle et à venir, et par la suite, permettre de réorienter les efforts en matière de scolarisation vers d’autres aspects qualitatifs du système d’éducation et de formation.

Graphique 7 : Évolution de la population scolarisable selon les tranches d’âges (en milliers)



Source : HCP

III. Contextes géographique et culturel

Le Maroc s'étend sur une superficie de 710 850 km² y compris celle du Sahara marocain qui représente 266 779 km². Le Maroc est composé de 16 régions et de 82 provinces et préfectures. Sa population, qui est de 29 891 708 selon le recensement de 2004, est répartie selon le milieu de résidence en 16 463 634 citadins et 13 428 074 ruraux soit un taux d'urbanisation de 55.1 %.

C'est au Maroc que l'on trouve les plaines les plus vastes et les montagnes les plus hautes de l'Afrique du Nord. Le relief du pays est marqué par quatre grands systèmes : le Rif, le Moyen-Atlas, le Haut-Atlas et l'Anti-Atlas.

En matière de climatologie, le Maroc est un pays de zone subtropicale au bord occidental du continent africain. Il subit en été les conditions de la zone aride chaude, alors qu'il appartient en hivers au domaine tempéré et humide.

Les conditions climatiques font que certaines maladies sévissent plus fréquemment durant certaines périodes de l'année. Ainsi, la prévalence des infections respiratoires aiguës est plus élevée durant la saison froide alors que celle des maladies diarrhéiques est plus élevée durant l'été.

Par ailleurs, certaines régions du pays en particulier montagneuses souffrent d'un enclavement saisonnier durant l'hiver alors que d'autres parties du pays restent exposées au risque d'inondation. Ainsi, 35% des localités souffrent d'un enclavement saisonnier.

L'aménagement du territoire a un impact sur l'organisation de l'offre scolaire. C'est une question qui impose parfois des choix contraignants et plaide en faveur de la prise en considération d'autres paramètres qui ne dépendent pas de la seule volonté du département en charge du secteur de l'éducation. Ce n'est que durant les dernières années qu'une prise de conscience de la complexité des enjeux que pose l'organisation des services sociaux s'est amorcée et on a vu se développer des politiques publiques intégrant des dimensions multiples souvent omises dans les choix des actions publiques passées.

Tout cela pour dire que le système d'éducation et de formation du Maroc, à l'instar de plusieurs pays, a été développé en fonction du développement du territoire. Ainsi, le milieu rural est demeuré assez longtemps moins développé en matière d'organisation et d'offre scolaire même si sa population était beaucoup plus importante. De même, les régions montagneuses et difficilement accessibles ont connu un développement relativement lent de l'offre scolaire. Enfin, le climat du Maroc n'est pas sans effets sur le développement de l'offre scolaire. Souvent, quelques tribus vivant dans les régions montagneuses et dans les régions sahariennes organisent leur vie sociale en fonction des conditions climatiques et sont souvent contraintes à une vie de transhumance au gré des saisons en quête de meilleures conditions de vie pour eux et pour leur bétail.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ces caractéristiques de nomadisme et de transhumance ont rendu l'organisation de l'offre scolaire beaucoup plus difficile, et il a fallu beaucoup plus de temps pour tenir compte du phénomène et imaginer une offre éducative qui lui soit appropriée.

Avec le processus de décentralisation entamé par le découpage régional en 16 régions, les déficits en termes d'infrastructure de base et d'accès équitable aux services sociaux se sont révélés comme facteurs déterminants ralentissant le développement de l'éducation universelle et de bonne facture à tous les marocains quel que soit leur milieu socio-économique d'origine.

La position géographique du Maroc a fait de ce pays un espace multiculturel par excellence, et ce vu la diversité de sa population arabe, amazigh et africaine. Cette mosaïque lui confère une place importante dans le domaine de la culture. Chaque région possède ses particularités, contribuant ainsi à la culture nationale et cette diversité culturelle a eu un impact sur le développement du système d'éducation et de formation. La question linguistique constitue un défi pour le système de l'éducation et de formation du Maroc puisque loin de toute considération idéologique ou politique et en dépit du choix social au niveau des langues d'enseignement, avec toutes les contraintes que ce choix puisse engendrer pour le satisfaire, cette question linguistique pose de sérieux défis à la réalisation des objectifs de l'EPT.

Pour résumer, toute analyse de tout système d'éducation et de formation ne peut prétendre à l'objectivité en procédant à l'économie de l'analyse

du contexte dans lequel ce système prend racine et évolue. Les données statistiques et les indicateurs perdent toute leur signification s'ils sont brandis et exposés au lecteur sans prendre en considération ce contexte.

C'est donc à cette exigence de rigueur et d'objectivité que nous tenons pour évaluer, au tant que faire se peut, les efforts déployés par le Maroc pour remplir ses engagements à l'égard des objectifs de l'EPT.

IV. Aperçu sur le système éducatif marocain

En dépit des réformes d'envergure entamées par le Maroc depuis son indépendance, les résultats étaient en deçà des attentes du pays et des exigences de son développement. Conscient de l'enjeu que présente le secteur de l'éducation pour asseoir une économie fondée sur le développement de son capital humain, le Maroc a adopté, en 2000, la Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation (CNEF). Celle-ci porte essentiellement sur la réalisation de trois objectifs fondamentaux. Le premier, porte sur la généralisation de l'enseignement et l'amélioration de sa qualité et de ses performances. Le deuxième, concerne la réalisation d'une cohérence structurelle du système selon deux niveaux complémentaires : une intégration interne du système et son ancrage à son environnement socioéconomique. Le troisième objectif a trait à la modernisation des procédures et des méthodes de gestion et de pilotage du système.

Huit années après, l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des

recommandations de la CNEF a fait ressortir une amélioration sensible des niveaux de la scolarisation, de la rétention et de l'alphabétisation. Cependant, le rythme de réalisation de certains objectifs de fréquentation scolaire reste lent et le développement quantitatif s'est fait au détriment de la qualité.

Pour donner un nouveau souffle à la réforme initiée en 2000, un Programme d'Urgence (PU) pour la période 2009-2012 a été lancé en 2009. Il vise à accélérer la mise en œuvre de la CNEF fixant de nouveaux objectifs quantitatifs et qualitatifs visant à stabiliser le système éducatif aux horizons de 2012 et 2015. Cet engagement des pouvoirs publics s'est matérialisé par l'accroissement continu du budget de l'État en faveur du secteur de l'enseignement, qui a connu une augmentation de 33%, en 2010, par rapport à 2008, atteignant environ 24% du Budget de l'État et 6,4% du PIB. L'enveloppe budgétaire globale estimée pour la concrétisation de ce programme est de 43 milliards de Dirhams pour la période 2009-2012.

Quant à la structure du système éducatif marocain, telle qu'elle a été préconisée par la Charte Nationale d'Éducation et de Formation, elle est composée de 3 degrés à savoir :

- **Le premier degré** qui correspond à l'enseignement primaire d'une durée de 6 ans, il a été aussi procédé à l'intégration de l'enseignement préscolaire d'une durée de 2 ans (4-5 ans) dans les écoles primaires en plus de la contribution en progression continue du secteur préscolaire privé;
- **Le second degré** s'identifie à l'enseignement secondaire et comprend l'enseignement secondaire collégial et l'enseignement secondaire qualifiant;
- **Le troisième degré** qui correspond à l'enseignement supérieur.

En dépit de la crise économique et sociale mondiale, le secteur de l'éducation marocain profite d'une conjoncture nationale favorable marquée par une volonté de soutenir l'effort de financement de l'éducation et par une transition démographique à même de réduire la pression de la demande sociale d'éducation.

Depuis l'an 2000, le Maroc a procédé, avec la collaboration de l'UNESCO, à la préparation d'un « Plan National de l'Éducation Pour Tous ». La réalisation des objectifs de l'EPT est évaluée à travers le suivi de 18 indicateurs. Le rapport de suivi de l'EPT à mi-parcours élaboré en 2006, en analysant ces indicateurs, a fait état de leur modeste progression vers les objectifs de l'EPT.

Tous les efforts déployés par le Maroc avant la période de la mise en œuvre du PU n'ont pas suffi à positionner convenablement notre pays dans la voie conduisant à la réalisation des objectifs de l'EPT. C'est en partie sur la base de ce constat qu'un nouveau souffle a été donné à ces réformes à travers le Programme d'Urgence (PU 2009-2012), pour accélérer la réalisation des chantiers et par la même occasion permettre d'honorer les engagements du Maroc vis-à-vis des objectifs de l'EPT. Ainsi, les actions menées depuis la mise en œuvre du PU permettront-elles de cheminer notre pays vers la réalisation des objectifs de l'EPT à l'horizon de 2015 ? C'est à cette question que ce rapport tente de répondre.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le rapport mondial de suivi de l'EPT 2011 (élaboré par l'UNESCO) dont le contenu a permis de jeter un regard sur la position du Maroc par rapport aux avancées réalisées par des pays à degré de développement similaire, et dont les premiers éléments ont servi de base pour évaluer la situation éducative du Maroc. Le rapport mondial a également permis d'inspirer l'approche de traitement du rapport national à la fois au niveau de son architecture globale que dans sa méthodologie. Ainsi, le présent rapport est constitué de six chapitres. Chaque objectif de l'EPT est présenté dans un chapitre à part dans lequel sont traités les thèmes suivants : les programmes et projets réalisés, la progression vers l'atteinte de l'objectif, les contraintes et les défis, ainsi que les stratégies et les mesures à prendre.

CHAPITRE 1

DÉVELOPPER L'ÉDUCATION ET LA PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE

Objectif 1

Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés

Chapitre 1

Développer l'éducation et la protection de la petite enfance

I. Programmes et projets réalisés

A. Éducation de la petite enfance

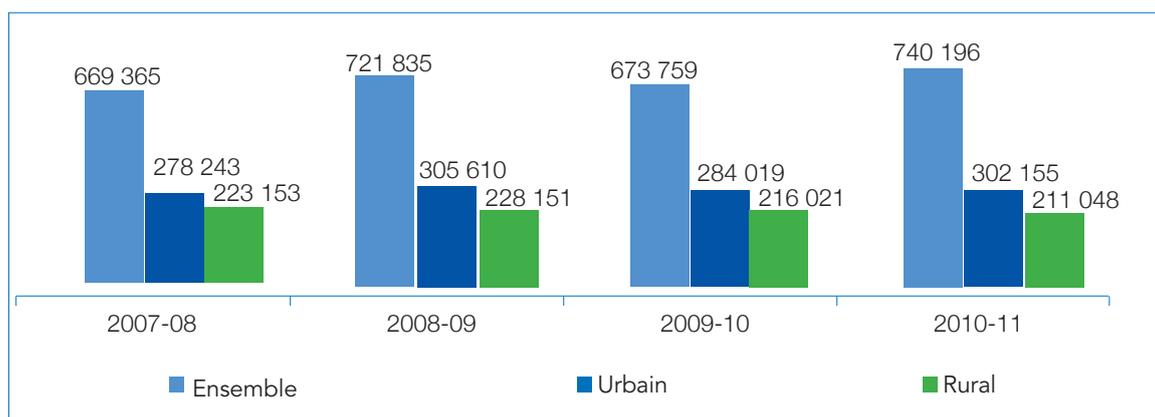
La généralisation du préscolaire à l'horizon de 2015 est un objectif arrêté par le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) dans le cadre du Programme d'Urgence (2009-2012). A cet égard, de considérables efforts ont été consentis ces deux dernières années pour permettre l'implémentation d'un nouveau type d'enseignement préscolaire.

C'est ainsi qu'un projet intégré est consacré au développement du préscolaire. En plus de l'élaboration d'un nouveau concept du préscolaire constituant la base d'un nouveau curriculum et des référentiels pédagogiques et de formation. Ce niveau d'enseignement a vu la création de 1024 classes du préscolaire dans les écoles de l'enseignement primaire surtout en milieu rural, permettant ainsi l'inscription de 77 961 nouveaux élèves. Ceci s'est accompagné de la formation de plus de 15 000 éducateurs. De surcroît et pour soutenir les familles pauvres, 12 255 élèves ont bénéficié de cartables garnis.

1. Évolution de l'enseignement préscolaire

Malgré ces efforts, l'évolution des effectifs de l'enseignement préscolaire reste oscillante et instable. D'une manière globale, les effectifs à ce niveau d'enseignement sont passés de 669 365 élèves en 2007 à 740 196 élèves en 2010, soit un taux d'accroissement global de 9,6%. Cette augmentation oscillante a concerné les garçons et les filles. Les effectifs de ces dernières sont passés de 278 243 filles en 2007 à 302 155 filles en 2010. Par milieu, les effectifs du milieu rural se sont infléchis de 223 153 élèves en 2007 à 211 048 élèves en 2010.

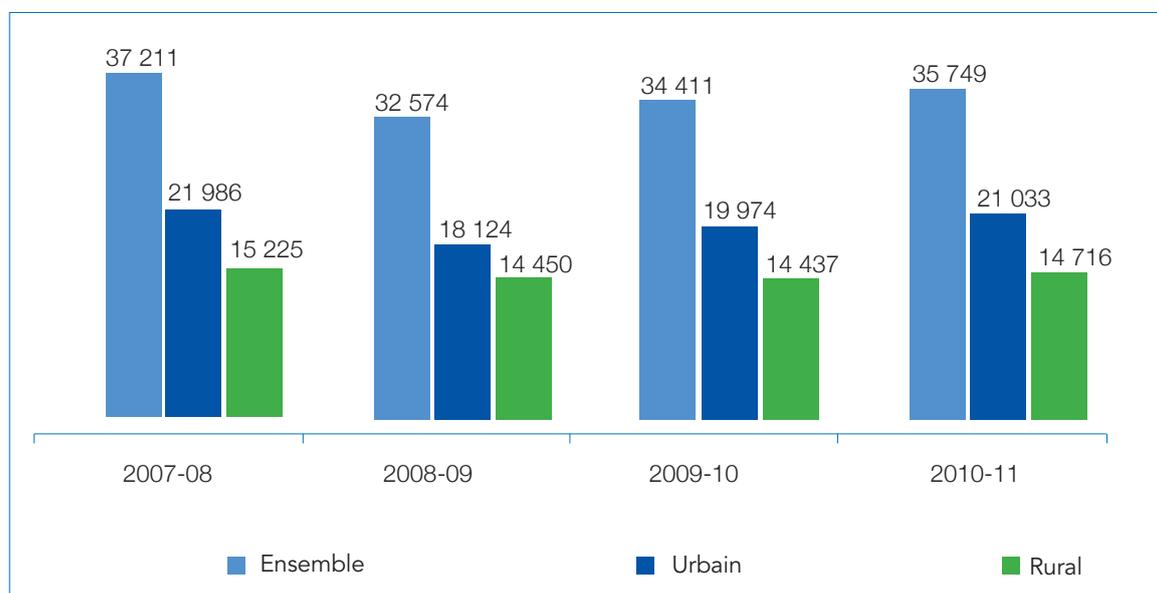
Graphique 8 : Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préscolaire



Source : MDSFS

L'offre de l'enseignement préscolaire de type moderne est pratiquement intégrée dans le secteur privé. Elle demeure encore limitée et inégale sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, et dans l'ensemble, le nombre de salles s'est infléchi de 37 211 en 2007 à 32 574 en 2008, pour reprendre une croissance à raison de 1500 salles en moyenne par an jusqu'à atteindre 35 749 en 2010. L'offre du milieu rural en salles du préscolaire est très limitée et stagnante puisqu'elle oscille autour de 14 500 salles sur la période de 2007-2010.

Graphique 9 : Évolution des salles de classe de l'enseignement préscolaire



Source : MDSFS

2. Programme de l'Entraide Nationale

À côté des efforts entrepris par le MEN au niveau du développement du préscolaire, le programme d'appui à l'éducation et à la scolarisation initié par le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, est réservé aux enfants issus de familles démunies ou en situations difficiles. Ce programme a enregistré une avancée notable au cours des 3 trois dernières années :

Tableau 1 : Programme 2007-2010 de l'Entraide Nationale

Année scolaire	Effectif des enfants	Dont filles	Dont garçons	Nombre des centres spécialisés	Budget de financement en millions de Dirhams
2007-2008	1301	467	834	43	10,17
2008-2009	1427	531	896	48	11
2009-2010	1780	636	1144	64	14

Source : MDSFS

Par ailleurs, l'Entraide Nationale offre un espace aux enfants de familles nécessiteuses pour bénéficier d'un encadrement préscolaire adapté, leur permettant de disposer de plus de conditions pour pouvoir se maintenir dans les cycles de scolarisation classiques, particulièrement pendant les premières années du primaire.

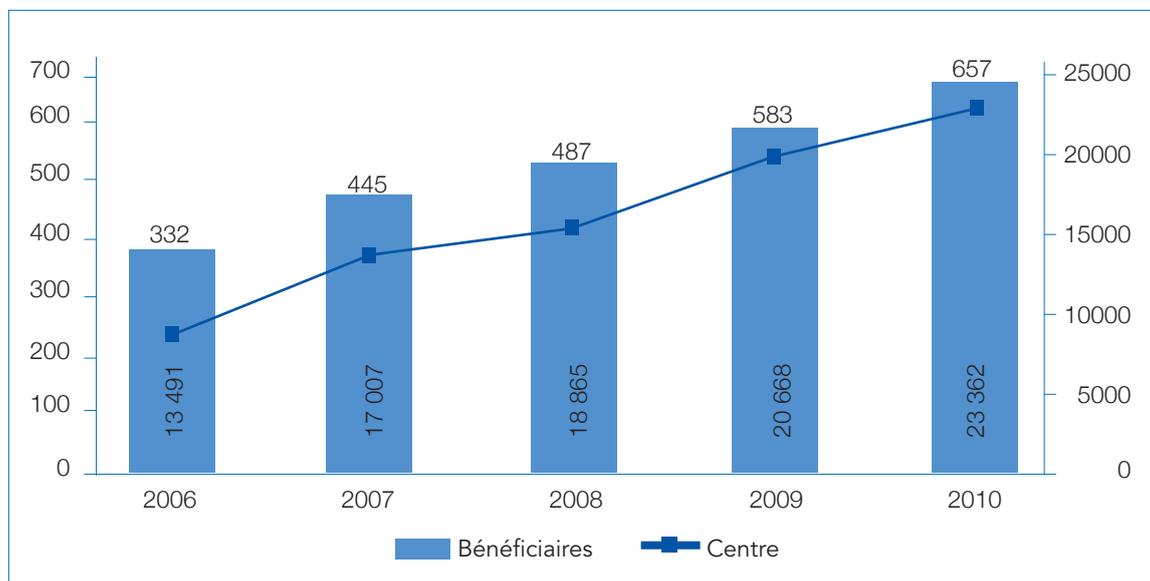
Ce programme prévoit également, un service de préscolaire adapté aux enfants avec un handicap léger permettant ainsi à leurs parents de disposer de plus de temps pour la vie active.

Le programme d'appui à l'éducation a pour population cible les enfants âgés de 4 à 5 ans issus des couches de populations défavorisées. Il consiste en l'implantation de jardins d'enfants sur le territoire national. Jusqu'à l'an 2010, ce programme a réussi l'implantation de 657 jardins d'enfants dont 53,7% en milieu rural, accueillant quelques 23 362 enfants dont 50% sont des filles.

Chapitre 1

Développer l'éducation et la protection de la petite enfance

Graphique 10 : Évolution du nombre de jardins d'enfants et des bénéficiaires du programme de l'Entraide Nationale



Source : EN

3. Contribution de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)

Toujours en matière de scolarisation au niveau du préscolaire, il y a lieu de noter que l'apport de l'INDH pour l'éducation s'inscrit dans le cadre des efforts visant à développer ce secteur vital. Tous les projets menés ont impacté positivement l'accroissement de la préscolarisation au Maroc sachant que la contribution du MEN s'élève à 172 836 459 Dirhams en 2010.

L'intervention de l'INDH dans le secteur de l'éducation est diversifiée et touche les domaines suivants : la construction des écoles, des Dar Ettalib et Dar Taliba, les extensions ou les équipements et même les logements pour les enseignants, et ce pour tous les cycles d'enseignement y compris le préscolaire. Notons également que l'INDH oriente son intervention surtout vers le milieu rural.

Pour le préscolaire, l'INDH a intensifié ses actions principalement en faveur des enfants issus des milieux défavorisés à travers l'ensemble du territoire du Royaume.

Tableau 2 : Interventions et actions de l'INDH

Axes d'intervention	Constructions et aménagement	Equipements
Crèches	71	56
Écoles coraniques	30	10
Garderies des enfants	74	40
Écoles préscolaires	168	82
Total	343	188

Source : INDH

B. Protection de la petite enfance

La réalisation des principaux objectifs de santé a été possible grâce, entre autres, au développement de nombreux programmes de santé intégrés dans le cadre des soins de santé de base à travers un réseau d'établissements répartis sur tout le territoire national. Le but recherché étant d'assurer la survie des jeunes enfants et de promouvoir leur développement psychomoteur.

Il s'agit également de lutter contre la mortalité maternelle qui demeure encore un problème majeur de santé publique ne reflétant pas véritablement le développement socio-économique du pays.

1. Programmes et populations cibles

Les programmes de santé les plus importants et leurs populations cibles respectives sont les suivants :

- La prise en charge intégrée de l'enfant (enfants de moins de 5 ans : 2 871 000 enfants) ;
- Le programme national d'immunisation (Nouvelles naissances : 650 000 enfants) ;
- Le programme national de lutte contre la malnutrition et les suppléments vitaminiques (enfants de moins de 5 ans) ;
- Le programme national de santé scolaire et universitaire (6 500 000 d'élèves et d'étudiants) ;
- La prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence (population générale) ;
- La prise en charge des enfants atteints d'handicaps moteurs ou sensoriels

(la population globale en situation d'handicap est estimée à 1 540 000 personnes selon les données de l'enquête nationale de 2004, MDSFS).

2. Évolution des principaux indicateurs et impact des programmes de santé

Les indicateurs présentés ci-dessous sont en rapport avec les principaux programmes développés par le ministère de la Santé et qui ciblent les populations les plus vulnérables à savoir les femmes en âge de reproduction, les femmes enceintes, les enfants de moins de 5 ans, les adolescents et les jeunes.

a. Mortalité infanto-juvénile (MIJ)

La décomposition de la MIJ en mortalité néo-natale, infantile, juvénile et infanto-juvénile (pour 1000 naissances vivantes) d'après les enquêtes réalisées par le ministère de la Santé ces 30 dernières années est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Evolution de la mortalité infantile

Type de mortalité (%)	1982-91	1994-03	2009-10
Mortalité néonatale (de la naissance à un mois)	31	27	-
Mortalité infantile (de la naissance à 1 an)	57	40	30,2
Mortalité juvénile (de 1 à 4 ans)	20	7	6,3
Mortalité infanto-juvénile (de la naissance à 5 ans)	76	47	36,2

Source : MS

Le plan d'action 2008-2012 vise à réduire la mortalité infantile à moins de 15 pour 1000 naissances vivantes. La mortalité néonatale, intimement

Chapitre 1

Développer l'éducation et la protection de la petite enfance

liée aux conditions de santé de la mère, au déroulement de la grossesse et de l'accouchement, demeure toutefois un grand défi à relever. En effet, plus de la moitié des décès des nouveau-nés (0-1ans) se produit avant le premier mois de naissance.

b. Les maladies cibles de la vaccination

Le Programme National d'Immunisation (PNI) est parmi les programmes de santé qui ont notablement contribué à la réduction de la mortalité et de la morbidité néonatale et infanto-juvénile. En effet, ce programme qui est exclusivement supporté par le budget de l'État (vaccins, consommables médicaux, moyens de mobilité, chaîne de froid, système d'information, ...) a permis d'éliminer la poliomyélite dont le dernier cas remonte à 1987, d'éliminer la diphtérie dont le dernier cas remonte à 1991, d'éliminer le tétanos néonatal et maternel dont la validation a été certifiée en 2002, d'éliminer les infections invasives dues à l'*Haemophilus influenzae* type b (Hib), de réduire de façon drastique la charge de mortalité et de morbidité liées à la tuberculose (principalement les méningites et les miliaires tuberculeuses), à l'hépatite virale type B (HB), la coqueluche, la rougeole et la rubéole.

Le PNI contribuera certainement davantage à la réduction de la mortalité infanto-juvénile grâce à l'introduction des deux nouveaux vaccins :

- Le vaccin contre le pneumocoque qui permettra de contrôler les infections invasives dues à ce germe : les pneumonies, les méningites et les otites ;
- Le vaccin contre le rota virus qui permettra de réduire les cas graves de diarrhée chez le jeune enfant, et par conséquent, les coûts inhérents à leur prise en charge en milieu hospitalier.

Tableau 4 : Taux de couverture des campagnes de vaccination (en % d'enfants)

Type de vaccin	2007	2008	2009	2010
Taux de couverture par le BCG	93	96	99	100
Taux de couverture par le DTCP3 - Hib3 (diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, <i>Haemophilus influenzae</i>)	92	97	99	100
Taux de couverture par le VAR (vaccin anti-rougeoleux)	92	94	96	96

Source : MS

c. La lutte contre les carences en micronutriments et les comportements à risque

La carence en vitamine A et en vitamine D (essentiels pour la vision, les défenses immunitaires et le développement du squelette) est aussi un problème de santé publique chez les jeunes enfants. Plus de 4 enfants sur 10 sont carencés en vitamine A et environ 1 enfant sur 10 souffre de carence en vitamine D. La couverture des enfants de moins de 2 ans par les suppléments vitaminiques avoisine les 70% pour la vitamine A et 80% pour la vitamine D.

d. Prise en charge et suivi des enfants en situation d'handicap

Le ministère de la Santé en partenariat avec les ministères de l'Éducation Nationale, de Développement Social, de la Fondation Mohammed V et d'autres intervenants,

déploie de grands efforts pour dépister précocement les enfants porteurs d'un handicap physique ou sensoriel et assurer leur prise en charge et leur suivi scolaire.

Une commission provinciale multisectorielle est chargée d'établir au début de chaque année scolaire la liste de tous les enfants handicapés selon la nature et la profondeur de l'handicap et de les orienter vers les établissements adaptés à leur situation. Des équipes de pédagogues et de médecins spécialistes sont chargés d'assurer leur suivi scolaire et médical. Par ailleurs, il faut souligner que le ministère de la Santé assure une formation continue des professionnels de la santé dans différents domaines relatifs à l'handicap.

e. La prise en charge des enfants victimes de violence

La lutte contre les violences à l'égard des femmes et des enfants est aussi une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Le ministère de la Santé en collaboration avec les ministères de Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, de la Justice, de l'Intérieur (Direction de la Sûreté Nationale, Gendarmerie Royale) et en partenariat avec de nombreuses associations de la société civile a mis en place un véritable dispositif médico-légal et social pour protéger les femmes et les enfants contre les violences et les sévices sexuels.

Le tableau suivant, résume les performances du Programme National de lutte contre les violences à l'égard des enfants pour ces quatre dernières années :

Tableau 5 : Programme National de lutte contre les violences

Nature des prestations	2007	2008	2009	2010
Nombre d'unités spécialisées de prise en charge opérationnelles	17	74	74	75
Nombre d'enfants victimes de violences pris en charge	474	543	587	623
Nombre d'enfants victimes de violence ayant reçu au moins une consultation psychologique	253	290	287	350
Nombre de professionnels de santé formés à la procédure de déclaration des sévices pour enfants	60	240	320	375
Taux de couverture des unités par des psychologues	2%	27%	27%	27%

Source : MS

f. L'éducation parentale

L'éducation parentale est une initiative nouvellement introduite dans le système de santé, en collaboration avec l'UNICEF et les collectivités locales, qui consiste à transmettre aux parents (surtout en milieu rural) des messages simples sur la santé de leurs enfants et sur leur propre santé à travers des Agents de Développement Local (ADL).

Ces derniers sont généralement des personnes volontaires, habitant au sein des localités ciblées par cette initiative et possédant des compétences de la vie et ayant de bonnes relations avec la population.

Les messages à transmettre concernent en général le développement de l'enfant : allaitement maternel et alimentation, hygiène, vaccination, suivi de la croissance, prévention des accidents domestiques, etc. ainsi que la santé de la

Chapitre 1

Développer l'éducation et la protection de la petite enfance

mère : planification familiale, suivi de la grossesse, alimentation, hygiène, soins à donner à l'enfant. A cet effet, plusieurs activités ont été réalisées :

- Elaboration d'un guide de référence pour les ADL (en 2008) ;
- Achat d'équipements audio-visuels et éducatifs pour les sites retenus ;
- Formation des professionnels de santé et des ADL sur les thèmes de santé de l'enfant et de la mère, et sur l'approche de communication pour le changement du comportement ;
- Élaboration de supports éducatifs (chevalet, cahier méthodologique pour l'ADL, CD-Rom sur les thèmes de l'éducation parentale, dépliant, film documentaire, affiche, etc. ;
- Organisation de plusieurs séances d'éducation par les ADL au profit des parents.

II. Progrès dans la réalisation de l'objectif

A. Situation nationale

Pour mesurer l'écart à l'objectif EPT pour la petite enfance, l'un des indicateurs les plus appropriés est le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans. En effet, c'est le rapport entre le nombre d'élèves âgés de 4 à 5 ans scolarisés soit au préscolaire soit au primaire et la population d'âge 4-5 ans. D'autant plus qu'une loi de 1998 permettait aux enfants âgés de 5 ans et demi de s'inscrire à l'école primaire.

L'évolution globale montre qu'il y est une nette amélioration entre 2008 et 2010 puisque le taux spécifique est passé de 55,9% à 64,9%. Ce qui

conduit à dire que 35% des enfants âgés de 4 à 5 ans sont encore hors des bancs de l'école. Cependant, cette part des enfants préscolarisés est à considérer en relation avec les taux réalisés dans les pays arabes où ce taux ne dépasse pas dans les meilleurs des cas les 20%. Ceci est dû, entre autres, à un enseignement coranique desservi dès le bas âge sur tout le territoire marocain.

En effet, les écoles coraniques revêtent un aspect identitaire lié à l'histoire et aux fondements du Royaume du Maroc. Elles ont sauvé, Depuis leur apparition, la langue arabe et sa littérature, les sciences de la charia et leurs caractéristiques. La création, la construction et le financement de ces écoles ont fait toujours l'objet de soutien d'émulation entre les tribus marocaines à tel point que rarement on trouve une tribu ou une communauté, même les plus reculées, sans établissement coranique.

L'évolution de l'écart entre garçons et filles montre que les filles sont de plus en plus défavorisées puisque cet écart qui se situait autour de 15 points entre 2007 et 2009 a atteint presque 20 points en 2010. Les disparités entre milieux urbain/rural se sont aussi aggravées, puisque l'écart entre les taux de préscolarisation des deux milieux est passé de 32 points en 2007 à presque 38 points en 2010.

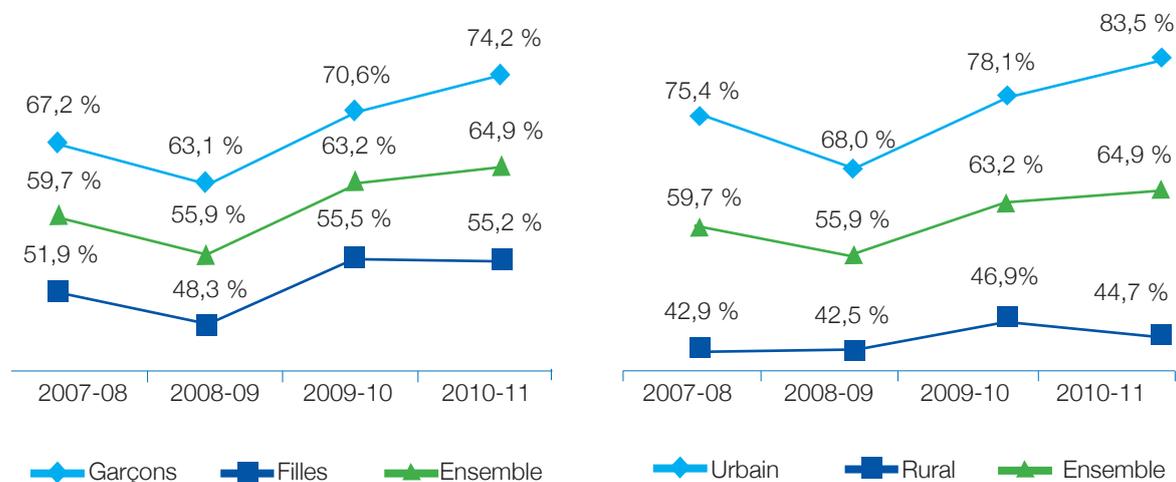
Le principal constat qui découle des données sur l'éducation de la petite enfance est que les 35% d'enfants âgés de 4 à 5 ans non encore préscolarisés sont plus concentrés au milieu rural dont les taux sont quasi stagnants. Aussi, et eu égard au rythme actuel de croissance des taux de préscolarisation, il est peu probable

II. Progrès dans la réalisation de l'objectif

que l'objectif EPT fixé en 2015 soit atteint. Toutefois, la mesure d'intégration des classes du préscolaire dans les écoles primaires rurales ne tardera pas à donner ses fruits pour les prochaines années en particulier si la cadence d'extension de l'offre préscolaire connaîtra une nouvelle impulsion dans le cadre du PU et permettra ainsi d'accélérer le rythme de scolarisation à ce niveau d'enseignement.

A noter également que les statistiques du préscolaire du MEN sous-estime les effectifs préscolarisés vu que les agents enquêteurs à ce niveau sont peu initiés aux techniques d'enquête, et manquent de moyens et de logistique pour mener à bien l'opération de recensement, sachant que dans plusieurs régions du Maroc l'habitat du milieu rural est dispersé ou/et enclavé.

Graphique 11 : Évolution des taux spécifiques de préscolarisation



Source : DSSP/MEN

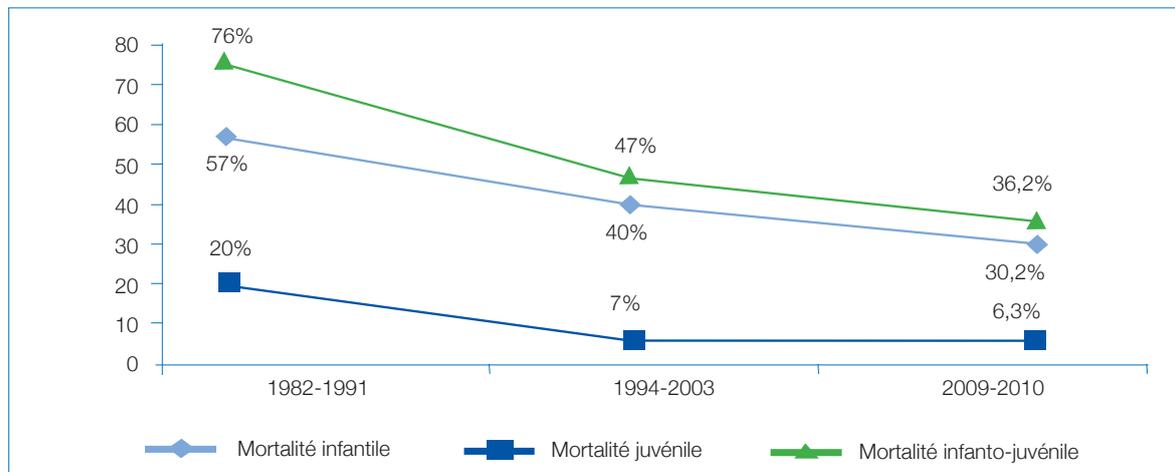
Par rapport à l'évaluation des progrès en matière de protection de la petite enfance, l'indicateur approprié est la mortalité infanto-juvénile. Il permet de se renseigner sur l'environnement sanitaire de la petite enfance et d'une manière générale, sur celui de la population toute entière.

A cet effet, le taux de mortalité infanto-juvénile a connu un net fléchissement durant les 30 dernières années. En effet, ce taux est passé de 76 pour mille enfants pendant les années 80, à 36,2 pour mille enfants en 2009-2010. Bien que l'atteinte de l'objectif de 15 pour mille en 2012 paraît difficile, l'ampleur des programmes de vaccination, de lutte contre la malnutrition, et de la santé de la mère sont à même de résorber l'écart existant.

Chapitre 1

Développer l'éducation et la protection de la petite enfance

Graphique 12 : Évolution des taux de mortalité infantile (pour 1000)

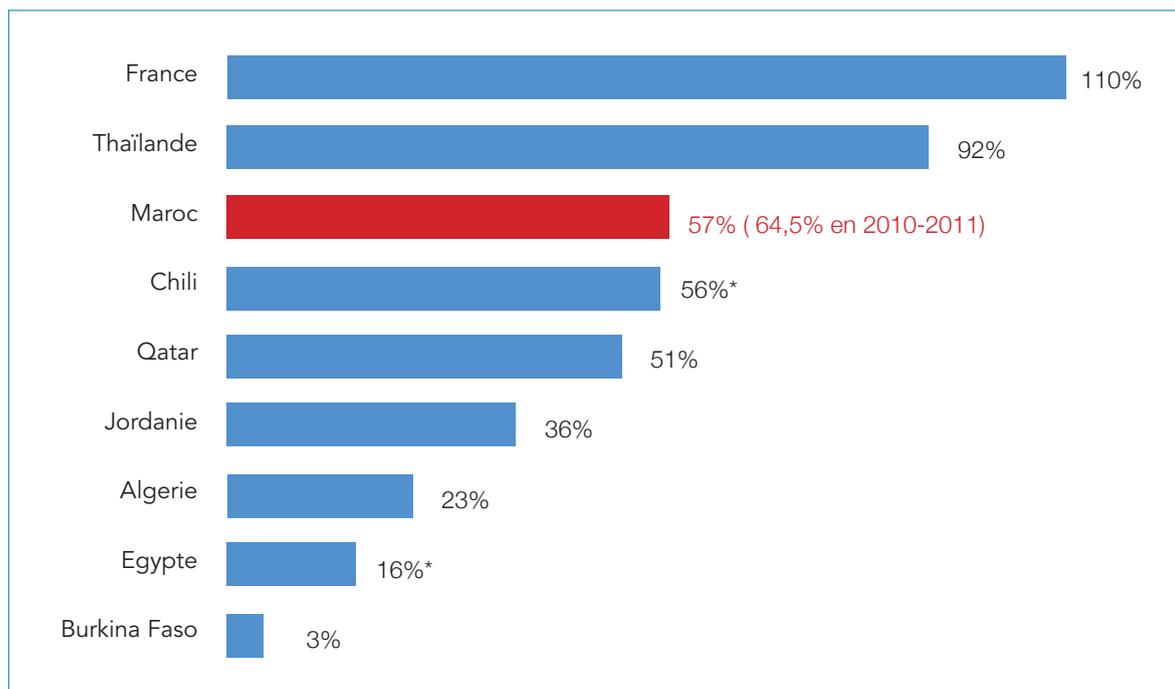


Source : MS

B. Situation du Maroc sur le plan international

Même si les données exploitées dans le rapport mondial sur l'EPT ne sont pas très récentes et ne tiennent pas compte des efforts déployés par le Maroc en particulier dans le cadre du PU 2009-2012, elles méritent toujours de servir de base de comparaison afin de constituer une idée sur l'état et les performances de son système d'éducation. A cet effet, la situation du Maroc sur le plan international concernant la préscolarisation est satisfaisante par rapport aux pays à économies similaires, par contre il se situe loin derrière la Thaïlande et la France sachant que le taux national pour l'année 2010-2011 est de 64,50%.

Graphique 13 : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement au pré-primaire (Année scolaire 2007/2008)



(*) Données de l'année scolaire s'achevant en 2007

Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2011, UNESCO

III. Contraintes et défis majeurs à relever

A. Education de la petite enfance

Les contraintes de la scolarisation de la petite enfance sont de plusieurs ordres, cela depuis l'offre d'infrastructures à la qualité des apprentissages.

En effet, le premier défi est lié à comment offrir à tous les petits enfants du pays une éducation à même de stimuler leur développement affectif et cognitif. Bien que le ministère prévoit la création de 3600 classes du préscolaire dans les écoles primaires rurales, cette mesure reste loin de répondre aux besoins de l'éducation en raison du gap qui reste à rattraper en matière de scolarisation des enfants dans ce niveau d'enseignement.

Le deuxième défi se voit attribué à comment généraliser un nouveau concept du préscolaire adapté aux spécificités marocaines, et permettant de créer les conditions propices à l'éveil et l'apprentissage des enfants du préscolaire. D'autant plus qu'actuellement les 2/3 des effectifs inscrits dans ce niveau reçoivent un enseignement coranique traditionnel, dont l'enseignement qui y est prodigué est différent de celui qui est géré par le MEN ou de celui opéré par le privé.

Toutes les expériences montrent que le Département de l'Enseignement Scolaire à lui seul, ne peut relever ces défis. L'éducation de la petite enfance est en effet, une responsabilité de toute la société et mérite d'être prise en charge et pilotée dans un cadre de partenariat mettant en valeur un bon niveau de mobilisation et de synergie. Il convient de préciser toutefois, qu'en plus de la dynamique actuelle dans la création progressive de

nouveaux salles de préscolaire dans les écoles primaires et d'un ensemble d'initiatives dont celles pilotées par la Fondation Marocaine de Promotion du préScolaire, le Ministère de l'Education Nationale est entrain de mener en ce moment la mise en œuvre d'une étude portant sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie de généralisation du préscolaire.

B. Protection de la petite enfance

Malgré les progrès réalisés en termes de maîtrise de l'accroissement démographique, de réduction de la mortalité maternelle et infantile et de contrôle de plusieurs maladies, un certain nombre de contraintes et de défis restent à relever, dont les plus importants sont à citer à titre indicatif :

- Difficulté d'accès de la population aux services de soins (accessibilité géographique, culturelle, économique, ...);
- Inadéquation entre l'offre et la demande des services de soins pour certaines maladies chroniques notamment : le diabète, le cancer, l'insuffisance rénale, les maladies cardiovasculaires et la santé mentale ;
- Insuffisance du financement public du secteur de la santé et importante contribution des ménages aux soins ;
- Lourde charge de morbidité sur fond de transition épidémiologique et émergence de maladies non transmissibles ;
- Lente amélioration des autres déterminants de la santé et accentuation des facteurs de risque : tabagisme, mauvaises habitudes alimentaires, toxicomanie, risques environnementaux, etc. ;
- Insuffisance quantitative et qualitative en ressources humaines ;
- Insuffisance de la couverture médicale de base (AMO, RAMED, etc.).

Chapitre 1

Développer l'éducation et la protection de la petite enfance

IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

A. Education de la petite enfance

Bien qu'il soit primordial de consolider la stratégie du PU pour l'extension de l'offre préscolaire surtout en milieu rural, et comme évoqué auparavant, si cette stratégie reste du seul ressort du ministère de l'éducation, elle ne réussira pas la scolarisation universelle de la petite enfance. En effet, ce niveau d'enseignement est largement dominé par le secteur privé au milieu urbain et par l'enseignement traditionnel au milieu rural, et concerne une population très hétérogène.

A cet effet, une stratégie gouvernementale de développement de ce secteur est à concevoir en deux volets, l'un portant sur l'organisation et la réglementation du secteur privé agissant dans ce domaine, et le deuxième est spécifique au milieu rural. En effet, les communes rurales, à l'instar de l'INDH, peuvent élaborer des projets de développement intégrés de la petite enfance en pilotant les actions des départements gouvernementaux concernés, tout en mobilisant les acteurs locaux de la société civile. Ainsi, la protection et l'éducation de la petite enfance ne peuvent réussir que dans le cadre d'une stratégie intégrée qui engage les collectivités locales et le gouvernement.

B. Protection de la petite enfance

Conscient des défis qui restent encore à relever, le ministère de la Santé a ouvert de nombreux chantiers pour mettre à niveau le système de soins, répondre aux besoins des populations et améliorer leur état de santé. Parmi les nouveaux chantiers ouverts, les plus pertinents sont les suivants :

- L'élaboration de nouvelles orientations stratégiques pour le Programme National de Santé Scolaire et Universitaire et la santé des jeunes basées essentiellement sur l'adéquation entre le système éducatif et la santé ainsi que sur la promotion du mode de vie sain ;
- Les plans stratégiques nationaux pour la lutte contre les maladies cardio-vasculaires, le cancer, le diabète, l'insuffisance rénale chronique, la santé mentale et le VIH/Sida ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Santé Rural (PSR) dont le but est d'améliorer la couverture sanitaire dans les zones éloignées et d'accès difficile ;
- Le développement et le comblement du déficit en ressources humaines ;
- La généralisation de la couverture médicale de base aux populations démunies et aux étudiants ;
- Le renforcement des prérogatives des autorités régionales et provinciales de santé ;
- Le développement de la participation communautaire et du partenariat multisectoriel pour améliorer le niveau de santé de la population.

CHAPITRE 2

ASSURER L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE UNIVERSEL

Objectif 2

Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme

Chapitre 2

Assurer l'enseignement primaire universel

I. Programmes et projets réalisés

A. Programme d'Urgence 2009-2012

Le premier grand objectif du Programme d'Urgence est d'assurer un enseignement obligatoire des enfants jusqu'à l'âge de 15 ans. Pour ce, il a accordé plus d'une priorité à l'enseignement primaire à travers plusieurs projets allant des constructions scolaires jusqu'à l'amélioration des méthodes pédagogiques en passant par des projets innovants d'appui social et de lutte contre les inégalités.

Ainsi et durant la période séparant l'année scolaire précédent le PU et l'année scolaire 2010-2011, l'offre scolaire s'est vue améliorée par la création de 205 écoles primaires soit 187 nouvelles salles en plus du programme de création des écoles communautaires dans les zones rurales. L'école communautaire, en tant que nouveau concept dans le déploiement de la stratégie de généralisation d'un enseignement primaire et obligatoire en milieu rural, est définie comme une école publique à espace éducatif attrayant avec un internat pour assurer l'hébergement et la restauration des élèves, de logements pour les enseignants et dotés d'autres services vitaux pour un bon fonctionnement éducatif, ouverte sur son environnement et dont la gestion est généralement prise en charge avec implication forte des acteurs de la société civile.

Dans le même contexte, l'appui social a un impact direct sur l'efficacité du système éducatif. Cet impact est

tangible et facilement mesurable. L'objectif stratégique de l'appui social consiste à lever les barrières socio-économiques et géographiques qui entravent l'accès à l'enseignement obligatoire, et à favoriser la rétention des apprenants en luttant contre les causes de l'abandon. Ainsi, pour soutenir les élèves issus des couches sociales défavorisées, un plan d'action intégré a été mis en place avec un ensemble de prestations d'appui social et dont l'évolution des effectifs des bénéficiaires est sur une tendance haussière continue. En matière de financement, le budget annuel alloué à ce plan d'action est passé de 800 millions de Dirhams en 2008-2009 à 1,8 milliard de Dirhams en 2010-2011. Ainsi, durant l'année scolaire 2010-2011, plus de quatre millions d'élèves ont bénéficié de cartables et fournitures scolaires dans le cadre de l'Initiative Royale « un Millions de cartables », plus d'un million d'élèves ont bénéficié des prestations de cantines scolaires et plus de 30 000 élèves des services du transport scolaire.

L'un des programmes innovants de la stratégie d'appui social et dont les retombées sont avérées est le programme «Tayssir» qui consiste à apporter un soutien financier direct et conditionnel aux familles nécessiteuses du milieu rural avec l'objectif d'améliorer le taux de présence en classe des élèves et de réduire in finis les déperditions scolaires. Le nombre de bénéficiaires de ce programme est passé de 47 000 familles et 88 000 élèves en 2008-2009 à 336 000 familles et 609 000 élèves en 2010-2011, soit respectivement des taux d'accroissement de 672% et 592%. L'impact de ce dispositif sur

l'efficacité du système éducatif est significatif. Il s'agit entre autres d'une amélioration du taux d'inscription de 10%, et du ratio de parité (égalité d'accès entre filles et garçons) de 3%, une diminution de l'absentéisme de 60%, une augmentation du taux de réintégration des abandons de 245% et une diminution du taux d'abandon durant l'année scolaire de 68%.

Par ailleurs et pour améliorer l'équité du SEF, le MEN a également développé des actions qui ont permis un accès égalitaire à l'éducation en faveur des enfants à besoins spécifiques (handicapés, enfants en milieu carcéral, enfants des rues et enfants en situation de travail) et qui reste une préoccupation majeure pour les acteurs de l'enseignement. C'est ainsi que durant les deux premières années du PU (2009 et 2010), les efforts se sont essentiellement focalisés sur la mise en place de l'offre scolaire nécessaire à l'intégration des enfants handicapés dans l'environnement de l'enseignement.

Ainsi, il y a eu lieu de signaler la mise en place de 351 passages d'accès des enfants handicapés aux classes ordinaires et spécialisées, et la création de 114 classes intégrées permettant l'inscription de 1368 enfants handicapés. Cependant, des efforts restent à fournir en matière de scolarisation de cette population à besoins spécifiques, efforts qui pourraient être envisagés dans un cadre de partenariat avec le ministère de Développement Social, de la Famille et de la Solidarité pour la scolarisation des enfants en situation d'handicap.

Du côté pédagogique, des mécanismes de suivi individuel des élèves ont été instaurés via un livret de suivi personnalisé permettant d'évaluer le processus d'apprentissage de l'élève. Ainsi au primaire plus de deux millions de livrets de suivi personnalisé ont été exploités.

L'initiative du MEN «enfant pour enfant» qui consiste à organiser des campagnes de sensibilisation autour des enfants non scolarisés et de l'abandon scolaire, a été l'occasion de faire participer les élèves de plus de sept milles écoles. C'était une opération de grande envergure, qui a permis de recenser plus de 600.000 enfants non scolarisés ou déscolarisés, et de sensibiliser plus de 3,7 millions d'élèves du primaire sur les conséquences de la déscolarisation précoce.

Le programme de l'accompagnement scolaire (ACS) qui est actuellement en phase d'expérimentation dans quatre Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF), tente de développer des démarches novatrices auxquelles sont associées les associations civiles à côté des acteurs pédagogiques, en vue de promouvoir la veille éducative au sein de l'école. Les bénéficiaires directs de ce programme sont d'abord les réinsérés provenant de l'école de la deuxième chance, ainsi que les élèves identifiés par les cellules de veille nécessitant un soutien scolaire et présentant des facteurs de risque personnel ou environnemental dans un bassin scolaire précis.

Chapitre 2

Assurer l'enseignement primaire universel

Les domaines d'intervention complémentaires à l'école et qui sont à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et offrent de meilleures chances de succès et de réussite à l'École. Il s'agit principalement de :

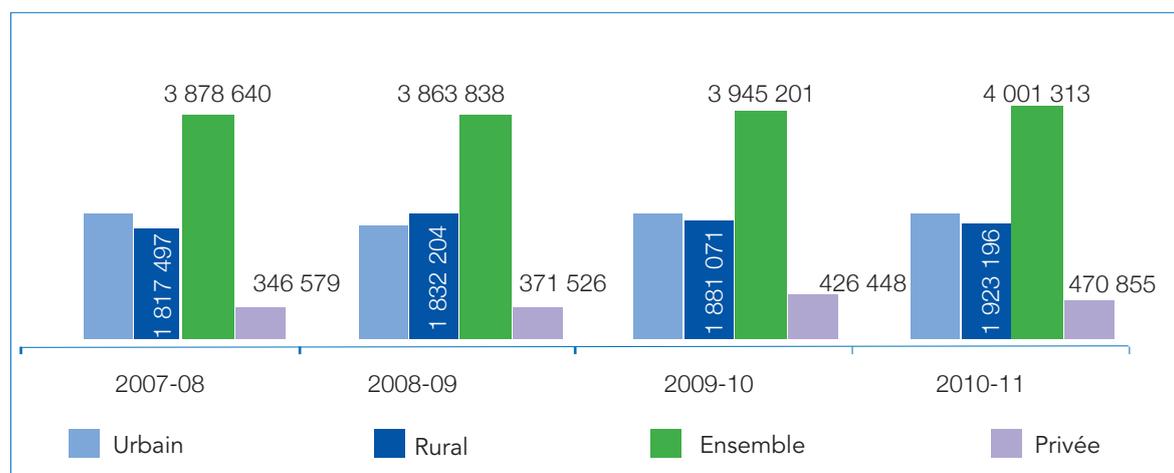
- L'aide aux devoirs et aux leçons;
- L'aide sociale et culturelle;
- La médiation entre famille et école.

B. Évolution des intrants de l'enseignement primaire

L'enseignement primaire est un cycle de six niveaux accueillant officiellement les élèves âgés de 6 à 11 ans, tout en rappelant qu'une circulaire de 1998 a autorisé l'inscription en première année primaire des enfants âgés de 5 ans et demi. En 2010-2011, ce cycle compte environ plus de 4 millions élèves dont 11,8% sont scolarisés dans des établissements privés.

Les effectifs de ce cycle sont en progression continue. Ils sont passés de plus de 3,8 millions élèves en 2007 à plus de 4 millions en 2010, soit un accroissement global de l'ordre de 3,2%. Les effectifs du milieu rural ont enregistré pendant la même période un accroissement plus accentué de l'ordre de 5,8%. La part des effectifs de l'enseignement privé est passée quant à elle de 8,9% en 2007 à 11,8% en 2010.

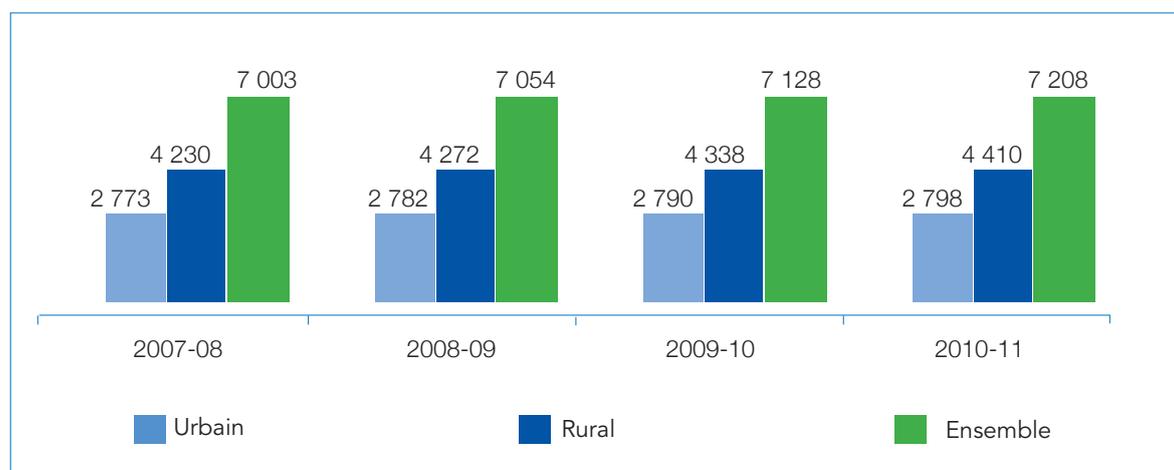
Graphique 14 : Évolution des effectifs de l'enseignement primaire



Source : DSSP/MEN

Le nombre d'établissements publics de l'enseignement primaire s'est accru de 7003 établissements en 2007 à 7208 en 2010, et ce grâce à la création de 205 nouveaux établissements. Le milieu rural a bénéficié de la majorité de ces créations (180 établissements).

Graphique 15 : Évolution du nombre d'établissements au primaire

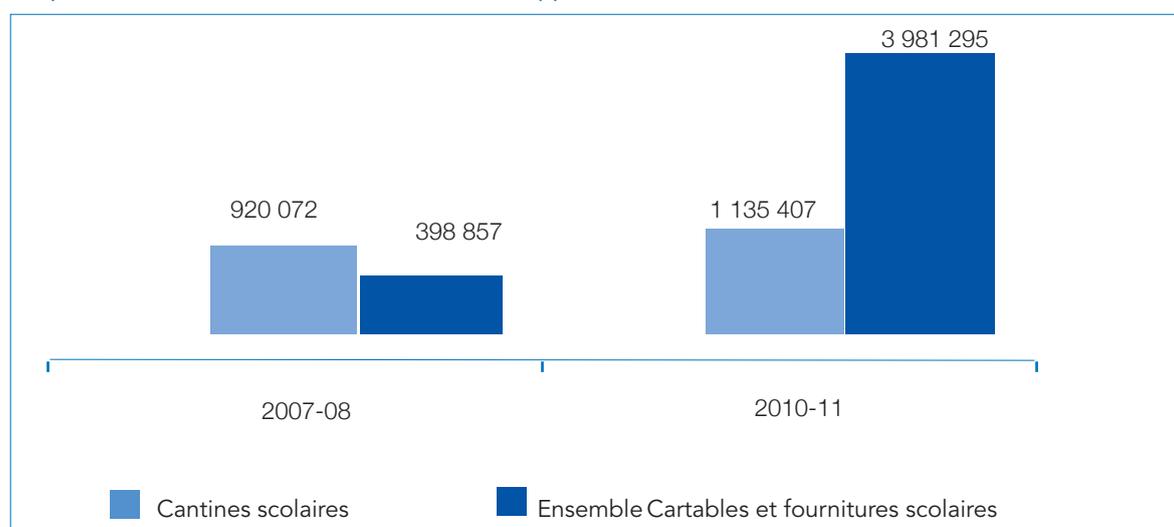


Source : DSSP/MEN

Il est sans équivoque que l'un des facteurs qui freinent la scolarisation des enfants réside dans les dépenses scolaires subies par les familles. Ce sont des dépenses directes telles que l'achat de fournitures et livres scolaires, ou indirectes liées surtout au manque à gagner résultant du travail des enfants en âge scolaire. Pour ce, le ministère a engagé plusieurs opérations qui visent l'allègement des charges scolaires supportées par les familles. Parmi ces opérations, on peut citer notamment, l'octroi d'aides financières aux familles nécessiteuses, la création de cantines scolaires, la distribution de cartables garnis de fournitures scolaires.

Grâce à ces actions, le nombre de bénéficiaires des cantines scolaires est passé de 921 355 en 2007 à 1 135 107 en 2010, soit une augmentation de presque 23%. Le nombre de bénéficiaires de cartables garnis de fournitures scolaires s'est multiplié par 3 en passant de 1 273 846 en 2007 à 4 049 572 en 2010, couvrant ainsi tous les élèves du milieu rural.

Graphique 16 : Évolution des bénéficiaires de l'appui social



Source : DSSP/MEN

Chapitre 2

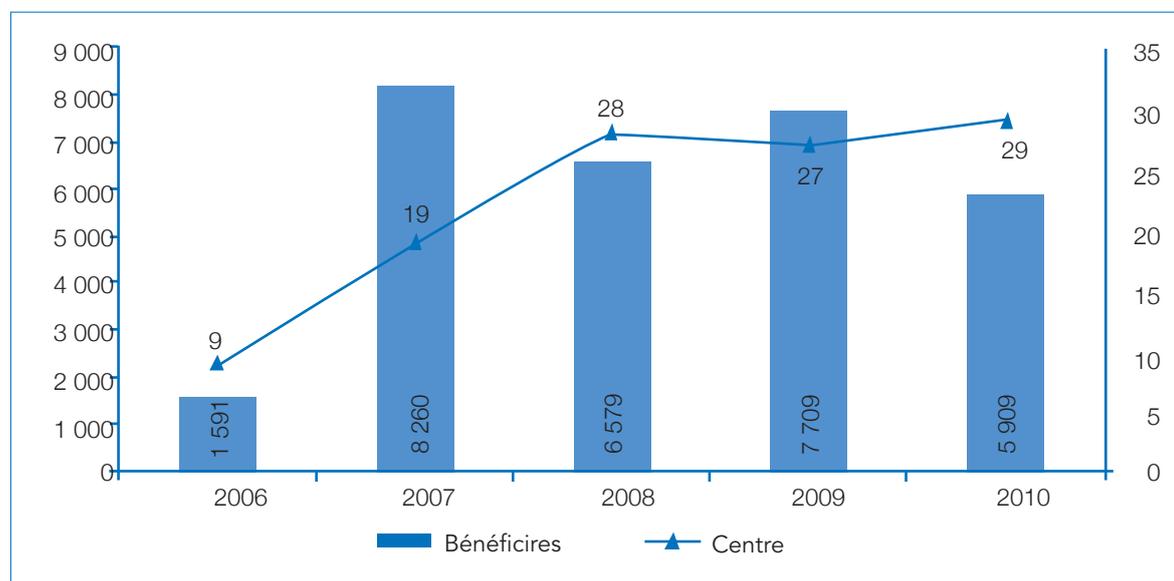
Assurer l'enseignement primaire universel

C. Programme de l'Entraide Nationale

Il s'agit d'un programme d'appui à la scolarisation des enfants porteurs d'handicap lourd, issus des familles nécessiteuses dans les centres spécialisés. C'est un programme qui consomme plus de 14 millions de Dirhams par année. Le nombre de centres spécialisés est en progression continue, il est passé de 9 centres en 2006 à 29 centres en 2010. Cependant le nombre de bénéficiaires oscille chaque année pour atteindre 5 909 bénéficiaires en 2010.

En ce qui concerne la scolarisation en milieu éducatif ordinaire, 480 classes sont intégrées permettant la scolarisation de 5238 élèves avec un handicap léger ou moyen dans les 16 régions du pays.

Graphique 17 : Evolution des centres des enfants handicapés et des Bénéficiaires



Source : EN

D. Contribution de l'INDH

L'INDH a fortement contribué au financement de l'Initiative Royale « un Million de Cartables » à travers un versement, au titre de l'année 2008, d'un montant de 20 millions de Dirhams à l'Association Marocaine d'Appui à la Scolarisation. Cette opération vise à atteindre les objectifs suivants :

- Donner une forte impulsion à la généralisation de l'enseignement fondamental ;
- Affirmer son caractère obligatoire de sorte à garantir l'égalité des chances en matière d'enseignement ;
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Améliorer la qualité des apprentissages ;
- Soutenir les familles démunies.

Lors de la première édition 2008-2009, 1.300.224 élèves du primaire et de la 1^{ère} année du collège, inscrits dans les 6.076 unités scolaires situées dans les zones cibles de l'INDH et les zones supplémentaires ont bénéficié de cette initiative. D'un coût total de 251,4 millions de Dirhams, dont 235 millions de Dirhams qui est l'objet de la convention signée en septembre 2008 avec l'Association Marocaine d'Appui à la Scolarisation (AMAS), elle a consisté en la distribution de cartables, fournitures et manuels scolaires aux élèves bénéficiaires.

Pour l'année scolaire 2009-2010, le Ministère de l'Éducation Nationale, dans le cadre de sa politique de l'enseignement scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans, a élargi l'opération « Initiative 1.000.000 cartables » aux 3.677.034 élèves inscrits au niveau de l'enseignement primaire et collégial secondaire du Royaume.

Chapitre 2

Assurer l'enseignement primaire universel

II. Progrès dans la réalisation de l'objectif

A. Situation nationale

L'indicateur approprié pour mesurer l'atteinte de l'objectif 2 de l'EPT qui vise la scolarisation universelle des enfants en âge scolaire du primaire à l'horizon de 2015, est le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans.

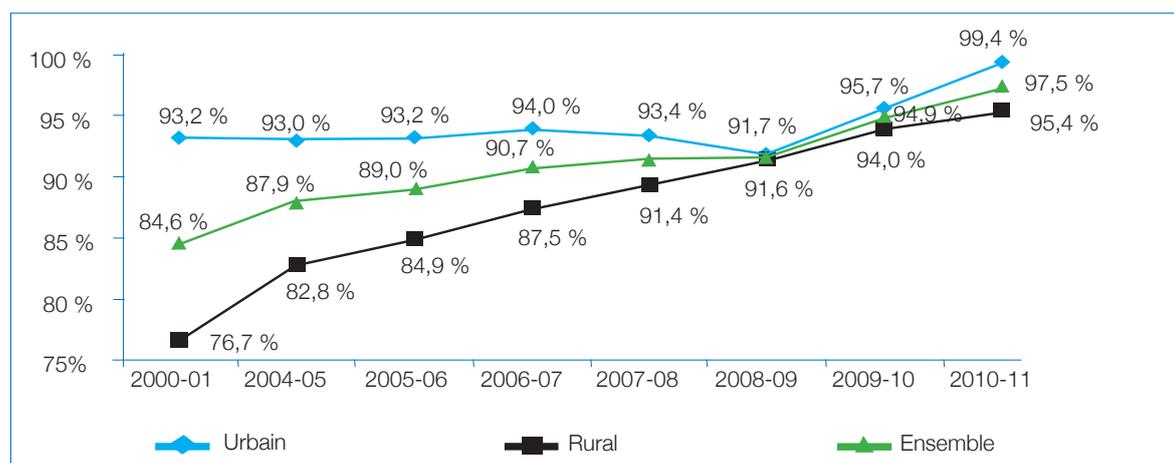
Ainsi durant la décennie 2000-2010, ce taux n'a cessé d'augmenter en passant de 84,6% en 2000 à 97,5% en 2010. L'allure de cette progression est marquée par un accroissement faible entre 2000 et 2008, puis par une relance forte de la croissance entre 2008 et 2010. Cette croissance est notamment due aux efforts considérables consentis par le ministère dans le cadre du PU 2009-2012.

Le milieu rural a connu une progression soutenue de cet indicateur durant toute la décennie. Ceci traduit ainsi l'importance accordée par le MEN à ce milieu pour réduire les disparités spatiales en matière de scolarisation. En revanche, le milieu urbain a connu une stagnation de la scolarisation entre 2000 et 2008, puis une hausse significative entre 2008 et 2010.

Il y a lieu donc de préciser que seulement 2,5% des enfants âgés de 6 à 11 ans sont encore hors de l'école et se concentrent surtout en milieu rural. L'objectif de la scolarisation primaire universelle est à la portée du Maroc en 2015. Néanmoins, il est à souligner aussi que c'est un gap difficile à atteindre puisque qu'il s'agit d'enfants en situations difficiles (Handicapés, enfants des rues, enfants de familles déshérités, enfants de zones enclavées etc.).

Ces 2,5% des enfants âgés de 6-11 ans représentent en 2010, environ 87 350 enfants. Si l'on en déduit les 5909 enfants handicapés scolarisés dans les centres spécialisés relevant de l'Entraide Nationale, nous nous retrouvons avec 81 000 enfants qui se trouvent hors de l'école en 2010. Pour atteindre les objectifs de l'EPT, la scolarisation de cette tranche requiert l'effort conjugué de plusieurs départements pour développer des stratégies intégrées visant la scolarisation de cette portion des jeunes qui n'ont pas encore une place à l'école (jeunes situés soit dans les régions enclavées dans les montagnes, soit dans les rues, soit handicapés).

Graphique 18 : Évolution des taux spécifiques de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans

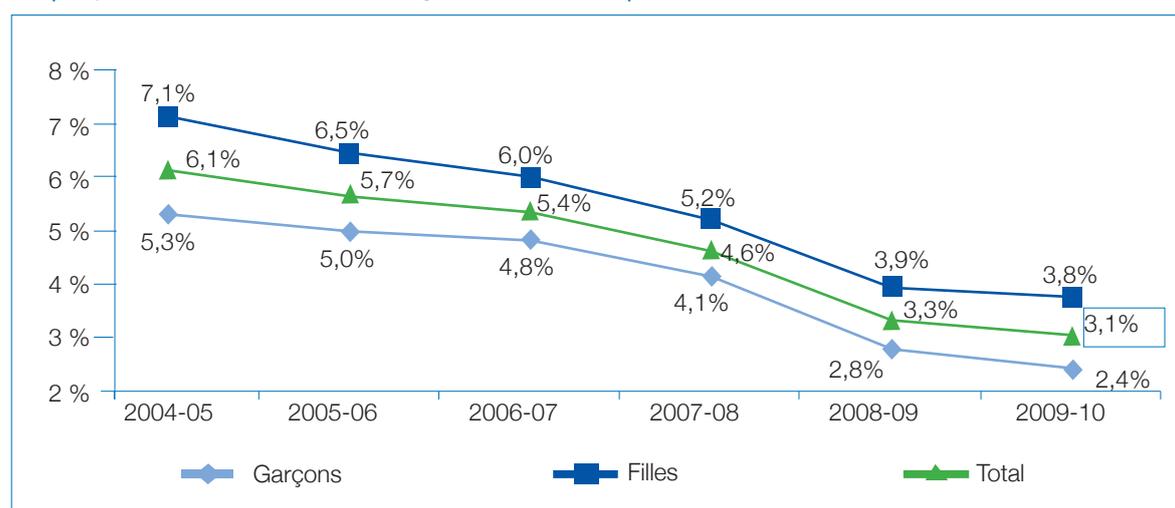


Source : DSSP/MEN

La scolarisation universelle au primaire ne peut être effective que si l'on réussit à combattre un autre phénomène qui affecte négativement notre SEF, à savoir l'abandon scolaire. A cet effet, le ministère a déployé ses efforts pour éradiquer ce phénomène. Ainsi, plusieurs projets ont été réalisés dans ce sens, qu'il s'agisse des projets d'extension de l'offre, surtout en milieu rural, en adoptant un nouveau type d'école primaire (école communautaire), de lutte contre le décrochage scolaire, ou d'appui social comprenant des aides financières conditionnelles aux parents d'élèves nécessiteux.

Grâce à ces efforts, le taux moyen d'abandon du cycle primaire a été réduit de moitié en l'espace de 5 ans, en passant de 6,1% en 2004 à 3,1% en 2009, soit une réduction de près de 300 000 abandons. L'écart entre filles et garçons se rétrécit même si son allure semble lente. Si la tendance se maintient, la bataille menée par le ministère contre l'abandon scolaire pourrait être gagnée avec des efforts orientés vers la sensibilisation des acteurs autour de l'école.

Graphique 19 : Evolution des taux moyen d'abandon au primaire



Source : DSSP/MEN

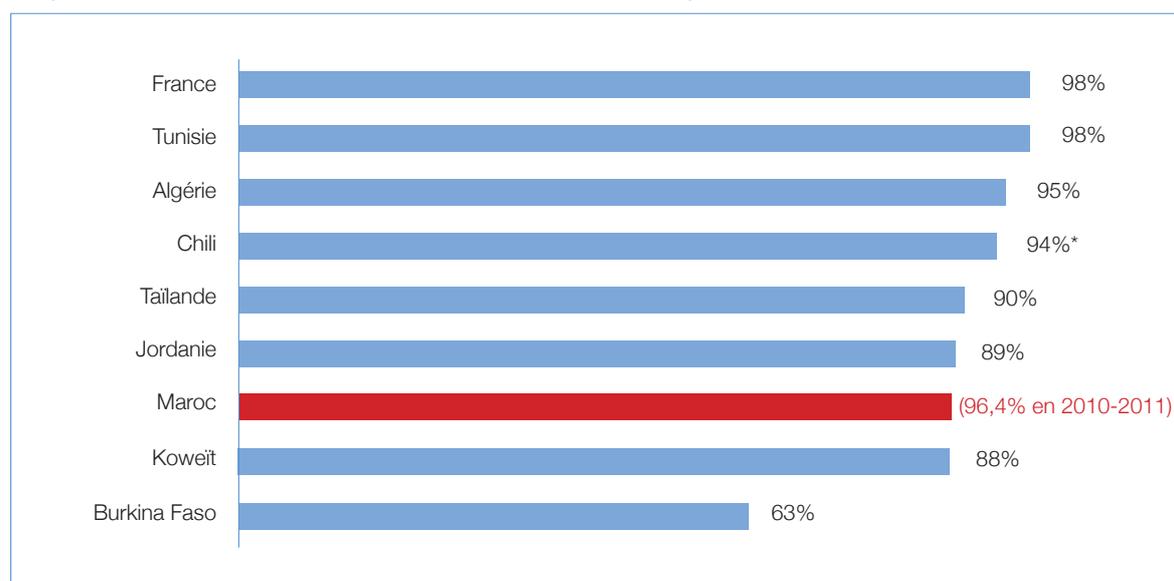
Chapitre 2

Assurer l'enseignement primaire universel

B. Situation du Maroc sur le plan international

Les données du rapport mondial de 2011 sur l'EPT place le Maroc dans une position derrière la Tunisie et l'Algérie en ce qui concerne la scolarisation au niveau du primaire. Cependant, les données utilisées dans le rapport mondial ne sont pas le reflet de la situation actuelle du Maroc, puisque le taux net de scolarisation au primaire a atteint 96,4% en 2010.

Graphique 20 : Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (Année scolaire 2007/2008)



(*) Données de l'année scolaire s'achevant en 2007

Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2011, UNESCO

III. Contraintes et défis majeurs à relever

Malgré les efforts déployés et le progrès que connaît le secteur de l'éducation, celui-ci reste confronté à plusieurs obstacles qui réduisent le rythme de son développement. La pauvreté et l'enclavement constituent les principales entraves exogènes à la scolarisation et aux déperditions scolaires. Les autres facteurs, à caractère endogènes, sont liés à la quantité et à la qualité des infrastructures en milieu rural.

Les défis à relever pour la scolarisation primaire universelle sont de deux ordres. Le premier consiste en la difficulté à cibler cette population qui représente les 2,5% d'enfants non scolarisés chaque année, du moment qu'il s'agit d'une population marginale et hétérogène qui nécessite l'intervention de différents départements ministériels et acteurs locaux.

Le deuxième défi concerne les déperditions scolaires. En effet, un peu plus que 3% d'élèves du primaire ont abandonné l'école en 2010, et ce avant même d'acquérir les compétences leur permettant d'échapper à l'analphabétisme. Bien que le MEN réalise plusieurs projets permettant de maintenir le maximum d'élèves jusqu'à la fin du cycle primaire, il n'en demeure pas moins que la contribution des autres départements est nécessaire, surtout pour les zones à accès difficile.

IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

Le Programme d'Urgence se base sur une stratégie globale qui vise la consolidation de la généralisation de l'enseignement, l'amélioration continue de la qualité, la promotion de l'excellence et de la réussite scolaire, l'affermissement de la modernisation de la gouvernance à tous les niveaux et le développement d'une gestion stratégique des ressources humaines. Quoique ce programme soit intégral, sa mise en œuvre a cependant permis de constater que certaines mesures devraient être renforcées au niveau de l'enseignement primaire.

L'une des mesures à renforcer est celle de l'élargissement de l'offre par la création des écoles communautaires dans les chefs lieu des communes rurales et dont la mise en œuvre est en cours en ce moment (200 écoles communautaires sont en cours de construction), tout en protégeant l'intérêt affectif de l'élève. Autrement dit, il s'agit de développer davantage la stratégie de création des écoles communautaires avec internats, tout en veillant à une séparation réfléchie des petits enfants de leurs familles. A ce niveau, la création des écoles communautaires doit se faire conjointement et prudemment avec la création des écoles satellites en prêtant une attention particulière au besoin, à la nature et à l'environnement de chaque commune rurale.

Les projets et mesures qui ont pour ambition la lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire sont aussi à consolider et à généraliser. Il s'agit surtout des mesures telles que la création des cellules de veille, le dépistage des élèves en difficulté, le soutien scolaire, ainsi que les différentes mesures d'appui social.

L'une des expériences à généraliser à toutes les communes est celle du programme d'aide financière conditionnelle aux familles nécessiteuses « programme Tayssir », puisque l'évaluation préliminaire a démontré que son impact sur la scolarisation et la rétention est positif.

Enfin, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain « INDH » est aussi à consolider afin d'initier et d'aider les communes rurales pauvres à construire des projets intégrés visant à servir leurs populations, surtout en matière d'éducation et de santé.

CHAPITRE 3

RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS DES JEUNES ET DES ADULTES

Objectif 3

Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.

Chapitre 3

Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes

I. Programmes et projets réalisés

A. Programme d'Urgence 2009-2012

Pour appuyer l'offre scolaire au secondaire, d'importantes réalisations ont été enregistrées, à savoir : la création de 158 collèges et 136 lycées qui ont ouvert leurs portes durant les quatre dernières années de 2007 à 2010, la création de 1751 salles au collégial et 2882 salles au qualifiant. D'autres part, et dans le but d'encourager l'excellence en tant que levier important d'amélioration de la performance du Système d'Éducation et de Formation, les réalisations ont concerné la création de lycées d'excellence pour l'accueil des élèves méritants.

Cette période a vu également l'affectation du label de « lycée de référence » à quelques établissements scolaires selon une batterie de critères.

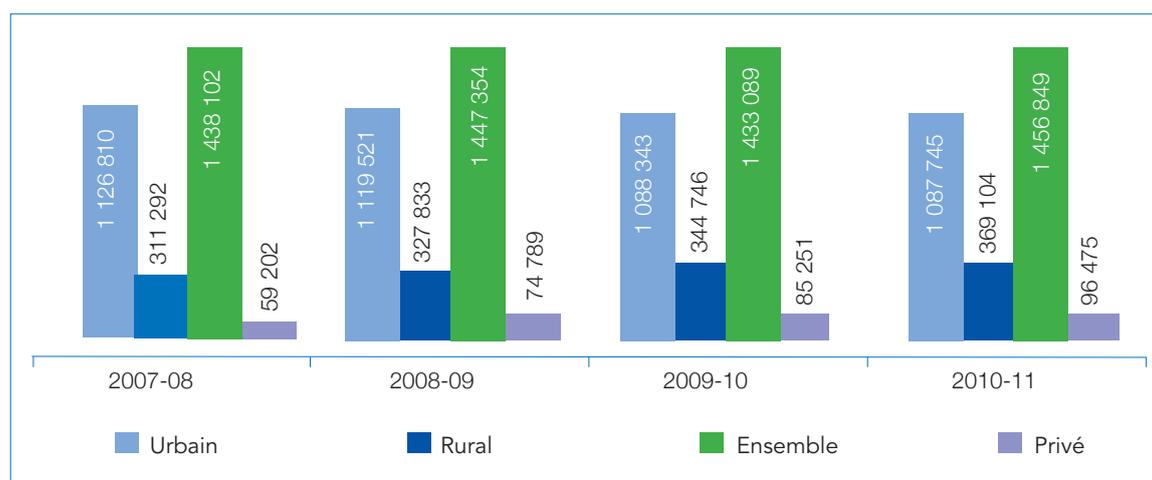
De même que pour le primaire, un nombre de plus de 800 milles élèves du collégial ont également bénéficié du livret de suivi personnalisé. Aussi, l'organisation de l'opération « enfant pour enfant » a enregistré la participation de 1 538 collégiens.

Aux cycles collégial et qualifiant, les mesures entreprises dans le cadre de l'appui social ont permis à plus de 90 000 élèves de bénéficier des prestations des internats.

a. Enseignement secondaire collégial

Bien que l'effectif total des élèves de l'enseignement secondaire collégial n'ait pas connu de progression spectaculaire (1,3%) entre 2007 et 2010, celui du milieu rural par contre, a enregistré un accroissement global de l'ordre de 19%. A noter aussi, que les effectifs de l'enseignement privé ont connu une progression d'environ 60% pendant la même période.

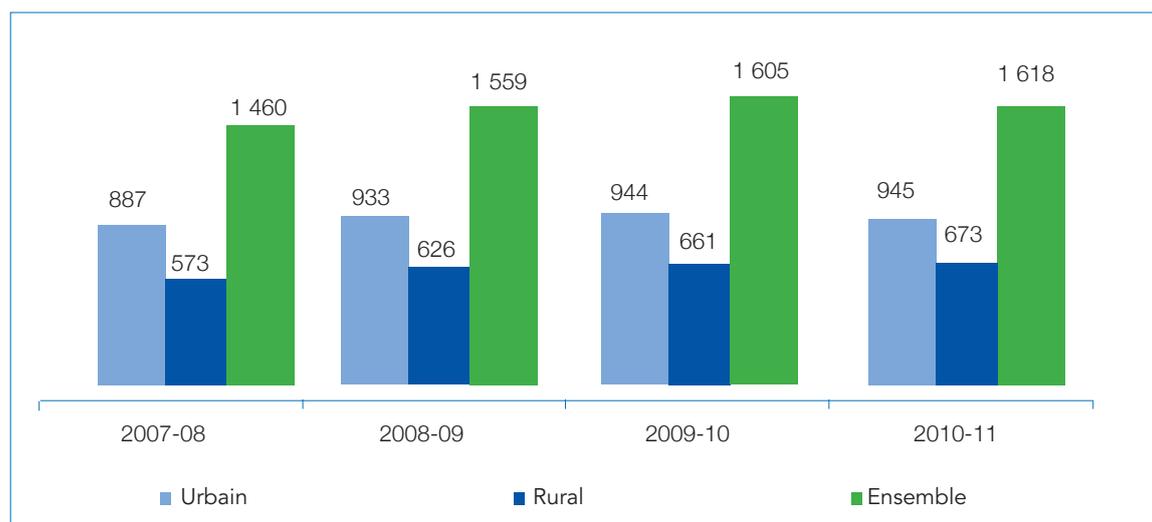
Graphique 21 : Évolution des effectifs d'élèves au secondaire collégial selon le milieu



Source : DSSP/MEN

Pendant les 4 dernières années, le nombre d'établissements de l'enseignement collégial a progressé de 1460 à 1618, soit une augmentation de 158 établissements. Il est à rappeler que le milieu rural accapare la grande part de cette évolution significative du moment que les nouveaux établissements qui y sont créés étaient de l'ordre de 100 établissements.

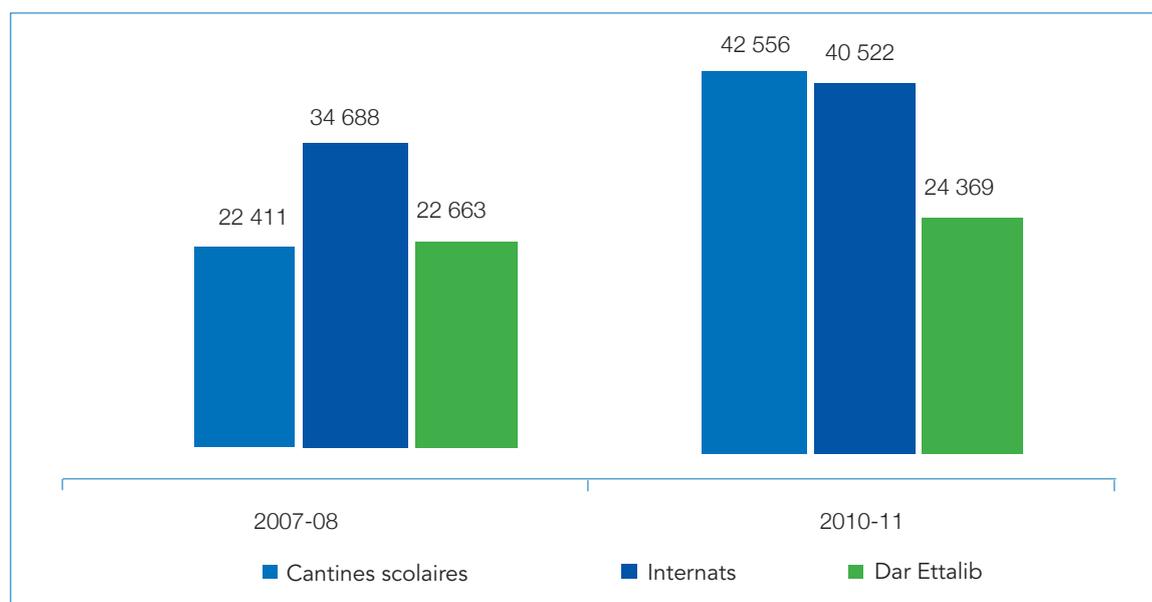
Graphique 22 : Évolution du nombre d'établissements au secondaire collégial selon le milieu



Source : DSSP/MEN

Un intérêt particulier est porté aux opérations de l'appui social au profit des élèves du collégial notamment ceux issus du milieu rural, et ce pour atténuer les effets de la pauvreté et de l'impact de l'éloignement du collège sur le décrochage et l'abandon scolaire. C'est ainsi que le nombre de bénéficiaires des cantines scolaires s'est accru de 90%, celui des résidents des internats de 17%, et celui des hébergés à Dar Ettalib (maisons d'accueil gérées par les ONG) de 8%.

Graphique 23 : Évolution des effectifs d'élèves bénéficiaires de l'appui social



Source : DSSP/MEN

Chapitre 3

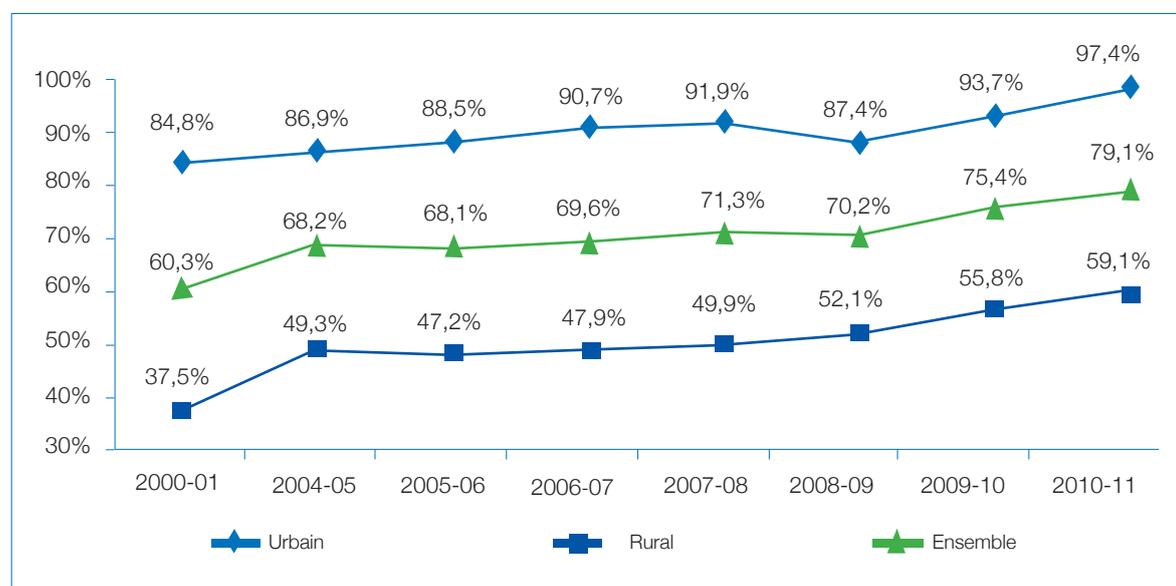
Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes

Il est à souligner également que la quasi-totalité des élèves issus de familles pauvres ont bénéficié cette année (2010-11) de cartables garnis de fournitures scolaires. Le nombre de ces bénéficiaires est passé de 26 098 élèves en 2007 à 254 932 en 2010, soit une progression d'environ 900%. A noter aussi que durant l'année 2010, le nombre des élèves ayant bénéficié du transport scolaire a atteint 10 426 élèves.

Les efforts accomplis en matière de scolarisation sont aussi perceptibles au moyen des taux spécifiques de scolarisation des enfants âgés de 12 à 14 ans mesuré par le taux net ajusté de l'enseignement secondaire du premier degré utilisé par l'ISU. Durant la période de 2000-2010, ce taux a enregistré une progression d'environ 19 points, passant de 60,3%, en 2000 à 79,1% en 2010.

Cette progression est plus prononcée entre 2008 et 2010, années de mise en œuvre du PU. La lecture des chiffres révèle que la scolarisation des enfants de 12-14 ans du milieu urbain est quasiment réalisée (97,4%). En revanche, celle du milieu rural accuse encore du retard vu que le taux de scolarisation dans ce milieu est d'environ 59,1%. Toutefois, cette lecture est à nuancer car une part non négligeable des enfants du milieu rural est scolarisée dans des établissements situés en milieu urbain. L'écart entre les milieux est resté presque constant entre 2000 et 2007, avec un gain observé entre 2008 et 2010.

Graphique 24 : Evolution des taux de scolarisation des enfants de 12-14 ans selon le milieu

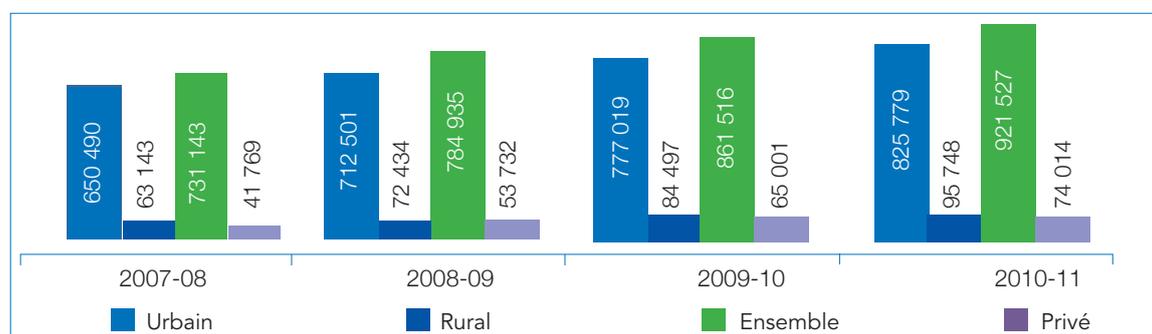


Source : DSSP/MEN

b. Enseignement secondaire qualifiant

L'effectif global des élèves de l'enseignement secondaire qualifiant s'est accru d'une manière significative, en passant de 713 633 élèves en 2007 à 921 527 en 2010, soit un accroissement de 29%. Malgré que les élèves du milieu rural ne représentent que 10% de l'ensemble des élèves du qualifiant, leurs effectifs ont connu un accroissement spectaculaire de l'ordre de 52%. Par ailleurs, les effectifs de l'enseignement privé ont enregistré une progression remarquable d'environ 80%.

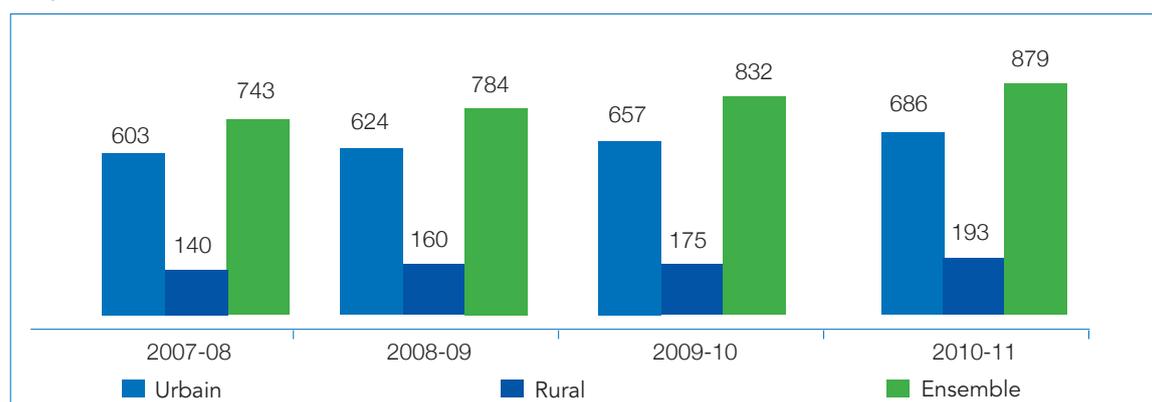
Graphique 25 : Évolution des effectifs d'élèves au secondaire collégial selon le milieu



Source : DSSP/MEN

Le nombre d'établissements du secondaire qualifiant est passé de 743 en 2007 à 879 en 2010, soit la création de 136 nouveaux établissements en quatre ans. Le milieu urbain est le mieux doté avec une augmentation de 83 établissements contre 53 pour le milieu rural.

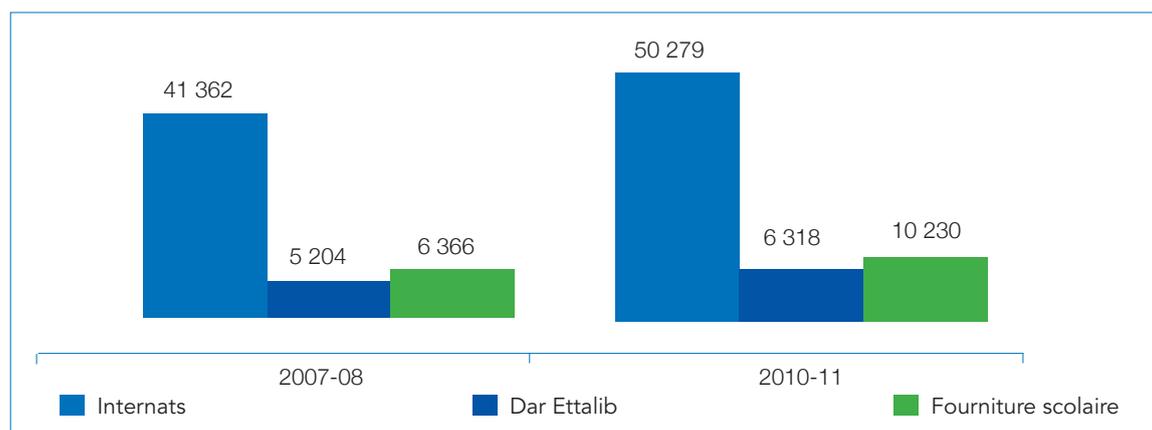
Graphique 26 : Évolution du nombre d'établissements au secondaire qualifiant selon le milieu



Source : DSSP/MEN

Le graphique ci-dessous montre que le nombre d'internes du secondaire qualifiant est passé de 41 362 en 2007 à 50 279 en 2010, soit une progression de 22%. Celui d'hébergés à Dar Ettalib a progressé de 21%. Enfin, le nombre de bénéficiaires des fournitures scolaires a connu un accroissement de 61%.

Graphique 27 : Évolution des effectifs d'élèves bénéficiaires de l'appui social



Source : DSSP/MEN

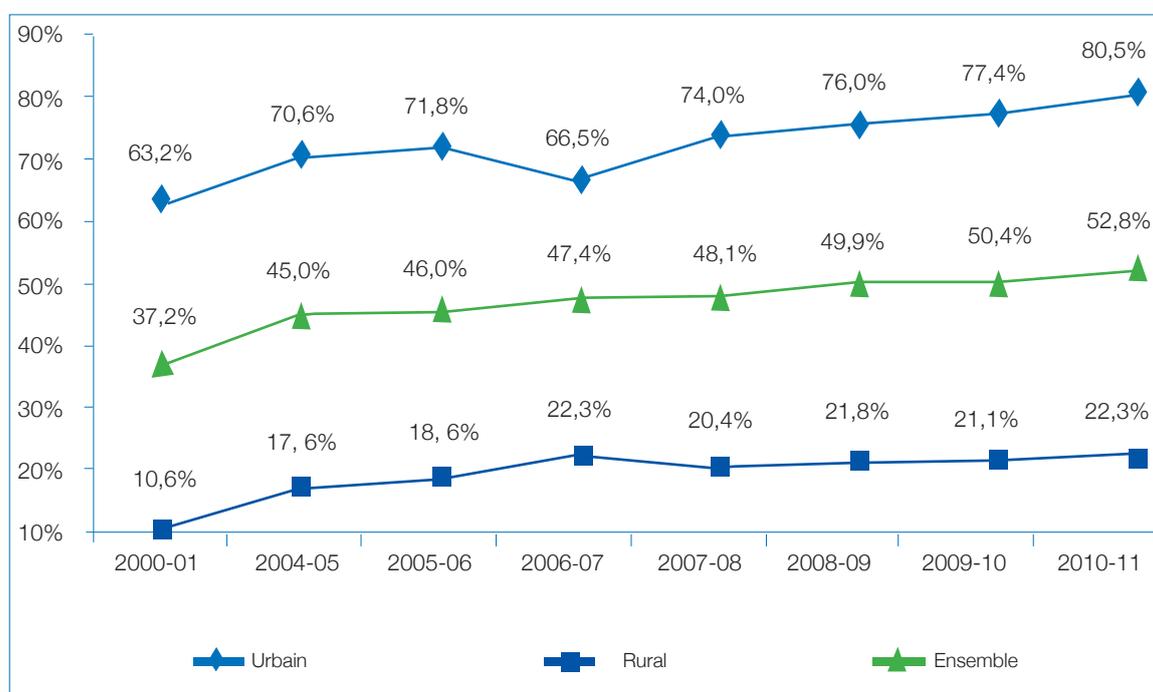
Chapitre 3

Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes

Il est à noter aussi que pour l'année 2010-2011, le nombre des élèves ayant profité du transport scolaire a atteint 1879 élèves.

La scolarisation des enfants âgés de 15 à 17 ans traduite par le taux spécifique s'est nettement améliorée en passant de 37,2% en 2000 à 52,8% en 2010. Cependant, cette amélioration est loin de répondre aux besoins de cette tranche d'âge, vu que ce constat laisse supposer que presque la moitié de cette population ne fréquente pas l'école. L'écart entre milieux (rural/urbain) est encore significatif, il frôle les 60 points de pourcentage. Cependant une précision s'impose, la scolarisation d'une bonne partie des enfants du milieu rural s'effectue dans des établissements du milieu urbain en raison du déficit apparent qu'accuse l'offre scolaire au niveau du qualifiant dans le milieu rural.

Graphique 28 : Évolution des taux de scolarisation des enfants de 15-17ans selon le milieu



Source : DSSP/MEN

B. Éducation non formelle

La Déclaration du Gouvernement a prévu la réduction du taux d'analphabétisme jusqu'à moins de 20%, au lieu de 38,5% enregistré en 2006. Elle a également envisagé de donner une deuxième chance à environ 1 million d'enfants non scolarisés âgés de 9 à 15 ans sur une période de 5 ans, en visant l'insertion de 250.000 enfants par an, soit dans l'enseignement formel, dans la formation professionnelle ou bien dans la vie active.

L'effectif cumulé des bénéficiaires de l'Education Non Formelle (ENF) entre 2007 et 2010 a atteint quelque 140 300 bénéficiaires. Cet effectif a atteint cette année de 2010-2011, 42 000 bénéficiaires dont 10 400 ont été pris en charge dans le cadre des conventions de parrainage. A cet effet, 256 conventions ont été conclues avec des associations au niveau territorial et via les délégations du MEN.

Ces associations dont les projets sont subventionnés dans le cadre du budget de l'État, effectuent un travail de proximité pour identifier, inscrire, organiser et ouvrir des classes de l'ENF afin de préparer les enfants bénéficiaires à une insertion scolaire, professionnelle ou sociale.

Tableau 6 : Répartition des bénéficiaires de l'École de 2ème chance entre 2007 et 2010

Bénéficiaires	2007	2008	2009	2010	Total
Total	36 518	32 419	33 177	38 198	140 312
Filles	20 132	17 940	17 038	19 038	74 148
Filles %	55%	55%	51%	50%	53%

Source : ENF/MEN

Tableau 7 : Évolution des bénéficiaires insérés dans l'enseignement formel et dans la formation professionnelle

Bénéficiaires	2007	2008	2009	2010	Total
Insérés dans l'école formelle	4 551	4 839	4 980	13 611	27 981
Insérés dans la formation professionnelle	1 596	1 726	1 684	2 104	7 110
Total	6 147	6 565	6 664	15 715	35 091

Source : ENF/MEN

C. Formation Professionnelle

Le dispositif de Formation Professionnelle offre actuellement deux types de formation : la formation initiale (résidentielle, alternée et par apprentissage) destinée aux jeunes, et la formation continue destinée aux salariés des entreprises (formation en cours d'emploi) et les jeunes en quête d'emploi (formation qualifiante).

La formation professionnelle initiale est dispensée selon les différents modes suivants :

- La formation professionnelle résidentielle, qui se déroule, essentiellement, dans les établissements de formation professionnelle et qui est complétée, obligatoirement, par des stages techniques en milieu professionnel ;
- La formation professionnelle alternée, instituée par la loi 36-96, qui se déroule à raison de la moitié au moins de sa durée totale en entreprise et du tiers au moins de sa durée au sein d'un établissement de formation professionnelle ;
- La formation professionnelle par apprentissage, instituée par la loi 12-00, qui est un mode de formation professionnelle basé sur une formation pratique en entreprise à raison d'au moins 80% de sa durée globale, complétée, pour 10% au moins de cette durée par une formation générale et technologique.

Chapitre 3

Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes

La formation professionnelle initiale est structurée selon quatre niveaux de formation :

- **Spécialisation** : ouvert aux candidats âgés de 15 ans à 25 ans au maximum ;
- **Qualification** : ouvert aux candidats âgés de 15 ans à 25 ans au maximum ;
- **Technicien** : ouvert aux candidats âgés de 25 ans au maximum ;
- **Technicien Spécialisé**, ouvert aux :
 - Bacheliers, âgés de 23 ans au maximum ;
 - Licenciés, âgés de 26 ans au maximum.

Un système de passerelles interne a été institué au sein du système de la formation professionnelle, pour permettre aux meilleurs lauréats des différents niveaux d'accéder au niveau de formation immédiatement supérieur.

En plus de ces formations, le secteur de la formation professionnelle offre également une formation du niveau «Certificat d'Apprentissage».

Afin de répondre aux besoins des entreprises en compétences et la promotion de l'emploi des jeunes, les efforts visant l'extension de la capacité d'accueil du système de formation ont été poursuivis durant la période 2007-2010.

Au niveau du secteur public, la période de 2007 à 2010 a connu la création de 64 nouveaux établissements et l'extension de 10 établissements existants. Concernant le dispositif de la formation professionnelle privée, le nombre d'établissements opérationnels a également connu une augmentation, en passant de 1.470 établissements en 2006-2007 à 1.578 en 2009-2010. Ainsi, au titre de 2009-2010, le nombre total des établissements de formation professionnelle publics et privés a atteint 2.066 établissements (488 établissements publics et 1578 établissements privés).

A signaler que la formation professionnelle connaît une demande croissante mesurée par le taux d'affluence qui est le rapport entre le nombre de candidats et le nombre de places offertes. Ainsi, au titre de la rentrée 2009-2010, le taux moyen de la demande de formation est d'environ 3 candidats par place offerte.

Tableau 8: Créations et extensions des établissements au niveau du secteur public

Nombre d'établissements	2007	2008	2009	2010	Total
Créations	9	24	16	15	64
Extensions	-	-	5	5	10

Source : DFP

En 2009-2010, les établissements publics et privés de la formation professionnelle ont accueilli plus de 301 920 stagiaires, tous les modes de formation confondus. La capacité d'accueil du secteur public de formation professionnelle a permis d'accueillir plus de 221 320 stagiaires en 2010, contre 154 586 stagiaires en 2007. L'effectif des stagiaires du secteur public a donc augmenté de 43% entre 2007 et 2010. Les effectifs des stagiaires dans le secteur privé, qui représentent 27% des effectifs globaux en 2010, ont augmenté de 18 % entre 2007 et 2010.

Tableau 9 : Évolution des effectifs des stagiaires de la formation professionnelle selon l'opérateur

Opérateur	2007/ 2006	2008/ 2007	2009/ 2008	2010/ 2009	Variation
OFPPT	119 203	133 950	158 670	177 775	49%
Autres opérateurs publics	35 383	41 807	43 208	43 545	23%
Privé	68 445	75 849	80 321	80 608	18%
Total	223 031	251 606	282 199	301 928	35%

Source : DFP

Les effectifs des stagiaires en formation résidentielle et alternée ont progressé de 35% en 2010 par rapport à 2007. Pour les effectifs des stagiaires par niveau de formation, on constate une nette progression dans les niveaux technicien et technicien spécialisé. Le développement de ces deux niveaux de formation est notamment dicté par les besoins en cadres moyens exprimés dans les secteurs du plan émergence industrielle.

Tableau 10 : Évolution des effectifs des stagiaires de la formation professionnelle selon le mode de Formation

Mode de formation	2007/ 2006	2008/ 2007	2009/ 2008	2010/ 2009	Variation
Résidentielle et alternée	202 854	224 235	251 607	269 980	33%
Apprentissage	20 177	27 371	30 592	31 948	58%
Total	223 031	251 606	282 199	301 928	35%

Source : DFP

Tableau 11 : Évolution des effectifs des stagiaires de la formation professionnelle selon le niveau de formation

Niveau de formation	2007/ 2006	2008/ 2007	2009/ 2008	2010/ 2009	Variation
Spécialisation	44 770	51 253	59 378	62 972	41%
Qualification	61 007	64 525	67 315	71 330	17%
Technicien	66 557	76 176	88 330	95 500	44%
Technicien spécialisé	50 697	59 652	67 176	72 126	42%
Total	223 031	251 606	282 199	301 928	35%

Source : DFP

S'agissant des lauréats, l'appareil de formation professionnelle a mis sur le marché du travail plus de 609 200 jeunes diplômés ou qualifiés durant la période 2006-2010.

Chapitre 3

Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes

Tableau 12 : Évolution des effectifs des lauréats de la formation professionnelle

Mode de formation	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Formation résidentielle et alternée	89 093	93 034	108 439	116 332	123 400	530 298
Formation par apprentissage	12 581	13 273	15 348	17 711	20 000	78 913
Total	101 674	106 307	123 787	134 043	143 400	609 211
Dont OFPPT	46 399	49 773	61 475	67 172	74 500	299 319
Dont secteur privé	35 951	37 729	41 750	46 026	45 000	206 456

Source : DFP

Le Pacte National pour l'Émergence Industrielle (PNEI) a identifié les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, de l'électronique, de l'offshoring, du textile/cuir et de l'agroalimentaire comme étant des moteurs de la croissance économique disposant d'un fort potentiel d'emplois. Le PNEI devrait permettre la création de 220.000 nouveaux emplois sur la période 2009-2015 :

Tableau 13: Nombre d'emplois à créer dans le cadre du PNEI entre 2009 et 2015

Automobile	Aéronautique	Electronique	Offshoring	Textile/Cuir Textile/Cuir	Agroalimentaire
70 000	15 000	9 000	70 000	32 000	24 000

Source : DFP

Le Département de la Formation Professionnelle (DFP) prend en charge la formation des compétences qui conditionnent la réussite de ce pacte. Ainsi, il a été procédé, depuis 2009, au développement de plans sectoriels de formation dans ces six métiers mondiaux du Maroc, et à la restructuration de l'offre de formation existante pour l'adapter aux besoins en compétences de ces métiers. A cet effet, le DFP a mis en place plusieurs instituts spécialisés de formation dédiés à ces métiers et dont la gestion sera déléguée aux professionnels du secteur concerné.

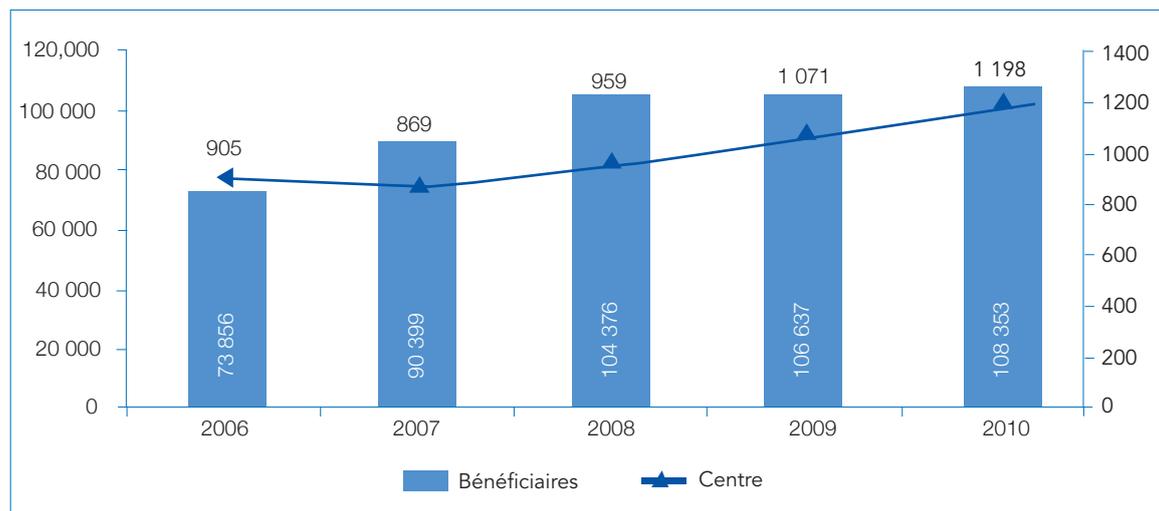
La Formation Professionnelle, en tant que levier pour la satisfaction des besoins des entreprises en compétences d'une part, et pour l'amélioration de l'employabilité des travailleurs et la promotion de l'emploi des jeunes, d'autre part, est placée au cœur des préoccupations des pouvoirs publics et de toutes les composantes de la société marocaine. A cet effet le Département de la Formation Professionnelle vient de lancer une étude sur l'élaboration d'une vision stratégique de développement de la Formation Professionnelle à l'horizon 2020 pour en faire un système national flexible, réactif et suffisamment ancré dans le milieu professionnel, à même de faire face aux besoins, aux exigences et aux perspectives d'évolution socio-économique du pays.

D. Programmes de l'Entraide Nationale

La formation insertion entreprise par l'Entraide Nationale s'inscrit dans une vision d'habilitation des jeunes adolescents (filles et garçons) se trouvant dans une situation de grande difficulté. Cette intervention permet à ces jeunes d'accéder à d'autres alternatives avec de nouveaux horizons promouvant leur intégration dans le monde de l'emploi. En effet, l'Entraide Nationale a mis en place deux programmes de formation et d'apprentissage.

Le premier concerne les Centres d'Éducation et de Formation (CEF) avec un cursus adapté aux conditions des populations ciblées, constitués à 93% des filles et des femmes. Il s'agit d'une formation qualifiante dans des métiers de services et de production les plus en demande par le marché de proximité. Le choix des filières de formation s'oriente de plus en plus vers les activités à grande valeur économique pour faciliter l'insertion socioéconomique de la population visée par ce programme.

Graphique 29 : Evolution du nombre des centres d'Education et de Formation et des bénéficiaires



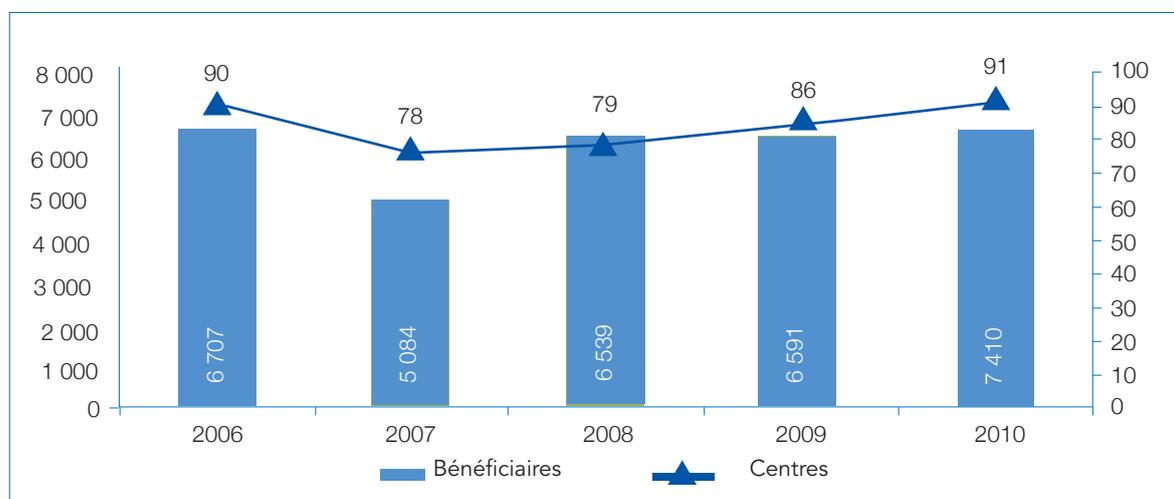
Source : EN

Le deuxième programme de formation développé à travers un partenariat avec le département chargé de la formation professionnelle où l'Entraide Nationale joue un rôle d'opérateur à travers ses Centres de Formation par Apprentissage (CFA). Ce programme cible les jeunes âgés au minimum de 15 ans qui sont en difficulté et dont la majorité est constituée de décrocheurs scolaires. Pour une reconnaissance des compétences acquises, des certificats de formation et des diplômes internes sont délivrés aux intéressés.

Chapitre 3

Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes

Graphique 30 : Nombre de bénéficiaires et de Centres de Formation par Apprentissage

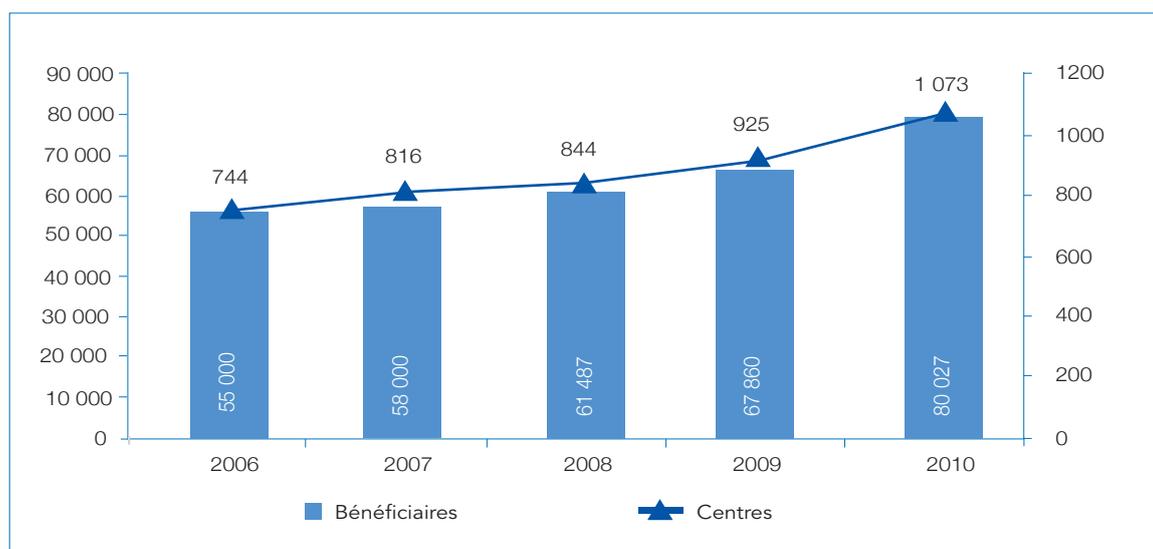


Source : EN

Par ailleurs, l'Entraide Nationale opère un programme spécifique aux mineurs en situation de rue au niveau des provinces de Tanger, Béni Mellal, Nador, Khouribga et Ben Guérir. Il s'agit d'une action expérimentale appuyée par une expertise externe dans le but d'élaborer les outils nécessaires pour offrir une deuxième chance à cette catégorie de mineurs.

L'appui à l'éducation et à la scolarisation concerne aussi un ensemble d'établissements de protection sociale : Dar Al Atfal, Dar Taliba, Dar Talib, centres pour jeunes mineurs défavorisés et les écoles traditionnelles. Il s'agit d'une action de prise en charge totale des enfants pendant leur scolarisation en leur offrant l'hébergement, la nourriture et l'encadrement psychosocial et habilités de vie. Ces services sont destinés aux familles à faible revenu particulièrement celles du monde rural.

Graphique 31 : Institutions de protection sociale



Source : EN

1. Réforme pédagogique

Depuis l'année 2003-2004, l'enseignement supérieur a entamé une réforme pédagogique d'envergure.

L'architecture Licence-Master-Doctorat (LMD) a été mise en œuvre de façon progressive. L'année universitaire 2008-2009 a constitué la dernière étape de la mise en place de l'architecture pédagogique LMD, et ce à travers la mise en œuvre de la réforme du cycle de Doctorat et la mise en place des Centres d'Études Doctorales.

Les filières de Licences d'Études Fondamentales ont fait l'objet en 2008, d'une auto-évaluation au niveau des universités et d'une évaluation nationale en 2009.

Sur la base de ces évaluations, un projet de «Renforcement de la Licence : nouvelle approche» a été élaboré et mis en œuvre à partir de l'année universitaire 2009-2010. Ce projet a introduit des innovations pédagogiques : les contenus des formations rénovés, des troncs communs nationaux et des parcours spécifiques, des modules professionnalisant et d'autres de l'entrepreneuriat. De plus, 460 parcours de formation ont été créés au niveau des semestres 5 et 6 des Licences «nouvelle approche».

S'inscrivant dans le cadre des orientations et des mesures du Programme d'Urgence 2009-2012, les Licences «nouvelle approche» ont intégré des mesures de lutte contre le redoublement et le décrochage. Ces mesures ont été mises en œuvre à partir de l'année 2009-2010 et comportent :

- Mise en place d'un dispositif intégré pour l'enseignement des langues s'articulant autour des Centres de Ressources en Langues ;
- Introduction dans le cursus de Licence des enseignements transversaux : modules de méthodologie du travail universitaire, modules Langues & Communication, et modules informatiques.
- Mise en place d'un système de tutorat pour les étudiants inscrits au premier semestre S1 et au deuxième semestre S2 de Licence dans toutes les universités.
- Orientation des bacheliers et des étudiants et le développement des troncs communs et des passerelles entre filières pour permettre la réorientation.

La mise en œuvre de la réforme pédagogique dans les universités a permis le développement et la diversification de l'offre de formation ainsi que la mise en place de formations répondant à des besoins exprimés ou pressentis. Cet effort a été d'autant plus accentué avec la mise en œuvre des contrats de développement des universités dans le cadre du Programme d'Urgence 2009-2012. Ainsi, le nombre de filières accréditées a augmenté de plus de 50% entre 2007 et 2010.

Par ailleurs, et conformément aux normes pédagogiques nationales, les filières sont accréditées pour une durée limitée et un processus continu de révision des filières a été mis en place : auto-évaluation des filières par les équipes pédagogiques et les structures institutionnelles de l'université, évaluation externe par les commissions nationales et renouvellement de l'accréditation. Ce processus permet de ressortir les forces et les faiblesses de la formation et d'examiner l'opportunité de continuer

Chapitre 3

Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes

à offrir cette formation. En 2010, cette opération a permis l'auto-évaluation de 88% des filières concernées par le renouvellement de l'accréditation (607 filières) et le renouvellement de l'accréditation de 65% des filières. Les filières non renouvelées ont été en majorité remplacées par de nouvelles filières de formation jugées plus pertinentes (accréditation de 350 nouvelles filières dont 70% sont professionnelles).

L'offre de la formation actuelle des universités (2010-2011) compte quelques 1762 filières réparties sur les quatre niveaux de formation (Diplôme Universitaire de Technologie, Licence, Master, Doctorat), et couvre la majorité des domaines de formation. Outre les formations classiques universitaires scientifiques, sociales, juridiques et littéraires, les universités couvrent les domaines de formation spécialisée : Industries, technologies de l'information et de la communication, commerce, management des entreprises et administration des affaires, environnement, aménagement du territoire, métiers sociaux, produits agricoles et de la mer, activités communicationnelles et culturelles, tourisme, banque et finances, relations internationale, etc.

Le nombre de filières professionnalisantes est passé de 560 à 960 filières entre 2007-2008 et 2010-2011, enregistrant ainsi une augmentation de 71%. Tandis que les filières fondamentales n'ont évolué que de 41% durant la même période.

2. Évolution des effectifs des étudiants

L'enseignement supérieur avec ses trois grandes composantes (universitaire, de formation des cadres et privée) comprend actuellement 16 universités et 455 établissements :

- 15 universités publiques comportant 103 établissements ;
- 1 université publique à gestion privée avec 3 établissements ;
- 63 établissements de formation des cadres ;
- 35 CFI;
- 30 BTS;
- 51 CPGE;
- 192 établissements d'enseignement supérieur privé.

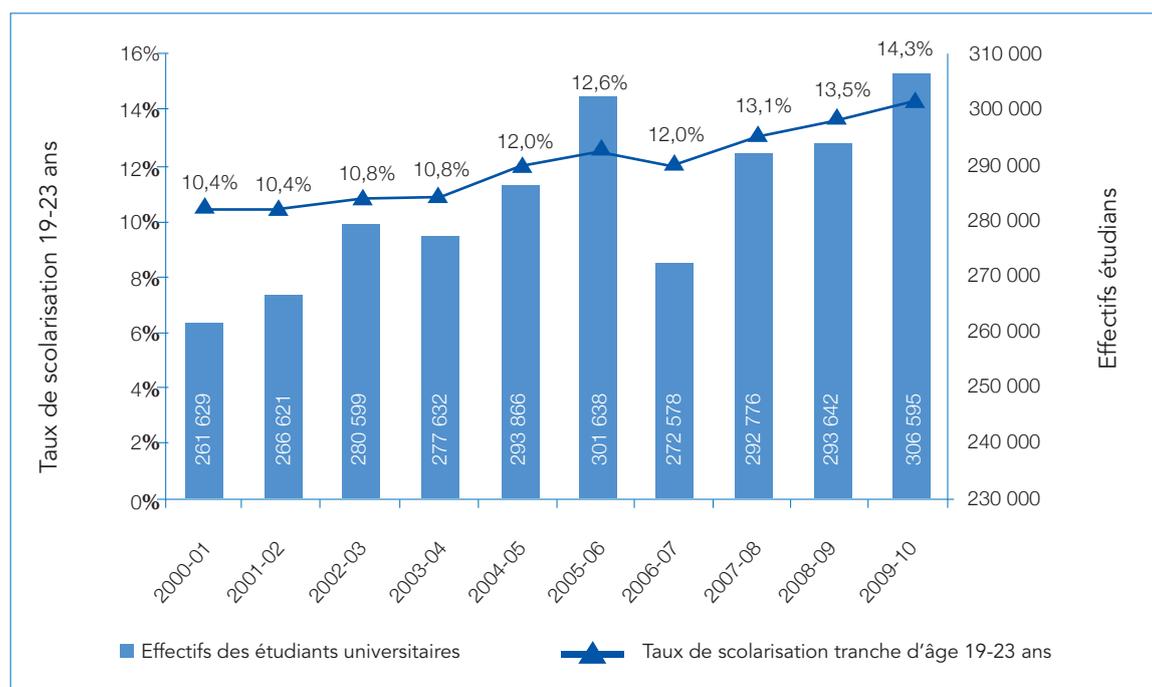
En 2009-2010, l'effectif global des étudiants dans l'enseignement supérieur a atteint 375 391 enregistrant une augmentation de 9% par rapport à l'année 2007-2008.

Bien que le nombre des étudiants de l'enseignement supérieur universitaire ait augmenté de 6%, sa part dans la totalité des étudiants de l'enseignement supérieur avec ses trois composantes a diminué de 3 points durant la même période, et ce au profit de l'enseignement supérieur privé qui a connu un accroissement de 40% des effectifs de ses étudiants.

Les établissements de la formation des cadres, tout en gardant la même part dans le total des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur durant la période 2007-2008 à 2009-2010, ont enregistré un accroissement des effectifs de 21%.

Globalement, les effectifs des étudiants sont passés de 261 629 en 2000 à 301 638 en 2005, pour fléchir à 272 578 en 2006. À partir de 2006, les effectifs ont connu un accroissement continu jusqu'à l'année 2010, pour atteindre 308 005 étudiants. Le taux brut de scolarisation a enregistré un accroissement lent en passant de 10,4% en 2000 à 14,3% en 2010, avec une légère baisse enregistrée en 2006.

Graphique 32: Évolution des effectifs et des taux de scolarisation de l'enseignement supérieur



Source : ES

F. Contribution de l'INDH

L'INDH a contribué d'une manière significative aux efforts de l'Etat en matière d'éducation des jeunes et des adultes. Parmi les actions de l'INDH en matière d'éducation, on peut citer : la construction, l'aménagement et l'équipement des DAR Talib / Taliba qui ont largement contribué à lutter contre les déperditions scolaires surtout chez les filles en milieu rural tout en augmentant la rétention scolaire.

Tableau 14 : Réalisations de l'INDH au niveau du secteur de l'éducation

Axes d'intervention	Nombre de projets et actions	Nombre de bénéficiaires directs et indirects	Investissement Global en Dirhams	Part INDH en Dirhams
Construction aménagement, Équipement et Fonctionnement	949	219 400	821 593 734	609 459 774

Source : INDH

Parmi les autres actions de l'INDH, il y a lieu de souligner sa contribution dans le domaine de l'appui social qui s'est traduite par l'acquisition de 157 véhicules dédiés au transport scolaire.

Chapitre 3

Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes

Notons aussi que la qualité de l'enseignement figure parmi les préoccupations de l'INDH. Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises dans le cadre de cette initiative et ont porté sur l'organisation des cours de soutien (langues vivantes et les matières scientifiques en particulier) au profit des élèves démunis et des jeunes déscolarisés, afin de lutter contre la déperdition scolaire surtout en milieu rural.

II. Progrès dans la réalisation de l'objectif

A. Situation nationale

sl'objectif 3, nous amène à privilégier l'indicateur suggéré par le rapport mondial de suivi de l'EPT 2001, à savoir le taux d'alphabétisme des jeunes (15-24 ans) qui mesure l'impact du système éducatif sur l'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans. Pour le Maroc, cet indicateur est passé de 58% en 1994 à 77% en 2008, marquant ainsi une nette progression de 19 points. Cependant le nombre de jeunes qui restent à alphabétiser est encore élevé (23%). Les initiatives prises depuis 2009 par le gouvernement tant au niveau de l'enseignement scolaire et universitaire (Programme d'Urgence 2009-2012) qu'au niveau de la formation professionnelle semblent garantir l'alphabétisation intégrale de cette jeune population d'ici 2015.

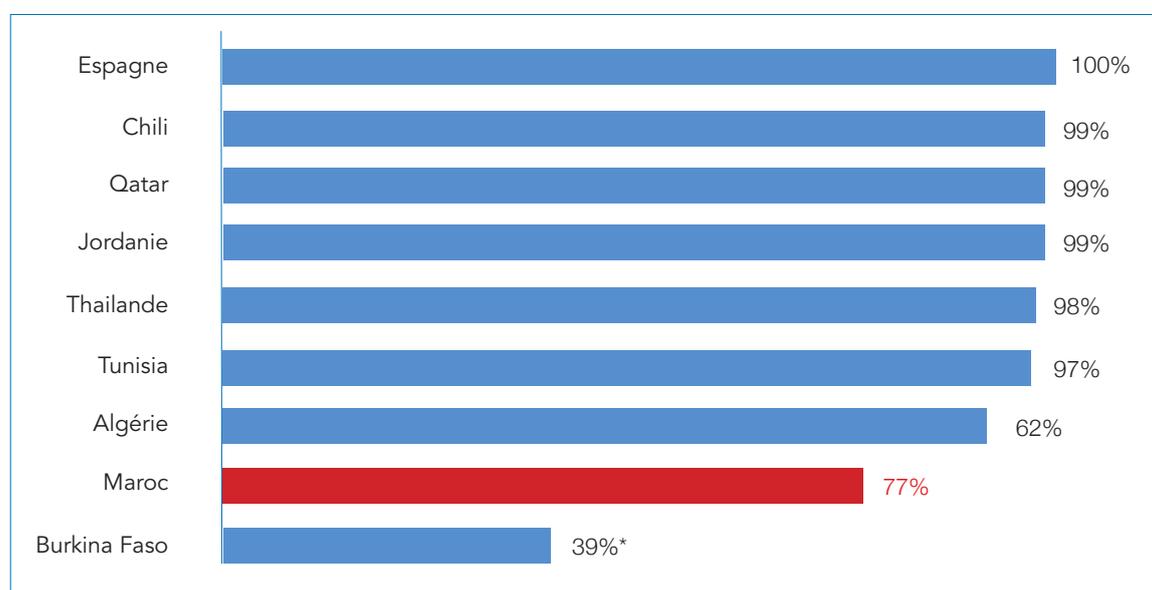
Une autre manière d'approcher l'atteinte de cet objectif est d'évaluer l'importance des jeunes de 12-17 ans non scolarisés. Les taux de scolarisation de l'enseignement secondaire permettent d'estimer cette population à près de 1 200 000 jeunes en l'an 2010. Toutefois, les jeunes pris en charge par les Départements de la Formation Professionnelle, de l'Éducation Non Formelle, et de l'Entraide Nationale représentent près de 450 000 jeunes. Il en découle qu'approximativement près de 750 000 jeunes se trouvent hors des institutions d'enseignement et de formation.

Malgré la transition démographique qui annonce un élargissement de la tranche d'âge 15-19 ans, il semble que la scolarisation universelle de cette population est un objectif réalisable à l'horizon de l'année 2015. Par contre le taux brut de scolarisation de l'enseignement supérieur est à peine de 14,3% en 2009, ce qui laisse présager un retard dans la scolarisation de la population de plus de 20 ans. Ce qui montre la pertinence d'une stratégie orientée vers plus d'ouverture de l'université, des écoles et des établissements de la formation professionnelle sur leur environnement pour permettre l'apprentissage tout au long de la vie.

B. Situation du Maroc sur le plan international

Il semble que l'impact des programmes de scolarisation des jeunes et des adultes n'est pas encore palpable. En effet, le taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans n'est que de 77% en 2008, ce qui situe le Maroc dans une position non confortable comparativement à des pays à économies comparables. Le Maroc est appelé à déployer plus d'efforts dans ce domaine pour parvenir à la réalisation de l'objectif 3 de l'EPT en 2015.

Graphique 33 : Taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans (2007/2008)



(*) Estimation nationale des données plus récentes de la période 2005-2008

Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2011, UNESCO

III. Contraintes et défis majeurs à relever

Les défis concernant l'éducation des jeunes et des adultes sont de plusieurs ordres. En premier lieu, il s'agit de généraliser la scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial dont le taux brut en 2010, ne dépasse pas les 80% au niveau national et 42% en milieu rural. Aussi le phénomène de l'abandon est aussi un aspect sur lequel il faut agir puisque plus de 130 000 élèves en moyenne quittent chaque année le cycle collégial.

Pour les jeunes âgés de 15 ans et plus, le défi consiste à améliorer le taux de transition du secondaire collégial au secondaire qualifiant qui se situe à peine à 42% en 2010. En effet, ce taux est révélateur du faible niveau du développement du secondaire qualifiant, surtout au milieu rural, puisque chaque année en moyenne 60% des élèves de la troisième année collégiale ne parviennent pas à entrer au qualifiant.

Le troisième défi est la relative rigidité du système éducatif qui ne permet pas aux jeunes de regagner l'école à tout moment de leur vie. C'est en effet, le développement de l'apprentissage tout au long de la vie qui permettra aux écoles, aux universités et aux centres de formation d'être véritablement ouverts sur leur milieu, et de résoudre également les difficultés et les carences en matières d'éducation des jeunes et des adultes.

Chapitre 3

Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes

IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

Les pouvoirs publics devraient user de stratégies multiples et de mesures intégrées entre les différents départements pour assurer l'éducation des jeunes et des adultes.

Au niveau de l'enseignement secondaire plusieurs projets du PU sont à consolider, surtout pour ce qui est de l'extension de l'offre scolaire en milieu rural et de la lutte contre l'échec et l'abandon scolaire.

En dépit de l'augmentation du nombre des filières universitaires, les actions visant à diversifier les parcours, où tout citoyen pourrait apprendre à son rythme et en fonction de ses conditions socio-économiques, méritent d'être développées par le renforcement des stratégies de vielle et une ouverture sur l'environnement socio-économique.

La recherche scientifique de qualité sur les questions éducatives au service de développement des politiques éducatives efficaces devrait être encouragée soit au sein du ministère ou au sein des universités.

Le département de la formation professionnelle est entrain de développer des modes de formation qui s'adaptent aux réalités du monde du travail et aux exigences du marché de l'emploi du Maroc. Cependant, la coordination avec les autres départements est à développer. La mise en place de passerelles entre éducation/formation et emploi est à consolider ainsi que l'incitation des employeurs à développer la formation.

CHAPITRE 4

AMÉLIORER LES NIVEAUX D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

Objectif 4

Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.

Chapitre 4

Améliorer les niveaux d'alphabétisation des adultes

I. Projets et programmes réalisés

A. Situation de l'analphabétisme au Maroc

Grâce aux efforts de l'État en matière d'alphabétisation, le taux d'analphabétisme au Maroc a connu une baisse significative. En effet, chez la population âgée de 10 ans et plus, ce taux est passé de 43% à la fin de 2004 selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, à 38,5% selon l'Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc (ENANSDM) réalisée en 2006. Ce taux est estimé en 2010 à 30% en tenant compte des efforts déployés ces dernières années dans ce domaine.

Selon les mêmes sources, le taux d'analphabétisme chez la population âgée de 15 ans et plus, est passé de 43% en 2006 à environ 35% actuellement.

La consolidation de la dynamique actuelle permettrait d'atteindre l'objectif 4 de l'EPT à l'horizon de 2015.

B. Programmes d'alphabétisation

Conformément aux axes de la stratégie, le ministère a mis en place quatre programmes d'alphabétisation diversifiés selon les spécificités des groupes cibles :

- Programme général : programme annuel réalisé dans les structures d'accueil du MEN et par ses ressources humaines, et qui est destiné à l'ensemble des

populations analphabètes âgées de plus de 15 ans ;

- Programme des opérateurs publics : programme réalisé en collaboration avec les opérateurs publics au profit de leurs personnels ou des populations analphabètes bénéficiant de leurs services Programme des associations programme réalisé dans le cadre d'un partenariat avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- Programme des entreprises : programme de formation destiné aux salariés des entreprises.

Depuis 1998, le budget alloué à ce secteur a connu une nette augmentation ; il est passé de près de 50 millions de Dirhams à plus de 150 millions de Dirhams en 2011.

C. Bilan quantitatif des programmes d'alphabétisation

Les efforts déployés par le ministère (MEN), en partenariat avec les différents intervenants et opérateurs, pour lutter contre la problématique de l'analphabétisme au Maroc n'est plus à démontrer. En effet, les études menées récemment, les rapports périodiques sur l'alphabétisation et les constats des organisations internationales confirment tous que l'engagement et la mobilisation engendrée autour du ministère de l'éducation nationale et son action ont abouti à une réduction graduelle du taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus pour atteindre 30 % en 2010. Ces projections ont été, en outre, authentifiées par les bilans annuels des programmes d'alphabétisation

et leurs rendements, par le flux des enfants non scolarisés annuellement et par les résultats positifs réalisés dans le cadre du programme d'appui de l'Union Européenne à la stratégie nationale d'alphabétisation.

Par ailleurs, les effectifs des inscriptions aux programmes d'alphabétisation ont connu une nette augmentation avec 706 394 bénéficiaires durant l'année 2009-2010, ce qui implique un taux de croissance de plus de 146 % entre les années couvertes par les programmes d'alphabétisation, soit la période située entre 2002-2003 et 2009-2010. De même, il est à signaler que l'effectif cumulé des populations inscrites aux programmes d'alphabétisation durant les 4 dernières années (2007-2010), a atteint plus de 2 723 000 personnes.

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution de ces effectifs.

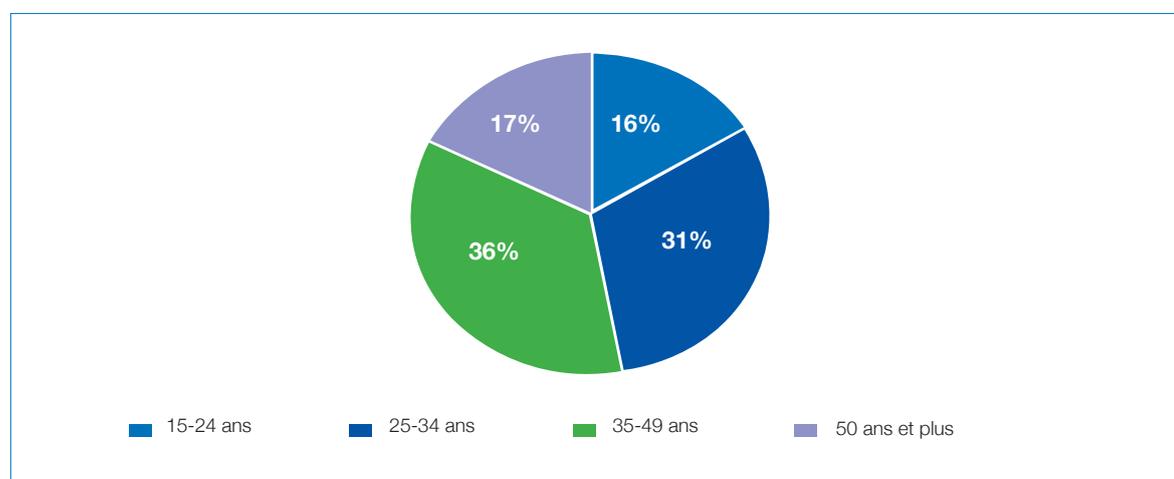
Tableau 15: Évolution des effectifs des inscrits depuis 2006-2007 et la population cible (stock d'analphabètes)

Année	Effectifs des inscrits	Population cible (15 ans et plus) (projections)
2006-2007	709 155	8 959 000
2007-2008	651 263	8 671 000
2008-2009	656 307	8 392 000
2009-2010	706 394	8 079 000

Source : DLCA/MEN

En 2009-2010, les données collectées par le Système d'Information pour le Management des Programmes d'Alphabétisation (SIMPA) montrent que 16 % des inscrits à ce programme appartiennent à la tranche d'âge 15-24 ans, alors que les bénéficiaires dont l'âge se situe dans la tranche 25-34 ans représentent 31 %. Les 35-49 ans représentent, quant à eux, 36 % et les inscrits ayant 50 ans et plus forment 17 % de la totalité des inscrits.

Graphique 34 : Répartition des inscrits aux programmes d'alphabétisation par tranches d'âge



Source : DLCA/MEN

Chapitre 4

Améliorer les niveaux d'alphabétisation des adultes

II. Progrès dans la réalisation de l'objectif

A. Situation nationale

Le taux d'alphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus est estimé actuellement à 70% (estimations de 2010). Ce taux a été évalué à 61,5% à la fin de 2006 par une enquête nationale sur l'analphabétisme au Maroc réalisée par le Département en charge de la lutte contre l'analphabétisme (53,2% chez les femmes et 68,6% chez les hommes, 72,8% en milieu urbain contre 45,6% en milieu rural). Rappelons que d'après le dernier recensement général de la population en 2004, le taux d'alphabétisme était de l'ordre de 57%.

Tableau 16 : Taux d'alphabétisme chez la population âgée de 10 ans et plus

Année	Taux global	Féminin	Masculin
2006 (ENANSO)	61,5%	53,2%	68,6%
2007 (*)	64%	55,5%	70,8%
2008 (*)	66%	57,3%	73,6
2009 (*)	68%	59,2%	75,5%
2010 (*)	70%	62%	77%

(*) : Projections

ENANSO : Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc

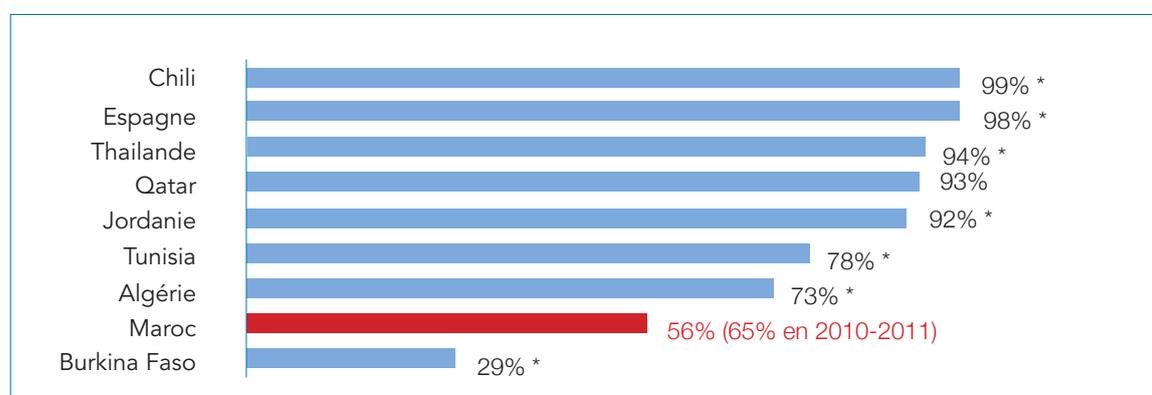
(ENANSO), 2006.

B. Situation du Maroc sur le plan international

L'alphabétisation des adultes est aussi l'un des indicateurs qui pénalise la position du Maroc dans les évaluations internationales dont notamment celles effectuées par le Programme des Nations Unies pour apprécier les avancées en matière de développement humain. Dans ces évaluations, malgré les critiques qui leur sont adressées et les réserves émises à leurs égards sur le plan méthodologique, le Maroc occupe des positions qui ne sont pas à la hauteur des efforts engagés comparativement à des pays avec parfois des niveaux de développement similaires.

Il est à signaler toutefois, que le taux d'alphabétisme affiché sur le Graphique 35 ci-dessous, n'est pas actualisé du fait que le taux d'analphabétisme chez la population âgée de 15 ans et plus, est passé de 57% en 2006 à environ 65% actuellement en tenant compte des efforts déployés ces dernières années dans ce domaine.

Graphique 35 : Taux d'alphabétisme des adultes (15 ans et plus)



(*) Estimation nationale de la donnée la plus récente de la période 2005-2008

Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2011, UNESCO

III. Contraintes et défis majeurs à relever

- Quoique significatives, les réalisations en matière d'alphabétisation, et eu égard aux objectifs arrêtés et l'ampleur du phénomène, n'ont pas permis de venir à bout de ce fléau qui handicape le développement du Maroc. Cette situation est due à la combinaison de plusieurs facteurs et contraintes dont on peut citer :
- L'insuffisance de moyens pour l'amélioration et l'extension de l'offre, notamment l'insuffisance du financement et la lourdeur des procédures administratives;
- La dispersion géographique et l'hétérogénéité de la population cible ;
- Les besoins énormes en matière de programmes et d'actions de post-alphabétisation susceptibles d'éviter le retour à l'analphabétisme ;
- La faible adhésion de certains secteurs concernés (collectivités locales, entreprises, et départements publics);
- L'absence d'un système de certification et des passerelles pour promouvoir l'insertion des bénéficiaires;
- La faible convergence des programmes d'alphabétisation avec les autres plans de développement sectoriels et de développement local;
- L'instabilité du formateur faute de rémunérations encourageantes et d'un statut professionnel adéquat.

Chapitre 4

Améliorer les niveaux d'alphabétisation des adultes

IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

A. Sur le plan quantitatif

- Accélérer le rythme des réalisations par le ciblage de trois catégories d'âge : 16-24 ans, 25-44 ans et 45 ans et plus afin de :
- Réduire le taux d'analphabétisme à 20% en 2015 et à 5% à l'horizon de 2020;
- Éradiquer totalement l'analphabétisme des catégories d'âges de 15-24 ans à l'horizon de 2015;
- Réduire le taux d'analphabétisme de la population active à environ 10% en 2015.

B. Sur le plan qualitatif

- Stimuler la demande en instaurant une « obligation indirecte », un système de certification et des possibilités pour les bénéficiaires des programmes d'alphabétisation d'améliorer leurs conditions de vie;
- Instaurer les conditions de la convergence entre les programmes d'alphabétisation et les différents programmes de formation et de qualification et entre les projets d'alphabétisation et les différents projets sectoriels de lutte contre la pauvreté.
- Améliorer la qualité des services en :
- Diversifiant les approches, les programmes et les outils selon la diversité des besoins des bénéficiaires;
- Instaurant un système de certification et des passerelles pour l'insertion;
- Améliorant le professionnalisme dans la réalisation des programmes (renforcement des capacités des intervenants);
- Diversifiant les mécanismes de suivi et d'évaluation.

CHAPITRE 5

ATTEINDRE LA PARITÉ ET L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES DANS L'ÉDUCATION

Objectif 5

Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015, et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.

Chapitre 5

Atteindre la parité et l'égalité entre les sexes dans l'éducation

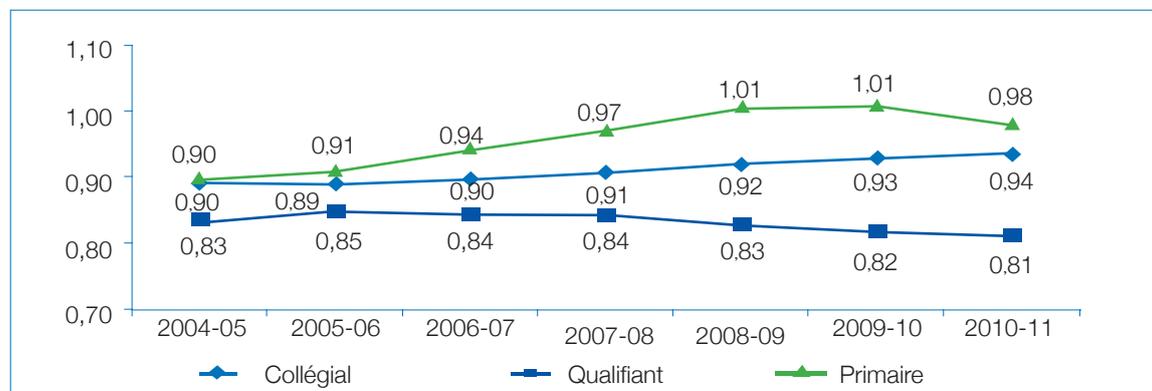
La Charte Nationale d'Éducation et de Formation énonce dans les principes fondamentaux «Le système d'éducation et de formation œuvre à la concrétisation du principe de l'égalité des citoyens, de l'égalité des chances qui leur sont offertes et du droit de tous, filles et garçons, à l'enseignement que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, conformément à la constitution marocaine ».

La dimension « genre » a été prise en charge à travers la mise en place d'un Plan d'Action Stratégique à Moyen Terme pour l'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes (PASMT-IES). L'ensemble des projets de ce plan ont d'ailleurs été intégrés dans l'agenda gouvernemental de l'égalité entre les sexes qui vient d'être approuvé par le conseil du gouvernement en cours du mois de mars 2011. Cet agenda permettra d'assurer la coordination et la synergie entre les différents départements dans le domaine de la promotion de l'approche genre.

I. La parité genre dans le système éducatif

Pour ce qui est de la parité entre genre (Fille/Garçon), elle est acquise pour l'enseignement secondaire qualifiant, et presque acquise pour l'enseignement primaire. Cependant pour l'enseignement secondaire collégial, elle est en régression à cause des obstacles liés notamment à l'offre scolaire en milieu rural, à la qualité de cette offre et à des obstacles culturels qui empêchent l'hébergement de la fille hors du foyer familial.

Graphique 36 : Évolution de la parité genre dans l'enseignement scolaire



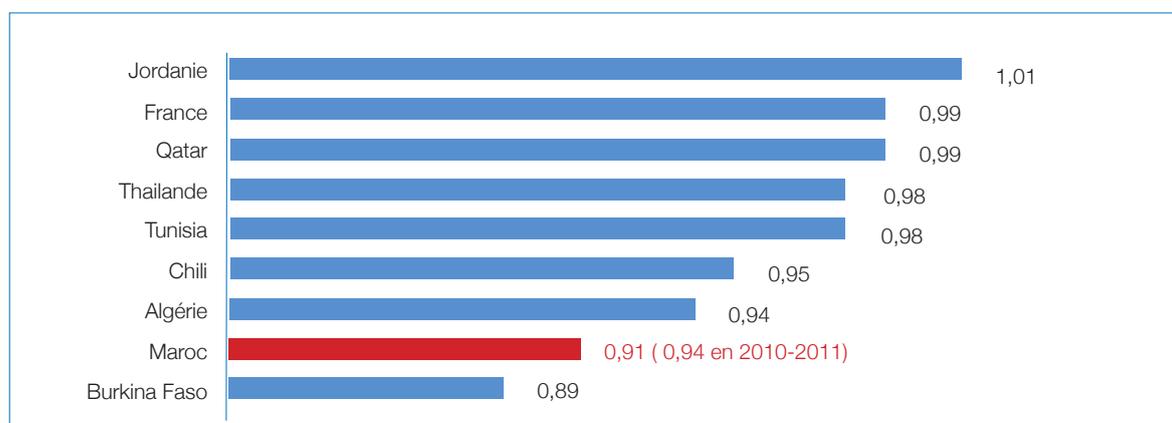
Source : DSSP/MEN

Concernant l'enseignement supérieur, il y a lieu de noter que les taux de féminisation dépassent 50% dans certaines filières d'études. Il s'agit notamment de la médecine dentaire (74,3%), le commerce et gestion (61,7%), les sciences de l'éducation (59,6%) et la médecine/pharmacie (57,4%).

II. Positionnement international du Maroc

En termes de parité entre les sexes, le Maroc se trouve aussi en bas de l'échelle. Néanmoins, les écarts entre ces pays sont sensiblement faibles. En outre, il y a lieu de noter que le ratio de parité en 2010-2011 est de 0,94 montrant ainsi la tendance à la hausse dans la dynamique de la mise en œuvre du PU 2009-2012.

Graphique 37: Indice de parité entre les sexes dans l'enseignement primaire (2007/2008)



III. La parité genre dans l'alphabétisation des adultes

Les programmes d'alphabétisation profitent dans une large mesure aux femmes, puisque durant la période 2006-2010 plus de 80% des inscrits à ces programmes sont des femmes.

Tableau 17 : Effectifs des inscrits dans les programmes d'alphabétisation selon le genre

Année	Total	Masculins	Féminins	Part des femmes
2006-2007	709 155	130 447	578 708	81,6%
2007-2008	651 263	108 206	543 057	83,4%
2008-2009	656307	105 001	551 306	84,0%
2009-2010	706 394	103 805	602 589	85,3%

Source : DLCA / MEN

En revanche, le nombre de femmes analphabètes reste bien supérieur à celui des hommes durant toute la période de 2006-2010. En effet le taux d'analphabétisme des femmes est passé de 46,8% en 2006 à 38% en 2010, contre respectivement 31,4% en 2006 et 23% en 2010 pour les hommes.

La parité entre les sexes en ce qui concerne l'alphabétisation est loin d'être atteinte et les femmes sont les plus désavantagées avec des taux d'analphabétisme supérieurs à plus de 50% que ceux des hommes. Ce déséquilibre ne semble pas se résorber avec le temps, puisque la parité de l'analphabétisme est passée de 1,49 en 2006 à 1,65 en 2010.

Tableau 18 : Taux d'analphabétisme chez la population âgée de 10 ans et plus selon le genre (%)

Année	Total	Féminins	Masculins	Parité (F/M)
2006 (ENANSD)	38.5	46.8	31.4	1,49
2007 (*)	36	44.5	29.2	1,52
2008 (*)	34	42.7	26.4	1,62
2009 (*)	32	40.8	24.5	1,67
2010 (*)	30	38	23	1,65

ENANSD : Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc 2006.
 (*) : Projections

Source : RGPH 2004.

Chapitre 5

Atteindre la parité et l'égalité entre les sexes dans l'éducation

IV. L'approche genre dans le système de la formation professionnelle

L'accès au système de la Formation Professionnelle dans les différents niveaux de formation (spécialisation, qualification, technicien et technicien spécialisé) est ouvert aussi bien aux filles qu'aux garçons âgés d'au moins de 15 ans, sur la base des mêmes conditions, et ce conformément à la Constitution marocaine qui stipule que les citoyens ont droit égal à l'éducation et au travail.

La représentativité des filles est plus importante dans des secteurs traditionnellement féminins: santé et paramédicale, textile et habillement, coiffure et esthétique, administration, gestion et commerce et artisanat. Toutefois, la présence des filles dans les secteurs traditionnellement masculins demeure encore faible. C'est le cas notamment des secteurs tels que les Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques(IMME), la pêche maritime et le bâtiment et les travaux publics. Par ailleurs, dans les secteurs de la technologie de l'information et de la communication, l'hôtellerie et le tourisme, la tendance est de plus en plus vers la parité.

Une batterie d'indicateurs d'objectifs

a été arrêtée pour l'appréciation et le suivi des dépenses d'investissement et de fonctionnement des différentes missions et programmes mises en œuvre par le DFP. Ces indicateurs touchent tous les programmes du Département et sont presque tous déclinés selon l'approche genre.

Projet d'institutionnalisation de l'approche genre :

Le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP), a entrepris en collaboration avec le Fonds d'Appui à l'Egalité entre les Sexes (FAES) de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et le Fonds de développement des Nations Unis pour la Femme (UNIFEM), la planification d'un Projet à Moyen Terme (PMT) pour l'institutionnalisation de l'approche genre dans les secteurs de l'emploi, de la formation professionnelle et de la protection sociale.

L'objectif de ce projet est l'intégration de l'utilisation systémique et globale de l'approche genre aux différentes phases de planification des politiques, des programmes et des projets du MEFP, et ce pour réduire les inégalités et garantir un accès égal et équitable entre les femmes et les hommes à l'emploi, à la formation professionnelle et aux services de la protection sociale.

V. Contraintes et défis majeurs à relever

Trois contraintes majeures sont à prendre en considération et pour lesquelles des efforts restent à fournir en matière de :

- Développement des actions de vulgarisation et de diffusion des acquis législatifs en faveur des droits des femmes ;
- Amélioration des moyens et des mécanismes de suivi et de mise en œuvre des lois, stratégies et politiques;
- Systématisation de la budgétisation sensible au genre dans les stratégies sectorielles.

VI. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

La promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes nécessitent la mise en place d'une stratégie qui tient compte de :

- La systématisation de l'analyse genre et de l'intégration de la dimension genre dans les fonctions et les mandats des plans d'actions sectoriels;
- La territorialisation de la dimension genre au niveau des plans de développement locaux et l'opérationnalisation de la commission de l'égalité entre les sexes et de l'égalité des chances;
- Le renforcement du processus de gendérisation du budget national et des budgets locaux;
- Le développement d'un système de suivi/évaluation en matière de genre (production des statistiques, enquêtes, études, rapports de suivi/évaluation).

CHAPITRE 6

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

Objectif 6

Améliorer, sous tous ses aspects, la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir, pour tous, des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Chapitre 6

Améliorer la qualité de l'éducation

La finalité derrière la réalisation des objectifs de l'EPT, c'est fondamentalement faire en sorte qu'enfants, jeunes et adultes acquièrent les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour mener une vie meilleure et jouer un rôle dans l'édification de sociétés plus pacifiques et plus équitables. C'est pourquoi, il est impératif de se concentrer sur la qualité pour réaliser les objectifs de l'EPT. Alors que beaucoup de sociétés s'efforcent d'universaliser l'éducation de base, elles sont confrontées au défi redoutable d'offrir des conditions dans lesquelles chaque apprenant puisse réellement apprendre et se développer.

Les six objectifs définis au forum mondial sur l'éducation à Dakar au Sénégal, en avril 2000, comportent implicitement ou explicitement une dimension qualitative. Toutefois, c'est l'objectif 6 qui est consacré explicitement à la question de la qualité de l'éducation et engage les pays à améliorer la qualité de l'éducation sous tous ses aspects. Le rapport mondial sur l'EPT consacré à la qualité de l'éducation a déjà constaté que les bienfaits des programmes relatifs à la petite enfance, à l'alphabétisation et aux compétences nécessaires dans la vie courante dépendent dans une large mesure de la qualité de leur contenu et de leurs enseignants. La recherche académique (plus particulièrement, la littérature sur la croissance économique endogène) est unanime sur l'importance de la qualité de l'éducation en tant que déterminant de la croissance économique.

La réduction des disparités entre les sexes dans l'éducation est étroitement

liée aux stratégies de lutte contre les inégalités à l'école et dans la société. L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire – éléments centraux de la plupart des systèmes éducatifs – sont censés faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances, compétences et valeurs nécessaires à l'exercice d'une citoyenneté responsable.

Au sujet de la qualité de l'éducation en tant qu'enjeu fondamental pour le développement économique et social du Maroc, il ne s'agit pas de brandir des chiffres pour traduire les avancées notées et de décréter des lois et règlements pour encourager la qualité. S'il y a une question qui ne se décrète pas c'est bien la question de la qualité de l'éducation car, en tant que synonyme d'excellence, la qualité se mérite. Et, comme toute chose qui se mérite, les courses contre la montre sont souvent infructueuses en l'absence de stratégies et de moyens pour améliorer le système d'éducation dans tous ses aspects.

La qualité de l'éducation est à la fois multidimensionnelle et est déterminée par le contexte du système d'éducation et de formation lui-même. Appréhendée sous l'angle de la finalité assignée au système d'éducation, la qualité est appréciée par rapport au stock du capital humain à un instant donné, par la qualité des emplois créés par une société et par une série d'externalités positives témoignant d'une plus grande efficacité externe du système d'éducation et de formation.

Mais avant que le jeune n'intègre le marché de travail, le système d'éducation et de formation a besoin d'indicateurs et de mesures pour

apprécier la qualité de ce qui y est enseigné pour former et offrir une éducation de bonne facture. La qualité des apprentissages pose avec acuité la question de la mesure de la valeur de ces apprentissages. Appréhendée sous l'angle de développement cognitif de l'élève, la qualité des apprentissages est appréciée par les résultats aux tests dans le cadre des évaluations formatives ou sommatives auxquelles les élèves sont soumis tout au long de leur parcours scolaires à la condition que ces évaluations et ces tests soient conçus de manière à refléter ce qui devrait être réellement maîtrisé par les élèves.

Face aux défis liés au développement, le Maroc a entrepris depuis quelques années, dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de l'Éducation Pour Tous, un ensemble de réformes en matière de l'éducation et de la formation aussi bien quantitatives que qualitatives. Du point de vue qualitatif, ces réformes renvoient principalement aux curricula, aux programmes et aux outils didactiques, de même que la mise à niveau des ressources humaines.

I. Programmes et projets réalisés

Conscient du déficit du système éducatif en matière de qualité, le MEN s'est engagé, à travers le Programme d'Urgence 2009-2012, de résorber ce déficit par l'instauration de plusieurs projets ambitieux couvrant plusieurs domaines avec à dessein d'améliorer la qualité du système de l'éducation. Il s'agit, entre autres, de l'amélioration du dispositif pédagogique, de la révision du curricula, de l'intégration des Technologies de l'Information

et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) dans le processus d'apprentissage, du renforcement des compétences du personnel enseignant et du renforcement du système de l'évaluation des acquis scolaires.

A. Orientation et objectifs visant l'amélioration de la qualité

Les principaux objectifs du PU (2009-2012) visant l'amélioration de la qualité des apprentissages couvrent les domaines suivants :

- Définition d'un nouveau concept moderne pour le préscolaire, tout en étant adapté aux spécificités marocaines garantissant aux enfants les meilleures conditions d'éveil et d'apprentissage;
- Réduction des déperditions et de l'échec scolaire de manière à retenir la majorité des élèves jusqu'à la fin de l'enseignement collégial;
- Meilleure qualité des apprentissages en garantissant l'acquisition des savoirs et des compétences de base, et ce à travers l'amélioration du dispositif pédagogique;
- Refonte des Curricula pour améliorer la qualité de l'enseignement;
- Développement de l'usage des TICE à travers une politique d'accompagnement et de valorisation des bonnes pratiques;
- Développement d'un système d'évaluation et de certification;
- Réorganisation de la vie scolaire de façon à en faire un levier pour améliorer la qualité des apprentissages et contribuer à l'épanouissement des apprenants;
- Formation et qualification du personnel

Chapitre 6

Améliorer la qualité de l'éducation

administratif et enseignant à tous les niveaux du Système d'Éducation et de Formation ;

- Renforcement des mécanismes d'encadrement pédagogique et d'inspection de l'enseignement scolaire.

B. Bilan des réalisations qualitatives

Bien que les étapes de réalisation des projets qualitatifs soient difficiles à dissocier, il n'est pas sans importance de soulever les avancées réalisées pendant ces deux dernières années dans le chemin de l'atteinte des objectifs qualitatifs assignés.

a. Déploiement d'un nouveau concept d'éducation préscolaire moderne

C'est ainsi qu'au niveau du préscolaire des termes de références ont été produits couvrant l'élaboration du curricula, l'organisation pédagogique annuelle, hebdomadaire et journalière, et la formation des éducateurs, en plus de l'élaboration d'un cahier de charges pour l'expérimentation du dispositif pédagogique. Ainsi, 11.024 éducatrices et éducateurs, soit 70% de l'ensemble des éducateurs en exercice ont pu bénéficier de la formation continue, et 12.255 nouveaux kits pédagogiques ont été distribués aux élèves du préscolaire.

b. Lutte contre le redoublement et le décrochage scolaire

Le phénomène des déperditions scolaires, qui demeure encore un

obstacle entravant la scolarisation universelle, est pris en considération dans le PU à travers trois mesures complémentaires à savoir :

- La mise en place d'un dispositif de lutte contre le redoublement basé sur des cellules de veille;
- La mise en place d'un dispositif de suivi personnalisé pour détecter les élèves en difficulté scolaire et apporter des solutions, avant que l'enfant ne se retrouve en situation d'échec et de décrochage;
- L'institutionnalisation du dispositif de soutien scolaire.

C'est ainsi que 8 404 établissements en 2009, soit 97% des établissements visés, sont couverts par des cellules de veille. La mise à disposition du livret de suivi personnalisé des élèves a concerné 8 409 établissements soit près de 3 167 350 élèves qui sont suivis entre 2009 et 2010. Ces mesures assurent l'accompagnement des élèves en leur donnant l'occasion d'exprimer leurs soucis, de se faire une introspection sur les causes et les conséquences de leurs actes, de réfléchir sur leur désintérêt ou leur absentéisme avec comme finalité de leur apporter le soutien requis pour dépasser leurs crises.

Par ailleurs, 42 679 enfants ont été réinsérés dans le système formel par l'opération « Child to Child » et 15 124 enseignants ont bénéficié d'une formation sur l'utilisation du guide de soutien pédagogique.

De même, 358 064 élèves au primaire et au collégial ont bénéficié du soutien

scolaire en 2009, soit 80% des élèves en situation de besoin. En 2010, ce nombre a atteint 482 819 élèves, soit 63% en situation de besoin. Ces sessions ont permis une mise à niveau qui a permis aux élèves de combler une partie de leurs lacunes.

c. Amélioration du dispositif pédagogique

L'amélioration du dispositif pédagogique s'est concrétisée par des mesures qui ont concerné notamment, le parachèvement de la mise en œuvre de l'approche par compétences, la mise en place de la pédagogie d'intégration, et la mise à jour du matériel didactique dans tous les établissements.

C'est ainsi qu'un projet intégral est consacré à l'amélioration du dispositif pédagogique dont les principales mesures réalisées consistent en la quasi généralisation de la pédagogie d'intégration au cycle du primaire, la formation en pédagogie d'intégration de 131 751 enseignants soit 92% de l'ensemble des enseignants du primaire, la mise en place de 16 structures régionales de pilotage de la recherche pédagogique, la mise à niveau du matériel didactique de 2 157 établissements du secondaire, soit 86% des établissements, et l'octroi d'un kit pour l'enseignement des langues à 71% des établissements visés.

d. Refonte des Curricula

Pour le curricula, plusieurs mesures ont été prises, non dans le sens de la révision intégrale du curricula, mais dans le sens de la révision des contenus et leur concentration sur les compétences et les apprentissages

de base. Ceci s'est traduit par l'élaboration de guides sur les compétences et les apprentissages de base pour tous les niveaux de l'enseignement primaire, ainsi que l'édition des situations d'intégration adaptées aux spécificités culturelles de chaque région, dans le but de constituer une banque sur les situations d'intégration.

D'autres mesures d'accompagnement ont été réalisées tels que le réaménagement de l'enveloppe horaire dans le primaire pour l'allègement du temps consacré à l'enseignement des disciplines et l'allocation d'une partie de cette enveloppe au soutien scolaire.

e. Intégration des TICE et de l'innovation dans les apprentissages

La généralisation des TICE dans l'enseignement vise l'amélioration des apprentissages et la promotion des pratiques pédagogiques des enseignants. A cet effet, plusieurs mesures ont été réalisées dans ce sens. Il s'agit essentiellement de l'équipement et la connexion au réseau internet de 3 002 établissements et 141 centres de formation de cadres, déjà équipés en salles multimédia, de l'installation en cours dans les établissements scolaires de 136 606 licences acquises pour l'exploitation pédagogique des contenus numériques, de la mise en place d'un laboratoire national des ressources numériques, de la création du centre Maroc-Coréen de formation en TICE, et de la formation de 49 527 enseignants et de 2 774 directeurs dans le domaine des TICE.

Chapitre 6

Améliorer la qualité de l'éducation

f. Développement du système d'évaluation et de certification

L'évaluation des apprentissages constitue un atout majeur dans le processus d'amélioration de la qualité de l'éducation. A cet effet une stratégie nationale a été conçue dans le cadre d'un projet qui vise l'amélioration du système d'Evaluation et de Certification au Maroc. Cette stratégie a pour objectif de mettre en place un système d'Evaluation global, qui couvre toutes les composantes d'un cursus scolaire donné.

Les mesures prises visent notamment:

- * L'amélioration du système des examens et de certification ;
- * L'institutionnalisation de l'évaluation des acquis scolaires.

Dans le domaine de l'amélioration du système des examens et de certification, les actions entreprises ont visé la mise en place des normes de qualité relativement à la gestion des examens certificatifs et ont concernées notamment:

- La standardisation de l'élaboration des outils de mesure et d'évaluation des apprentissages (à caractère certificatif). Dans ce domaine 52 cadres de référence ont été élaborés pour l'encadrement méthodologique de la conception et de l'élaboration des sujets des examens certificatifs de fin des cycles primaire, collégial et du baccalauréat. Un ensemble de séminaires de formation, dans le domaine de la conception des outils d'évaluation sur la bases des cadres de référence, ont été organisés au profit de près de 2 202 enseignants et inspecteurs appartenant aux

différentes Académies Régionales d'Education et de Formation ;

- L'élaboration d'un cahier de procédures relatif à l'organisation et à la gestion des examens du baccalauréat, dans le but de normaliser et standardiser les procédures relatives aux différents processus de ces examens.
- Dans le domaine de l'institutionnalisation de l'évaluation des acquis scolaires l'objectif escompté est de doter le système éducatif marocain d'une politique fondée sur une vision systémique et, donc, d'un système d'évaluation qui articule et institutionnalise les différentes fonctions de l'évaluation (diagnostique, remédiation et sanction) et de satisfaire la forte demande à l'amélioration de la qualité du rendement de l'éducation et de la formation. Cette politique repose sur trois principaux axes qui sont :
 - L'institutionnalisation du Programme National d'Evaluation des Apprentissages (PNEA) et mise en place d'un système de remédiation aux difficultés d'apprentissage.
 - Accompagnement de la mise en place de la pédagogie d'intégration.
 - Consolidation et élargissement de la participation du Maroc aux études évaluatives internationales.

En ce qui concerne l'institutionnalisation du Programme National d'Evaluation des Apprentissages (PNEA) et mise en place d'un système de remédiation aux difficultés d'apprentissage, trois grands axes sont arrêtés dans le périmètre de ce programme, il s'agit notamment :

- Du renforcement des capacités en matière d'évaluation des apprentissages et d'élaboration de stratégies de remédiation de l'équipe centrale et des équipes régionales ;
- De la Mise en place de structures régionales d'évaluation ;
- Et de la réalisation, de façon périodique, des évaluations diagnostiques des apprentissages.

Dans le domaine du renforcement des capacités en matière d'évaluation des apprentissages et d'élaboration de stratégies de remédiation, une équipe centrale est actuellement opérationnelle dans le domaine de l'élaboration des dispositifs d'évaluation diagnostique des apprentissages et de remédiation. En outre, plus de 11 000 enseignants et inspecteurs appartenant aux 16 AREFs ont été formés sur l'élaboration du dispositif d'évaluation et sur l'exploitation des résultats de l'évaluation des pré-requis dans le processus de développement des outils de remédiation aux difficultés des apprentissages.

En ce qui concerne la mise en place de structures régionales d'évaluation, notons que 5 AREFs disposent actuellement d'un centre régional d'Évaluation et des examens.

Pour la réalisation, de façon périodique, des évaluations diagnostiques des apprentissages, le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique a conduit

en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE) une évaluation au niveau national, dans le cadre du programme PNEA 2008. Cette étude a concerné un échantillon de 27.000 élèves appartenant à 442 établissements primaires et collégiaux. Un rapport analytique et un rapport synthétique sur les résultats de cette évaluation ont été établis et diffusés par le CSE, avec la participation du ministère. Ce rapport a constitué, à côté des résultats des études TIMSS-2007 et PIRLS-2006 le sujet d'un séminaire national organisé le 18 juillet 2009.

La mise en place du programme PNEA sera poursuivie par la réalisation d'une évaluation au niveau national, dans le cadre du programme PNEA 2011. L'étude expérimentale ainsi que les différentes tâches de préparation ont été achevées en 2010, l'étude principale sera menée en mai 2012.

Dans le but de se doter de bases et de repères complémentaires et diversifiés, susceptibles d'orienter la réforme, à la lumière du développement et de l'évolution des systèmes éducatifs à l'échelle internationale, le Maroc continue de participer aux études internationales d'évaluation : « TIMSS » & « PIRLS ». C'est ainsi que le ministère a conduit l'étude TIMSS et PIRLS-2011 sur un échantillon de 9000 élèves de la 4^{ème} année primaire et de la 6^{ème} année primaire répartis sur 289 écoles et sur un échantillon de 9000 élèves de la 2^{ème} collégiale pris dans 205 collèges .

Chapitre 6

Améliorer la qualité de l'éducation

En matière de mise en place d'un système de remédiation aux difficultés des apprentissages le ministère a mené, dès la rentrée scolaire 2009-2010, en collaboration avec les AREFs, une étude pour l'évaluation des pré-requis scolaires. Cette opération a pour objectif principal d'aider les enseignants à cerner les difficultés d'apprentissage cumulées chez les élèves pour y remédier. En 2010, près de 1 127 000 élèves répartis sur 5500 établissements scolaires ont été concernés par cette opération.

g. Renforcement des compétences du personnel de l'enseignement

Toute la littérature scientifique et les expériences internationales sont unanimes sur le fait qu'un personnel enseignant bien formé est un gage et un préalable à toute initiative d'amélioration de la qualité des apprentissages.

Souscrivant entièrement à ce principe et pour garantir une performance acceptable des enseignants, le ministère (MEN) a procédé à d'importants réaménagements consistant en la mise en place de Filières Universitaires d'Education (FUE), la réhabilitation et le regroupement des centres de formation actuels en centres régionaux de formation, la formation des formateurs, la révision des modalités et des conditions de recrutement des enseignants, la mise en place d'un système et d'une ingénierie de formation continue en faveur des enseignants. Tout ceci a été accompagné d'un vaste programme de formation continue visant le renforcement des capacités de 129 751 enseignants et 46 867 cadres administratifs qui se sont traduits par la réalisation de 2,6 millions de jours de formation

II. Progrès dans la réalisation de l'objectif

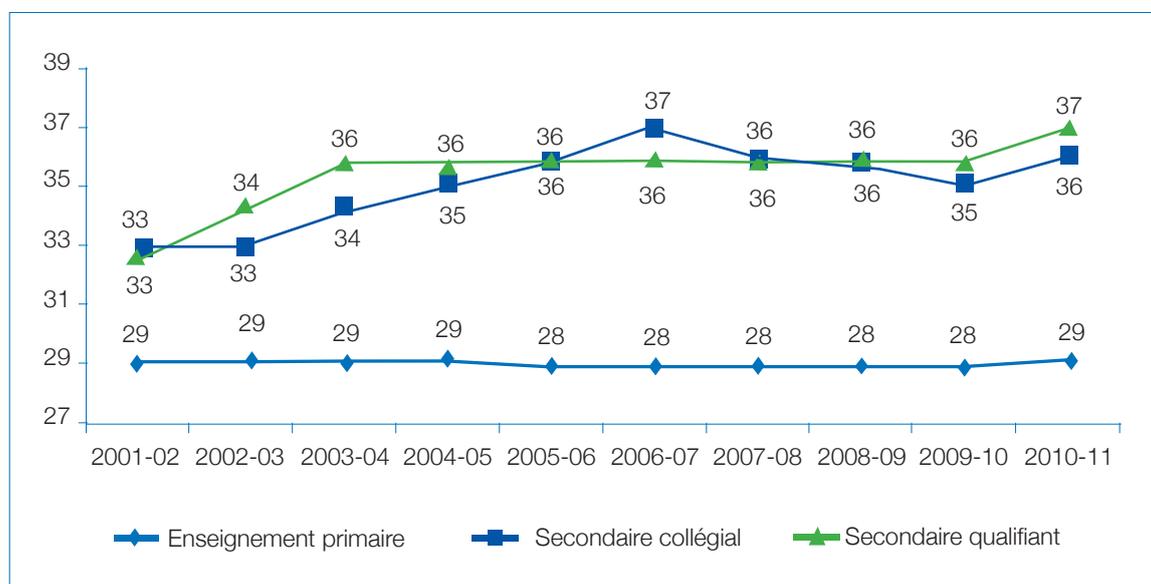
A. Situation nationale

Bien que la qualité de l'école ne se mesure pas à l'aune des moyens qui sont mobilisés, mais plutôt, selon les résultats obtenus, l'utilisation de moyens adéquats est évidemment une condition nécessaire pour que ces résultats souhaités soient obtenus.

En attente de la production très prochaine de résultats récents sur les évaluations internationales des acquis scolaires tels que TIMSS, PIRLS, au titre de 2011 auxquelles le Maroc a participé et sur le Programme National d'Evaluation des Acquis scolaires (PNEA) au titre de 2011 dont la conception a été développée par le Ministère en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Enseignement, pour mesurer la qualité des apprentissages des élèves marocains, il est opportun d'utiliser quelques indicateurs de moyens pouvant renseigner même d'une manière indirecte sur la qualité de notre enseignement.

Le ratio élèves/classe même s'il ne constitue qu'une moyenne sommaire, peut néanmoins renseigner sur les conditions globales d'enseignement. A qualification presque uniforme des enseignants marocains, le nombre d'élèves par classe influe certainement sur les conditions d'apprentissage. Ainsi pour l'enseignement primaire, le nombre d'élèves par classe est globalement propice à un enseignement de qualité. Néanmoins, il est à souligner que cette moyenne nationale cache des disparités significatives entre milieux urbain/rural. En 2010, ce ratio est respectivement de 33 et 26 élèves par classe.

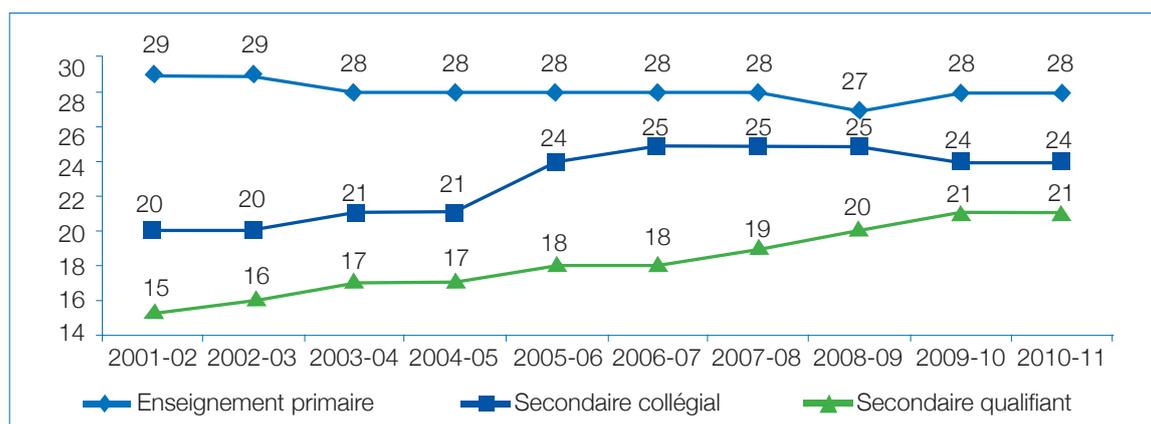
Graphique 38: Évolution du ratio élèves/classe



Source : DSSP/MEN

Le nombre d'élèves par enseignant peut aussi informer sur la qualité des apprentissages dans la mesure où il renseigne sur l'état de l'encadrement pédagogique des élèves. La comparaison temporelle montre que la situation est presque satisfaisante pour l'enseignement primaire et collégial, par contre pour le qualifiant, ce ratio est passé de 15 élèves par enseignant en 2001 à 20 en 2010, ce qui présage un manque d'enseignants au niveau du qualifiant.

Graphique 39: Evolution du ratio élèves/enseignant



Source : DSSP/MEN

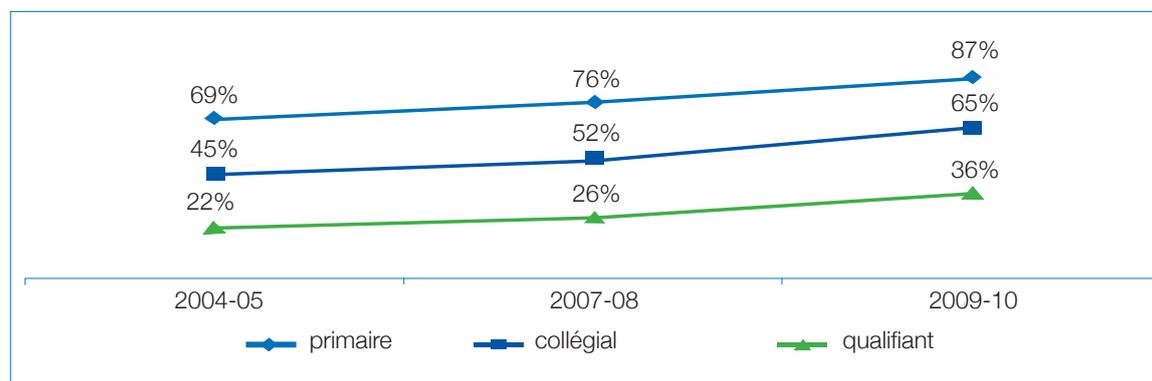
Dans la mesure où les indicateurs mesurant la qualité du système éducatif sont encore rares, l'indicateur du taux d'achèvement du primaire utilisé par l'UNESCO présuppose que les élèves qui achèvent un cycle d'enseignement ont acquis les compétences de base de ce cycle. Ce taux d'achèvement peut constituer à cet égard un indicateur de qualité si le système d'évaluation des acquis présente toutes les garanties scientifiques pour mesurer la progression des apprentissages.

Chapitre 6

Améliorer la qualité de l'éducation

Dans le cas du Maroc, le taux d'achèvement a atteint 87% en 2009-2010 au primaire, 65% au secondaire collégial et 36% au secondaire qualifiant. Depuis l'année scolaire 2004-2005, ce taux a enregistré un gain de 18 points à l'enseignement primaire et 20 points à l'enseignement secondaire collégial et 14 points au secondaire qualifiant. L'évolution du taux d'achèvement dans les trois cycles, compte tenu des pratiques d'évaluation formatives et sommatives mises en place, nous permet d'affirmer que les élèves qui ont réussi à acquérir les compétences qui devraient être maîtrisées au niveau des différents cycles d'enseignement sont en nette progression.

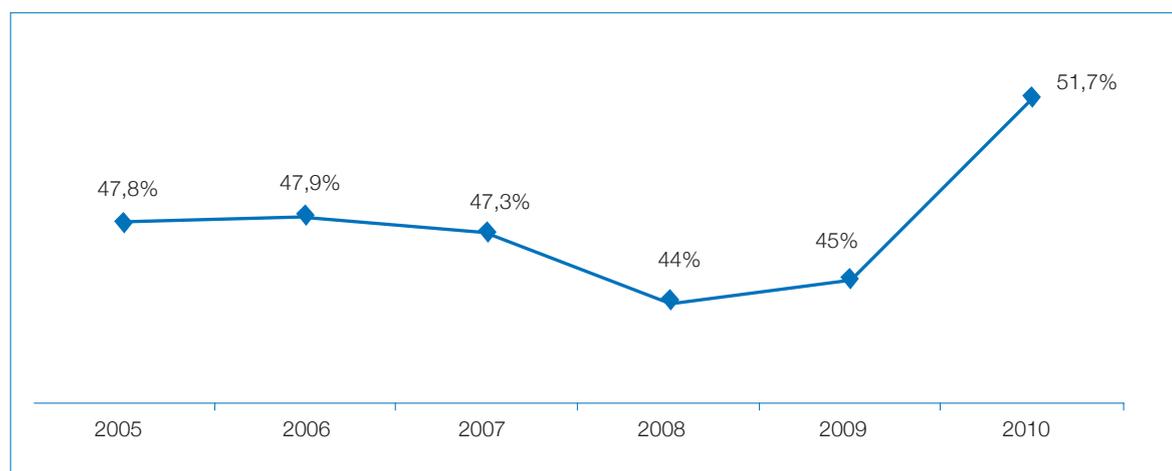
Graphique 40 : Taux d'achèvement



Source : DSSP/MEN

Un autre indicateur et qui n'est pas des moindres pour la mesure de la qualité des apprentissages est le taux de réussite au baccalauréat. Entre 2008 et 2010, ce taux est passé de 44% à 51,7%, gagnant ainsi 7,3 points en deux ans. C'est manifestement une tendance positive qui traduit probablement les efforts entrepris ces dernières années grâce aux mesures contenues dans le PU.

Graphique 41 : Taux de réussite des scolarisés au baccalauréat



Source : Centre National des Examens et de l'Évaluation Éducative/MEN

Toutefois, la manière la plus directe de mesurer la qualité des procédés de l'enseignement consiste à évaluer les résultats d'apprentissage dans différents domaines d'activités. Plusieurs études à la fois internationales et nationales, malgré qu'elles ne sont pas véritablement récentes (plus de 4 ans), elles permettent néanmoins de se constituer une opinion sur les performances des élèves marocains

eu égard aux objectifs assignés à ces études. Il importe de souligner qu'il faut appréhender ces données avec vigilance vu qu'elles ne correspondent pas à l'année 2010-2011 et n'intègrent pas par conséquent l'impact des efforts déployés dans le cadre du programme d'urgence 2009-2012.

Plus récemment, le Ministère en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE) a développé le Programme National d'Evaluation des Acquis (PNEA 2008) et a mené une première enquête en 2008-2009 sur un échantillon total de 26 520 élèves pour évaluer les acquis des élèves en arabe, en français, en mathématiques et en sciences au niveau de la quatrième et de la sixième année de l'enseignement primaire, ainsi qu'au niveau de la deuxième et de la troisième année de l'enseignement collégial.

Tableau 19 : Taux globaux d'acquisition selon les matières et le niveau scolaire

Matière	Primaire		Secondaire collégial	
	4 ^{ème} année	6 ^{ème} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Arabe	27%	36%	42%	43%
Français	35%	28%	31%	33%
Mathématiques	34%	44%	25%	29%
Sciences	39%	46%	23%	29%
Physique/Chimie	-	-	34%	35%

Source : Rapport synthétique, PNEA 2008

Les résultats globaux de cette enquête révèlent que les acquis des élèves restent relativement faibles puisque les taux moyens des acquis scolaires sont situés, selon le niveau scolaire, entre 27% et 43% en arabe, 28% et 35% en français, 25% et 44% en mathématiques et entre 23% et 46% en sciences. Cependant, il est important de signaler une légère augmentation en termes d'acquis scolaires dans les années terminales de l'enseignement de base obligatoire par rapport aux années intermédiaires.

B. Situation du Maroc sur le plan international

Les enquêtes internationales constituent ainsi, une source d'information importante pour l'évaluation des performances des systèmes éducatifs dans différentes régions du monde en matière d'acquis scolaires. Si la plupart des pays du Sud ne collaborent que rarement à ce type d'enquêtes, les pays du Maghreb dont le Maroc ont participé à ces évaluations internationales.

Tableau 20 : TIMSS 2003, résultats en mathématiques en 8^{ème} année (moyenne internationale 467/500)

Pays	Moyenne Nationale	Rang International
Liban	433	36/50
Jordanie	424	37/50
Tunisie	410	40/50
Egypte	406	41/50
Bahreïn	401	42/50
Palestine	390	43/50
Maroc	387	45/50
A. Saoudite	332	48/50

Chapitre 6

Améliorer la qualité de l'éducation

A noter que tous les pays arabes sont en dessous de la moyenne internationale, et le Maroc occupe un rang de 45 parmi les 50 pays participants. Il faudrait noter que ces résultats sont antérieurs aux efforts récemment entrepris dans le cadre du PU. Les résultats en attente de production de ces études internationales au titre de 2011 serviront de référence crédible pour la présente analyse.

Tableau 21 : TIMSS 2007, résultats en mathématiques en 4^{ème} année (moyenne internationale 500)

Pays	Moyenne Nationale	Rang International
Algérie	378	29/36
Maroc	341	31/36
Tunisie	327	33/36
Kuwait	316	34/36
Qatar	296	35/36
Yémen	224	36/36

III. Contraintes et défis majeurs à relever

Il est certain que le développement du système éducatif marocain pendant la dernière décennie a porté essentiellement sur les intrants quantitatifs que sur les aspects qualitatifs. Malgré les avancées réalisées en matière d'amélioration de la qualité du système éducatif par les différents programmes et projets lancés depuis 2007, plusieurs défis sont encore à relever pour réussir un développement équilibré de notre système éducatif.

Le premier défi est relatif à la langue d'enseignement, car même si la CNEF a posé la question de la langue d'enseignement en termes claires, les effets escomptés des actions prévues restent en deçà des attentes. Or, la réalité est que les langues vernaculaires avec leurs variantes (darija et dialectes de l'amazigh) et la langue d'enseignement ainsi que celles étrangères posent de sérieux défis tant pour les enseignants que pour les élèves. Même si les volumes horaires réservés aux langues dépassent parfois les normes et les pratiques internationales, la maîtrise des langues est une question lancinante à laquelle il faudrait accorder une plus grande attention. Tout le monde s'accorde à dire que la langue est la mère des savoirs et sa maîtrise favorise l'apprentissage et le développement des autres compétences.

La formation des enseignants est le second défi pour les autorités éducatives. En effet, les innovations apportées par le PU tels que les centres régionaux de formation et les filières éducatives de l'enseignement supérieur méritent d'être concrétisées avec une plus grande cadence. Cependant, il est à souligner que la majorité des enseignants ont profité d'une formation continue sur la pédagogie d'intégration et ont profité de guides et de manuels pédagogiques.

Le troisième défi est la réussite de l'instauration du Programme National d'Evaluation des Acquis. En effet, ce dispositif est indispensable non seulement aux enseignants et aux responsables politiques mais aussi, aux parents et à l'opinion publique en général. Les évaluations régulières donnent une information précise et continue

sur ce que les enfants apprennent à l'école. Il importe donc d'apporter une plus grande vigilance au processus d'implémentation continue du programme national d'évaluation des acquis si l'on veut que l'objectif d'un apprentissage de qualité pour tous puisse être atteint.

IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

Les avancées réalisées par le Maroc en termes de développement de l'offre scolaire au primaire conjuguées à la baisse attendue des populations scolarisées à ce cycle permettront de créer des marges relativement confortables pour orienter les actions du ministère (MEN) vers l'amélioration des aspects qualitatifs de son système d'éducation. D'abord, parce que la question de la généralisation de la scolarité au primaire est presque achevée et que le Maroc, en raison de son évolution démographique, bénéficie d'une opportunité pour renforcer d'autres aspects de son système d'éducation. Ensuite, la régionalisation avancée et l'accélération de la déconcentration des pouvoirs avec comme corollaire une pression sociale plaidant pour une gestion transparente, participative et davantage axée sur les résultats sont tous des signes qui laissent penser que la question de la qualité va demeurer et pour longtemps, un sujet de discussion et un objectif en perpétuelle appréciation.

Par ailleurs, les investissements réalisés récemment par le ministère (MEN) dans des projets transversaux sont de nature à constituer des leviers pour l'amélioration de la qualité de l'éducation au Maroc. Ainsi, les efforts déployés pour l'amélioration du système d'information vont permettre de fournir aux analystes et aux responsables du système d'éducation et de formation à tous les niveaux une information pertinente et utile à la prise de décision. Depuis longtemps, l'absence des informations avec un niveau de granularité souhaité constituait un handicap pour évaluer plusieurs aspects du système éducatif.

De même, le projet consistant à instituer la contractualisation comme mode de gestion privilégié pour la gestion du système d'éducation est une étape importante de celui-ci et constituera de ce fait un levier stratégique pour la réalisation des orientations stratégiques aux échelons national, régional et même local.

Les stratégies à consolider concernant la qualité de l'éducation sont de plusieurs ordres. D'abord, il est opportun d'accélérer la réalisation des projets entamés dans le cadre du PU, entre autres, la lutte contre le redoublement et le décrochage scolaire, l'amélioration du dispositif pédagogique, la révision des Curricula, l'intégration des TICE et de l'innovation dans les apprentissages, le renforcement des compétences du personnel de l'enseignement, la création des filières professionnelles dans l'enseignement supérieur et la diversification des formations et des filières de la formation professionnelle.

Chapitre 6

Améliorer la qualité de l'éducation

IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

En plus, une attention particulière doit être portée à la langue d'enseignement. Les efforts initiés par le CSE sur la question des langues doivent être consolidés et développés. En l'absence d'une gestion pédagogique cohérente et d'enseignants qualifiés, le multilinguisme transforme les ruptures linguistiques existantes en barrières d'accès au curriculum. Surmonter les tabous liés à la politique des langues d'enseignement et accepter d'identifier et d'examiner les goulots d'étranglement dans l'enseignement des langues sera un pas décisif pour favoriser la qualité des apprentissages, et augmenter les chances d'accès, de réussite et de rétention scolaire pour toutes les franges de la population.

Il faudrait également, créer une base de connaissance sur les facteurs qui tirent vers le bas notre système d'éducation. Pour cela, il faudrait améliorer la capacité de recherche scientifique au niveau du ministère comme au niveau des régions pour développer des stratégies et concevoir des politiques éducatives efficaces pour améliorer la qualité du système d'éducation.

CONCLUSION GÉNÉRALE

CONCLUSION GÉNÉRALE

Depuis l'an 2000, une réforme du système éducatif a été lancée avec la mise en place de la Charte Nationale d'Éducation et de Formation (CNEF), fruit d'un consensus de toutes les composantes de la nation. Ainsi, plusieurs chantiers ont été ouverts, touchant les différents axes stratégiques du système éducatif tels que : la réforme des curricula, la décentralisation, la qualification des ressources humaines et l'amélioration de la gouvernance. Cependant, l'évaluation à mi-parcours (2005) a montré que certains objectifs de la réforme n'ont été atteints que partiellement. Ce constat a été confirmé dans le 1er rapport du Conseil supérieur de l'enseignement (CSE, 2008), ce qui a nécessité la mise en place d'un programme d'urgence (2009-2012) en vue de donner un nouveau souffle à la réforme.

À une année de la fin de la période dédiée au programme d'urgence (P.U), la mise en œuvre de ses différents projets permet de constater une réelle tendance à l'amélioration des différents indicateurs du SEF, notamment les indicateurs quantitatifs tels que : la progression de la scolarisation à tous les niveaux, la régression de l'abandon scolaire, l'amélioration de l'efficacité interne du système ainsi que l'extension de l'alphabetisation. Quant aux indicateurs qualitatifs, on peut noter d'emblée la nette amélioration des résultats dans les différents examens certificatifs de fin de cycles. Cette tendance ainsi que l'impact direct sur l'amélioration de la qualité des apprentissages, ne pourront par contre être clairement confirmés qu'à travers les évaluations et enquêtes nationales et internationales qui seront conduites au terme du P.U.

Toutefois, les résultats positifs ainsi enregistrés ne doivent pas occulter les défis qui restent à relever, notamment en matière de préscolarisation, d'amélioration de l'enseignement des langues, des sciences et de la technologie, de professionnalisation des enseignants et de généralisation de la réussite scolaire.

En définitif, le P.U constitue une opportunité pour le système d'éducation et de formation en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT à l'horizon 2015, dans un contexte marqué par la volonté de la société et l'engagement de l'état marocain dans un processus de réforme du système d'éducation et de formation en tant que priorité nationale.